

---

**DOSSIERS  
DES  
SÉMINAIRES  
T.T.S.**

---

**Regards de chercheurs  
sur une catastrophe**

L'inondation de Nîmes du 3 octobre 1988

**17**



Ministère de l'Équipement, du Logement,  
des Transports et de l'Espace

Délégation à la Recherche et à l'Innovation  
92055 Paris-La Défense Cedex 04

Décembre 1991

# **REGARDS DE CHERCHEURS SUR UNE CATASTROPHE**

**L'inondation de Nîmes du 3 octobre 1988**

Extraits de trois recherches engagées suite à une triple  
commande concertée entre la Délégation aux Risques  
Majeurs (Ministère de l'Environnement), l'Institut National du  
Génie Urbain de Lyon et la Délégation à la Recherche et à  
l'Innovation (MELTE)

## SOMMAIRE GENERAL

	<b>Pages</b>
Introduction par Jean-Pierre Galland	<b>5</b>
<b>Recherche n°1</b>	
Les crues torrentielles de Nîmes (extraits) par C. Gilbert et J.P. Zuanon	<b>23</b>
<b>Recherche n°2</b>	
Nîmes : la domestication d'une catastrophe (extraits) par C. Dourlens	<b>51</b>
<b>Recherche n°3</b>	
L'inondation de Nîmes du 3 octobre 1988 1ère partie B. de Vanssay (extraits)	<b>75</b>
2ème partie C. Hansen (extraits)	<b>106</b>

## INTRODUCTION

*Par Jean-Pierre GALLAND*

Davantage que bien des catastrophes pourtant plus meurtrières, la brutale inondation survenue à Nîmes le 3 octobre 1988 a eu d'emblée un énorme retentissement national.

Si beaucoup se sont sentis, d'une manière ou d'une autre, concernés par l'évènement, c'est que chacun s'est trouvé confronté à une image certes stéréotypée mais puissante, largement véhiculée par les médias, celle des forces de la nature soudainement déchaînées qui bousculent sans prévenir êtres et productions humaines d'une grande cité, sans respect pour son passé.

L'émotion suscitée par cette image a provoqué une forte réaction de solidarité, au moins nationale, et le caractère exceptionnel de l'évènement a été souligné par la visite symbolique du Président de la République sur les lieux.

Parmi les nombreuses réactions à la catastrophe, celles des services de l'Etat se situent à un double niveau : d'une part, au plan local, un certain nombre d'agents de l'Etat, au sens large, (dont l'armée en particulier) ont été ou se sont rapidement mobilisés pour faire face aux ravages consécutifs aux crues torrentielles ; d'autre part, au plan central, l'étonnement suscité par les premières informations et images en provenance de Nîmes a très vite cédé la place à l'impérieuse nécessité d'une "compréhension" du phénomène.

C'est ainsi que dès les premiers jours consécutifs à la catastrophe et sous l'impulsion de la Délégation aux Risques Majeurs se sont tenues un certain nombre de réunions entre représentants des divers Ministères ou services à priori concernés dans le but de tirer à la fois un bilan et des leçons de l'évènement.

L'objet de ce texte est de rendre compte et d'analyser succinctement l'un des traits de cette demande de compréhension qui a saisi les services centraux des Ministères, à savoir le recours aux sciences humaines qui en l'occurrence fut considéré dès l'abord comme un complément tout à fait nécessaire d'investigations plus techniques.

Rappelons tout d'abord que le souci d'inviter les sciences humaines à l'analyse des catastrophes a pris corps progressivement en France, à la fois à partir des événements de la Soufrière en Guadeloupe (1976) et depuis la diffusion par P.Lagadec de la notion de "risque majeur"(1), cette voie ayant été ouverte aux Etats-unis antérieurement (travaux du Disaster Research Center depuis 1963)(2). Ainsi en 1988, l'analyse -sociologique, sans véritablement que ce qualificatif soit ici bien défini- des catastrophes ou accidents est devenue une pratique sinon courante, du moins non exceptionnelle en France, donnant lieu à un mini-marché de l'offre et de la demande entre commanditaires et chercheurs.

Ce qui par contre a constitué une innovation, s'agissant du rôle des sciences humaines à l'occasion de l'inondation de Nîmes, c'est que, pour des raisons qui tiennent sans doute au caractère particulièrement inattendu de l'évènement et à la difficulté pressentie à en saisir toute la portée, la commande de recherches a été cette fois plurielle et concertée entre divers donneurs d'ordre(3). Trois recherches ont ainsi été négociées avec trois équipes différentes, la Délégation aux Risques Majeurs, la Délégation à la Recherche et à l'Innovation du Ministère de l'Equipement et l'Institut National du Génie Urbain de Lyon se partageant leur financement.

### **1 - Attendu des recherches :**

Le premier point qu'il faut souligner ici et qui n'est pas sans conséquences sur la façon avec laquelle les sciences humaines ont traité de la catastrophe de Nîmes est que les trois recherches en question n'ont pas été à proprement parler commandées unilatéralement par les services de l'Etat mais plutôt négociées à la fois entre commanditaires et avec les chercheurs, ceux ci une fois préchoisis ou s'étant autoproposés. Plus sans doute que dans d'autres situations, la commande de recherche en atmosphère sinon d'urgence, du moins d'effervescence, ressortit

---

(1) La civilisation du risque. Seuil 1981.

(2) Pour une présentation détaillée de l'histoire internationale et des apports de ce courant de la sociologie contemporaine, voir l'excellent article "Le sociologue et les désastres" d'Eric Lepointe. Cahiers internationaux de sociologie 1991. Volume XC.

(3) Je ne parle ici que des trois recherches qui ont été envisagées dans le cadre des réunions interministérielles impulsées par la Délégation aux Risques Majeurs.

en effet d'une logique de réseau : l'attendu plus ou moins explicite de la recherche est déterminé en même temps qu'est désigné le chercheur (ou l'équipe de recherche) à partir d'une connaissance plus ou moins précise de l'entrée, de l'optique et du savoir faire du dit chercheur, dont ce dernier a fait preuve auparavant, dans des circonstances jugées similaires.

De plus, avant qu'il ne se concrétise en contrat administratif en bonne et due forme, -et même éventuellement, après que les termes en soient fixés sur le papier- l'attendu ou les attendus de la recherche évoluent, pour des raisons à la fois objectives (la situation sur le terrain change très vite) et intersubjectives entre chercheur et commanditaire, l'un et l'autre n'intégrant pas forcément de la même manière les données supplémentaires qui affluent sans cesse et qui ce faisant posent potentiellement de nouvelles questions à la recherche.

Ainsi, faut-il relativiser la capacité parfois naïvement prêtée aux sciences humaines à révéler toute la "vérité cachée" d'un évènement :

la fiction qui consiste à penser que les pistes de recherche s'imposent d'elles-mêmes à l'observateur averti et ce de surcroît, "en temps réel" et qu'il suffit ainsi à ce dernier de se laisser guider pour "rendre compte" objectivement de l'évènement résiste mal à l'argument développé ci-dessus, à savoir que la commande de recherche résulte déjà d'un compromis, qui a une histoire interpersonnelle et que l'on cherche à fixer à un moment, entre les divers "points de vue" des uns et des autres.

Inversement, il est clair que les attendus une fois approximativement stabilisés, la recherche peut et doit sans doute se développer suivant la fiction évoquée : des faits s'imposent au chercheur pendant le temps de son travail, qu'il essaiera d'articuler, en fonction de son savoir et de son expérience, dans une narration de la catastrophe.

D'autre part, à Nîmes, plus qu'ailleurs peut être, le décalage du temps de la recherche par rapport au "temps réel" de l'évènement a été particulièrement important, pour des contraintes politico-administratives : si le principe des trois recherches avait été décidé rapidement, leur lancement effectif a été suspendu plusieurs mois, en raison de la proximité des élections municipales locales ; il devenait ainsi manifestement impossible de "faire parler" la catastrophe directement, et d'autant plus nécessaire et difficile de recueillir, décrypter et tenter d'interpréter les discours à froid sur l'évènement.

Pour cette série de raisons, les trois recherches abouties constituent trois reconstructions ou trois chronologies de la catastrophe, fort différentes les unes des autres, même si elles se recoupent sur certains points.

Le point de départ de cette différenciation a résidé dans la volonté, fort légitime à l'occasion de cette commande plurielle de recherches, d'instaurer une division du travail relativement stricte entre les chercheurs, division du travail qui tienne compte comme on l'a vu à la fois de la spécificité de la catastrophe et de la personnalité des candidats pressentis.

Un découpage sommaire a ainsi été rapidement élaboré :

- Claude Gilbert et son équipe du CERAT se voyait confier l'analyse à la fois événementielle et politique de la catastrophe au sens d'une reconstitution du rôle des divers acteurs, essentiellement institutionnels, dans les prises de décision et actions menées en réponse au désastre.

- à Christine Dourlens (CERPE), il était demandé d'étudier le versant socio-technique de l'évènement sans qu'un attendu plus précis du travail ne puisse être nommé, tout au moins dans les premiers jours ; cette préoccupation ne faisait que répondre d'une manière assez floue à une intuition largement partagée : la catastrophe de Nîmes n'est pas seulement "naturelle".

- Bernadette de Vanssay (EHESS-CREDA), à qui s'est jointe ensuite Claude Hansen (CAFOC) devait traiter des représentations sociales de l'accident, des discours sur la catastrophe et son image et en particulier du rôle des médias.

Difficile de dire à posteriori si cette division du travail était la meilleure possible, pour rendre compte globalement de l'évènement ; reste que ce découpage (la politique, la technique, les médias pour le dire vite) s'est imposé en la circonstance dans une sorte de vision en trois dimensions du sujet à traiter.

Quelques mois plus tard et les rapports de recherche une fois rendus, force est de constater que l'image ainsi reconstituée par la lecture des travaux n'apparaît pas d'elle-même aussi nettement que l'on aurait pu l'espérer ; même si des îlots de convergence se dessinent çà et là, la catastrophe ne se laisse pas appréhender si facilement, par le simple subterfuge de la multiplication des regards.

## 2 - Les trois recherches

Pour Claude Gilbert et Jean-Paul Zuanon, "la question la plus pertinente porte sur les modalités de redistribution du pouvoir en situation de crise aigue et sur leurs conséquences sur le mode de gestion de la crise"(3) et "le statut de cette investigation est celui d'une étude et non d'une recherche à proprement parler"(3), l'étude en question étant essentiellement destinée selon eux à alimenter, avec d'autres travaux analogues effectués en d'autres circonstances, une réflexion théorique plus approfondie.

Et cette réflexion théorique, largement entamée depuis(4) porte sur divers niveaux de "mise en crise" de systèmes, à l'occasion de catastrophes naturelles ou technologiques : mise en crise des relations institutionnelles entre élu local et représentant(s) de l'Etat dans le contexte de la décentralisation mais aussi peut être au delà mise en crise de la fonction politique elle-même dans ces situations d'urgence. Les matériaux recueillis dans l'analyse scrupuleuse de la redistribution effective des pouvoirs en situation de crise peuvent servir ainsi à la fois à repenser l'institutionnalisation de la distribution de ces pouvoirs et en même temps à réfléchir sur ce que de tels déplacements impliquent, quant à l'essence du pouvoir lui-même : "plus précisément, c'est la question de la place de l'instance du politique dans les sociétés urbaines qui se trouve de nouveau posée avec acuité"(5). Un tel point de vue, ou objectif, présente un intérêt majeur : le fait d'assimiler d'emblée la catastrophe à une crise (du politique, des institutions) permet d'en circonscrire précisément les contours ; pour les auteurs, la catastrophe "dure" deux à trois jours, c'est à dire jusqu'à ce que commence à s'organiser de manière à peu près stabilisée le retour à "la normale", ou plutôt peut-être à une normalité sensiblement modifiée. Et ce sont essentiellement ces deux ou trois jours qui font l'objet d'une reconstitution minutieuse, comme si les chercheurs se trouvaient devant un puzzle d'une dimension considérable mais finie, car réduit aux acteurs locaux, qu'il s'agissait d'animer pendant cette période dense. Les individus ou institutions - pièces du puzzle- bougent en effet (ou ne bougent pas), mobilisent des ressources, prononcent des discours plus ou moins performatifs, entrent éventuellement en conflit avec d'autres, bref agissent sur la crise dans une certaine unité de temps et de lieu. Et chaque action réparable vise à la fois à en terminer collectivement avec la crise et à renforcer la propre légitimité de chaque sujet agissant à prendre part à ce projet partagé.

---

(3) Les crues torrentielles de Nîmes. Vers de nouvelles modalités de gestion des situations de crise ? Première analyse. C. Gilbert, J.P. Zuanon.

(4) Notamment par la tenue et la publication des actes du séminaire "la catastrophe, l'élu et le préfet". PUG 90 Sous la direction de C.Gilbert

(5) C.Gilbert, J.P. Zuanon.



A partir d'une situation donnée, celle de l'avant-catastrophe, la lutte contre le désordre subitement apparu est ainsi l'occasion d'une lutte interindividuelle ou interinstitutionnelle de prestige, de (re)affirmation de l'autorité et de la compétence.

Cette façon de voir l'évènement ou plutôt de le réinterpréter, même si elle peut bien sûr prêter à discussion, présente un double avantage : si l'observation des acteurs "qui bougent", qui s'adaptent et prennent une part active à la résolution de la crise est intéressante dans l'optique de recherche théorique et générale annoncée par C.Gilbert(6), celle qu'il nous narre également, d'un certain nombre d'acteurs qui ne bougent pas ou peu dans les mêmes circonstances est également riche d'enseignements, cette fois éventuellement d'un point de vue plus pratique.

Ceux qui ne bougent pas en effet (certaines administrations en particulier) sont ceux qui ne se sont pas trouvés prêts ou préparés à bouger dans ce type de circonstance à la fois pour des raisons purement matérielles (isolation rapide par l'eau ou perte des communications) et culturelles (manque d'habitude à réagir en situation incertaine) ; d'autres bougent peu ou en tout cas dans une seule direction (les grands réseaux techniques : EDF, Télécom), celle de leur logique interne de fonctionnement et de ce fait s'en tiennent pour l'essentiel à leur rôle traditionnel pendant la résolution de la crise : assurer le plus vite possible le service(7).

Ainsi, le critère "actions pendant la crise" permet-il à C. Gilbert et J.P. Zuanon tant d'interroger les glissements repérés du côté du politique que certains blocages du côté technico-administratif, en posant des questions faussement naïves : pourquoi les grands réseaux techniques monopolistiques (EDF, Télécom) pourtant relativement tôt informés de l'imminence d'un évènement exceptionnel, n'ont-ils pas réagi davantage vers "l'extérieur" ? Pourquoi de telles différences par rapport à l'action immédiate entre services administratifs parallèles ? L'analyse de la catastrophe, dans sa conception temporelle la plus étroite du terme, suggère ainsi d'autres possibilités, d'autres articulations des capacités techniques et politiques pour maîtriser l'évènement.

Mais la dichotomie largement mobilisée ici entre actifs et inactifs ne veut pas dire que ceux qui n'ont pas ou qui ont peu "bougé" pendant les quelques jours de crise aiguë ne tenteront pas de le faire par la suite ; on touche là aux limites "naturelles" pourrait-on dire, de cette première approche : si véritablement la

---

(6) Voir son prochain ouvrage à paraître chez l'Harmattan - 92

(7) Les gestionnaires des grands réseaux ont cependant, de leur côté, tiré des leçons "à froid" de la catastrophe. Voir une première approche à ce sujet : prise en compte d'un évènement d'une extrême gravité dans la conception, la mise en oeuvre et la gestion des réseaux (hors assainissement) : le cas de Nîmes rapport à la DRI 1990 J.C. Mathio.

catastrophe est l'occasion rapide de (tentatives de) glissement de pouvoir et de légitimité, elle n'est pas pour autant terminée pour tout le monde, le 4 ou 5 octobre. D'autres questions, et notamment celles qui touchent aux rapports entre technique et politique sont susceptibles de s'y ressourcer en essayant d'intégrer l'évènement dans une temporalité plus large.

Si la première manière de conjurer la catastrophe, décrite par C. Gilbert et J.P. Zuanon, résidait dans le retour le plus bref possible à la normale, une autre manière de la conjurer, ou de la domestiquer selon le mot de C. Dourlens, consiste à en rechercher les causes, dans le but de se prémunir contre des évènements semblables.

Dès les premiers jours consécutifs à la crue torrentielle se dessinait un faisceau de causes relativement consensuel : pluies exceptionnellement denses, situation géographique particulière de la ville de Nîmes, imperméabilisation des collines, sous-dimensionnement du réseau d'assainissement, etc...

Très vite la catastrophe est pensée selon cette optique, non plus comme une crise, mais comme un dérèglement (socio) technique qu'il faut appréhender et réparer ; et l'urgence de ce travail d'élucidation et de réparation n'est pas du même ordre de grandeur que l'urgence de la résorption de la crise ; on peut repérer ainsi une deuxième "chronologie" de la catastrophe, celle des diverses commissions d'enquête, locales et parisiennes(8), qui convoquent un certain nombre d'experts scientifiques pour tirer, à plusieurs niveaux, les leçons de l'évènement.

C.Dourlens a observé à Nîmes pendant plusieurs mois la mise en place d'une politique de protection contre les crues torrentielles, avec l'idée que "l'élaboration d'un dispositif de prévention s'inscrit largement dans un travail de recherche de sens de l'évènement... Car, en tentant d'élucider les causes des inondations, en cernant les facteurs de catastrophe, en déterminant les moyens aptes à les neutraliser, on cherche à faire rentrer la catastrophe dans l'ordre du rationnel. Orientée vers l'avenir, axée sur la prévision, la définition raisonnée des mesures préventives peut éclairer ainsi le passé et lui conférer, à postériori, une intelligibilité"(9).

---

(8) Dont la Mission Technique chargée de tirer les enseignements de la catastrophe de Nîmes du 3 oct. 88 qui remettra un rapport, dit rapport "Ponton", du nom de son président (Ingénieur Général des Ponts et Chaussées) à la Délégation aux Risques Majeurs en Mai 1989.

(9) C.Dourlens. Nîmes : la domestication d'une catastrophe.

Le travail de mise en place d'une politique de protection contre les crues torrentielles est par nature en effet essentiellement prospectif ; l'élucidation des causes techniques actuelles du drame doit permettre de prendre les mesures adéquates pour supprimer la possibilité de son occurrence future ; l'apport essentiel de l'entrée de C.Dourlens dans l'étude du "dysfonctionnement socio-technique" est d'insister sur le fait que si la catastrophe peut être l'occasion d'innovations susceptibles d'empêcher sa récurrence, elle est dans ce cas en même temps, comme par un effet de miroir, source et moyen d'analyse du passé, et en fin de compte d'une reconsidération globale à postériori du système socio-technique incriminé.

Qu'il s'agisse en effet d'un système de gestion des eaux pluviales ou d'une centrale nucléaire, "les modalités du passage du champ technique au champ social, les conditions qui en régissent l'interface, les relations de proximité et de frontières entre ces deux champs décrites à l'aide de problématiques le plus souvent hétérogènes, sont occultés, en régime normal, par les enjeux institutionnels. Les périodes de crise qui marquent l'irruption de l'accident ou de la catastrophe révèlent les insuffisances et les inadéquations des représentations utilisées pour décrire ces champs dans leurs relations(10).

Dans le cas de Nîmes, il ne s'agit pas seulement, pour "comprendre" la catastrophe, d'énumérer la ou les causes techniques actuelles de sa survenue (l'imperméabilisation des sols, la couverture des cadereaux, etc...) mais d'analyser les raisons sociales de ces choix techniques, de tenter de reconstituer, à la lumière de l'évènement, l'histoire sédimentée de la formation de "ce qui a été accidenté" et est désormais en question. C'est pourquoi le suivi des travaux prospectifs des experts pousse paradoxalement C.Dourlens à faire une incursion dans les archives de la ville et du Département, à la recherche en particulier de "l'histoire ordinaire des cadereaux"(11).

A vrai dire, cette histoire locale ne prend sens que parce qu'elle est rapportée à une histoire plus globale, nationale, de l'assainissement ou tout au moins à la vision que l'auteur a de cette dernière et présente d'ailleurs succinctement dans son rapport(12).

---

(10) D.Pignon - Pathologie d'un système technologique hypercomplexe. La crise de Three Mile Island - in Culture Technique n°11. Sept. 83 : risques, sécurité et techniques.

(11) C.Dourlens

(12) Pour une présentation plus détaillée de la problématique de l'assainissement pluvial voir également le risque au fil de l'eau. C. Dourlens, P.A. Vidal-Naquet. L'Harmattan 1992.

Difficile d'expliquer la couverture progressive des cadereaux en effet sans se référer au modèle "hausmanien" de circulation et d'évacuation des eaux, ou aux préoccupations de salubrité et de santé publiques lancées par les hygienistes. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces transformations locales ne seraient que le signe, imposé par "Paris", d'une main-mise de la technique sur un espace vierge ; l'intérêt de la recherche est de montrer que même si l'on est tenté d'interpréter ce résultat de cette manière à postériori, le processus est en fait beaucoup plus complexe.

L'histoire ordinaire des cadereaux, racontée par C.Dourlens, c'est d'abord et avant tout l'histoire d'une série de conflits qui opposent divers riverains ou associations plus ou moins informelles de propriétaires, quant à l'usage et aux contraintes liées à ces cadereaux. Ces conflits portent, à partir du XIXème siècle essentiellement, tant sur les difficultés de partage des eaux entre voisins pour l'arrosage des jardins, sur celles qui concernent l'organisation d'un curage collectif entre riverains, que sur les odeurs plus ou moins putrides dont l'origine est attribuée à tel ou tel rejet particulier...

Et ce n'est que peu à peu, parfois avec beaucoup de réticence, que les représentants de la collectivité publique ou de l'Etat prennent part à ces conflits à propos du polyusage des cadereaux, soit en tant qu'arbitres, soit en tant qu'acteurs incriminés. Sur cet arrière-fond et en interprétant l'analyse de C.Dourlens dans le sens d'une "sociologie pragmatique des acteurs"(13), le recours à la couverture de tel ou tel cadereau ou à telle ou telle partie d'un cadereau -objet de litige- est une "ressource" pour régler, pour enterrer en l'occurrence si l'on ose dire, tel ou tel conflit. Et cette hypothèse peut rendre compte du fait que, contrairement à ce qu'une vision nostalgique simpliste pourrait faire croire, ce ne sont pas simplement les "techniciens" qui imposent aux "gens" la couverture des cadereaux : comme l'indique C. Dourlens, il arrive dès la fin du XIXème siècle que tel ou tel particulier ou association de propriétaires sollicite l'administration dans cette direction, pour solutionner tel ou tel problème ; et ces particuliers sont tout à fait capables à cette occasion de mobiliser les arguments nouveaux pour l'époque, de santé ou de salubrité publique, pour légitimer leur position.

Sans doute ces derniers acteurs sociaux sont-ils singuliers et peu nombreux, "novateurs" pour leur époque et sans doute la couverture des cadereaux a-t-elle été, surtout à partir du XXème siècle à Nîmes, routinisée par les techniciens : il n'empêche que les traces d'inversion des rôles mises à jour dans

---

(13) Je veux faire référence ici essentiellement aux travaux de B. Latour (Centre de Sociologie des Innovations).

"l'histoire ordinaire" des cadereaux témoignent de la complexité, de la lenteur, des paradoxes et controverses selon lesquels telle ou telle société locale s'approprié ou est transformée par une innovation.

Et nul ne s'étonnera dans ces conditions, de retrouver, de l'autre côté de la catastrophe, c'est à dire dans les projets actuels de mise en place d'une politique de protection contre les pluies torrentielles, d'autres controverses autour d'innovations d'un autre ordre : ainsi l'idée moderne, pour le dire vite, de "gestion raisonnablement partagée" des risques, qui consiste à envisager la tolérance attentive à certains débordements des eaux, est-elle à la fois prônée par bon nombre de techniciens de l'assainissement mais aussi reprise par certains comités de quartier locaux pendant qu'elle est combattue par d'autres, ce clivage entre les acteurs pouvant à nouveau s'interpréter en termes de prétentions différentes de légitimité et de compétence.

Avec la recherche de C.Dourlens, la catastrophe est ainsi replacée au centre du temps long de l'évolution et de l'inertie des ouvrages techniques façonnés par les humains, comme une question qui aura été posée à l'équilibre soudain fragile, qui, à ce moment là, régissait certaines "modalités de passage du champ technique au champ social"(14).

La troisième recherche lancée sur la catastrophe de Nîmes se fondait essentiellement, dans les premières hésitations concernant la mise au point de son attendu, sur l'étonnement ressenti devant l'impressionnante "couverture médiatique" de l'évènement.

En fait, cette recherche, qui comme les autres n'a pu être menée que quelques mois après les crues torrentielles du 3 octobre 1988, a donné lieu en fin de compte à une approche plus large de "l'image de la catastrophe", en termes de représentations sociales :

"l'étude réalisée par notre équipe traite de deux aspects de l'évènement :

- le rôle des médias dans la résolution de la crise
- l'évolution de la représentation de la catastrophe à partir de ce que l'on a appelé "l'image résiduelle" de l'inondation et une analyse fine de "la rumeur de Nîmes"(15)".

---

(14) D.Pignon, déjà cité.

(15) B.de Vanssay - C.Hansen. L'inondation de Nîmes du 3 octobre 88.

La difficulté inhérente à cette troisième entrée réside, plus sans doute que vis à vis des entrées "politiques" ou "techniques", dans un juste positionnement de la recherche : on est là en effet d'emblée dans le domaine des émotions, des excès, dans le rapport exacerbé à la mort et au sacré ; sous ce dernier registre, l'évènement n'est ni crise, ni dysfonctionnement socio-technique, mais avant tout désastre ou cataclysme. De plus le discours emphatique tenu par bon nombre de journalistes, du moins dans les premiers jours, a tendance à gommer l'importance des divers acteurs en présence au profit d'un seul, mythifié : la ville de Nîmes ; tout se passe comme si en effet, la catastrophe était un traumatisme, au double sens médical et psychologique du terme, affectant une entité vivante et singulière, la ville.

Comme le remarque B. de Vanssay, les métaphores abondent, qui orientent la perception de la catastrophe dans ce sens ("la ville ravagée, éventrée" ou "les entrailles de Nîmes sont sur les trottoirs", plus tard "Nîmes, la rage de vivre"... ) inscrivant cette fois l'évènement dans l'histoire multiséculaire de la cité, les nombreuses références aux Arènes ou à la Maison Carrée donnant la mesure de la relecture ainsi suscitée.

Le chercheur est obligé à la fois de prendre au sérieux et d'interroger cette anthropomorphisation exacerbée de la ville :

- prendre au sérieux l'emphase de la presse essentiellement locale car cette dernière a "exprimé l'émotion ressentie dans le langage même des sinistrés"<sup>(16)</sup> et également parce que cette adéquation n'est sans doute pas étrangère aux diverses formes de solidarité (entre Nîmois, ou vers les Nîmois) qui se sont rapidement manifestées. Davantage même, la presse locale a joué un rôle non négligeable dans l'activation du lien social en magnifiant tel ou tel acte altruiste et en taisant à l'inverse ou vilipendant ponctuellement tel ou tel comportement déviant.

- mais au fur et à mesure que les signes de l'émotion partagée s'estompent, les médias se trouvent progressivement pris dans un enjeu dont ils tentent de mener parallèlement les termes contradictoires : d'une part continuer à catalyser le consensus en relatant sans cesse par exemple les "gestes" de solidarité (financière) qui continuent d'affluer pendant plusieurs mois à l'égard des Nîmois ; d'autre part commencer à rendre compte des fractures, des différences, qui apparaissent ou se trouvent renforcées au sein de la société locale quant à la réparation des dommages subis.

---

(16) B.de Vanssay

B. de Vanssay s'aide d'une grille de lecture fournie par le "modèle américain" post-désastre, établi à partir de l'observation de toute une série de catastrophes naturelles (inondations, séismes,...) pour relire et interroger les premiers mois de la reconstruction nîmoise : le modèle distingue chronologiquement quatre périodes consécutives qui constitueraient un enchaînement classique pour tout évènement de ce type (périodes d'urgence, de restauration ou réhabilitation, de reconstruction proprement dite, enfin d'amélioration, développement et commémoration). Par ailleurs, pour qu'il "fonctionne", ce modèle suppose que, par delà son strict découpage chronologique, les décisions prises et notifiées pendant telle ou telle période permettent un emboîtement quasi naturel des décisions ultérieures.

En fait, si ce modèle fonctionne mal à Nîmes, comme ailleurs, dans sa version normative, qui voudrait en quelque sorte que les "décideurs" aient rapidement la bonne vision homothétique de l'avenir de la cité, à partir de la catastrophe, il est cependant intéressant à mobiliser dans un sens plus pratique : effectivement, de micro-décisions prises en période d'urgence ou encore dans celle, encore effervescente, de la réhabilitation, ne sont pas sans conséquences à long terme pour l'avenir de la ville.

Et l'étude de la presse locale est précieuse pour comprendre comment et pourquoi se prennent ces micro-décisions, parfois hâtives : ainsi "dès le mois de de Novembre... les sinistrés s'organisent à Nîmes en fonction d'un système original et ancien, les comités de quartier"(17) lesquels vont peser dans le débat sur l'urgence d'une solution entre réhabilitation rapide de certains logements et déplacement des populations.

A chaque période du "modèle américain" correspondent donc des "niveaux d'urgence" différents pour le retour à la normale ; la presse joue un rôle de sélection des urgences et pousse de ce fait à un certain nombre de prises de décisions(18), lesquelles ensuite engendreront rapidement une certaine inertie ou une certaine homothétie dans des choix plus globaux. La presse locale et nationale relatera également les difficultés et différences de traitement des Nîmois par rapport au fonctionnement des assurances, et dans une moindre mesure, la gabegie résultant par contre de la trop grande quantité de dons en nature affluant par divers canaux, ceci ayant constitué aux yeux de certains une véritable catastrophe dans la catastrophe.

---

(17) B. de Vanssay

(18) On a là une illustration locale du rôle de la presse dans "La Société Réfléchie" d'Eric Landowski (Seull, 1989), en particulier chap 1 : l'opinion publique et ses porte-parole.

Mais de manière générale, tout en donnant à voir un certain nombre de différends, la presse locale a joué, pour B. de Vanssay, essentiellement un rôle de régulateur au sein de la société Nîmoise, invoquant et réaffirmant sans cesse l'identité de la ville.

On peut se demander dans quelle mesure cette position à la fois sage et de jeu dangereux avec le mythe de l'unité éternelle de la ville a un rapport avec le développement et la persistance pendant de longs mois de ce que l'on a appelé "la rumeur de Nîmes".

Il est curieux en tout cas qu'une recherche demandée sur l'étude des médias -et pas seulement sur la presse mais également, notamment pendant la période de crise aigüe, sur les radios- en vienne à traiter d'une forme de communication imprévue : la rumeur. C'est que cette rumeur, concernant le nombre exact de morts engendrés par la catastrophe, a été rencontrée par tous les observateurs et s'est imposée comme problème à B.de Vanssay et surtout C.Hansen qui a tenté d'en faire la généalogie. Mais où est la cause et où est l'effet d'une rumeur ? Disproportion incroyable entre l'ampleur du cataclysme et les chiffres officiellement annoncés, liaison avec d'autres rumeurs plus éphémères (pillage, les rats,...), impossibilité d'une transparence totale de la part des médias officielles, C.Hansen rapporte surtout l'existence de la rumeur à la vitesse avec laquelle, sous l'impulsion de la Municipalité, les traces de la catastrophe ont été effacées et en dernier recours au fait que le deuil des victimes n'ait pas pu être véritablement porté par les Nîmois. La rumeur correspondrait ainsi à la frustration d'une certaine dépossession des Nîmois dans l'après-urgence :

"les gens ayant été capables de faire preuve, dans l'immédiat, d'étonnantes solidarités, n'ont pas dû comprendre d'être renvoyés trop vite à des attitudes passives par les décideurs officiels, sous prétexte d'une gestion trop complexe pour qu'elle sorte du domaine public.

La rumeur exprime, à un niveau plus profond, le doute, ressenti par tous, sur le développement des conceptions pragmatiques et matérialistes de la gestion des catastrophes. La terrible efficacité de l'effacement des traces visibles de l'inondation dans la ville semble avoir laissé les gens désarmés"(19).

---

(19) C.Hansen



### 3 - Lectures des recherches :

Les trois recherches dont il a été question (de manière bien elliptique) ici se prêtent à deux types de lecture, que l'on pourrait appeler "lecture en perspective" et "lecture croisée". La ou les lectures que j'appelle ici "en perspective" consistent finalement à suivre chacun des chercheurs dans la ligne d'interrogation qui lui est propre : la catastrophe de Nîmes est ainsi à la fois un "exemple intéressant" de mini-crise politique, de dysfonctionnement socio-technique, de rapport complexe entre médias officiels et rumeur. En ce sens, les diverses recherches effectuées alimentent des champs de questionnement plus ou moins autonomes et peuvent être reprises, utilisées, critiquées à l'intérieur de ces champs par d'autres chercheurs intéressés ou par des praticiens concernés, sur des thèmes généraux tels par exemple, "l'eau dans la ville"<sup>(20)</sup> ou "le traitement des catastrophes par les médias".

Inversement, une lecture simplement "bout à bout" des trois recherches, avec le simple objectif de "comprendre" la catastrophe s'avère impossible ou illusoire : outre le fait que certains aspects, et non des moindres (rôle effectif des assurances dans le bilan global par exemple) n'ont été que superficiellement traités, force est de constater que déjà avec le prédécoupage effectué, l'objet des recherches part, si l'on ose dire, dans tous les sens.

Mais si à l'évidence, une simple juxtaposition des recherches ne répond qu'imparfaitement à la demande de compréhension tous azimuts exprimée dans les premiers jours du drame, il reste que leur confrontation, que certaines lectures "croisées", peuvent, à partir de questions ou d'objectifs préalables, alimenter tant la réflexion des chercheurs que les choix des décideurs.

D'un point de vue théorique d'abord, il faut se demander quel est l'apport éventuel du processus de recherche mis en oeuvre à l'occasion de la catastrophe de Nîmes dans le développement des sciences humaines, au sein du "courant" de l'analyse des désastres. Je suggérerais à ce sujet deux pistes complémentaires à partir de remarques générales nées de ma propre lecture croisée des recherches :

- par delà leurs différences, les trois recherches se rejoignent curieusement sur un point, lequel point contribue d'ailleurs à complexifier l'image globale de la catastrophe : c'est que les catégories d'acteurs les plus habituellement mobilisables pour rendre compte d'un événement de ce type (les administrations, les services d'urgence, les experts, les médias, les habitants, les assureurs,...) ne semblent pas suffisamment homogènes en l'occurrence pour

---

(20) Titre d'un programme de recherches du Plan Urbain. Ministère de l'Équipement.

décrire avec précision les diverses péripéties de l'après 3 octobre 88 à Nîmes. Dans leurs narrations de la catastrophe, les chercheurs insistent au contraire ici, pour le dire vite, sur un certain différentiel de "culture du risque" entre administrations parallèles, comités de quartier, voire experts eux-mêmes, là sur une certaine opposition entre médias locaux et nationaux, sans parler de la rumeur, ailleurs encore sur certains conflits concernant les conditions d'indemnisation des sinistrés qui, un temps au moins, ont divisé mutuelles et cabinets d'assurance... Sans doute ces multiples lignes de fracture qui, au demeurant, apparaissent dans d'autres circonstances, sont-elles plus marquées à Nîmes à la fois de par l'ampleur du sinistre, qui à des degrés divers, touche "tout le monde", et à la fois de par les nombreuses incertitudes qui subsistent, tant dans la quantification objective des causes de la catastrophe que dans l'élaboration de la meilleure manière d'échapper à sa récurrence.

Mais peut-être la catastrophe de Nîmes ou (ou et) la manière avec laquelle elle a été étudiée marque-t-elle de ce point de vue un changement qualitatif dans la sociologie des désastres : les lignes de fracture mises en exergue, qui traversent les catégories d'acteurs, ne sont pas sans rapport avec l'inextricable enchevêtrement des causes (naturelles/anthropiques, techniques/sociales, historiques/actuelles,...), pas sans rapport non plus avec l'inhabituelle quasi-absence d'une certaine recherche de responsabilités, comme si la catastrophe relevait plus ici d'une implosion interne que d'une agression extérieure ou d'erreurs attribuables. Et peut-être le processus de recherche appliqué ici s'inscrit-il dans une évolution plus globale : "aux analyses fondées sur le modèle de la guerre et appréhendant les crises comme l'effet de causes extérieures tendent à se substituer d'autres approches prenant en compte le caractère endogène de la crise"(21)(22).

- dans ces conditions, le mode de réponse à la catastrophe (au sens large, depuis la crise aiguë jusqu'à la reconstruction, considérée ici comme non encore terminée) peut difficilement s'analyser en termes de stratégies socio-professionnelles et de rapports univoques entre catégories d'acteurs. Les lignes de fracture précédemment évoquées se redoublent de multiples "inversions ou redistributions des rôles" : c'est le cas bien sûr, comme cela a beaucoup été dit, s'agissant des rapports entre la Mairie et la Préfecture, au moins dans les premiers jours, mais c'est le cas également de certains comités de quartier qui se posent en

---

(21) Présentation du colloque "le cadre théorique de la gestion des crises dans les sociétés complexes : état de la question" Décembre 91. C.Gilbert. P.Lagadec. P.Cazalis.

(22) Peut-être, dans le cas de Nîmes, pourrait-on également relire les 3 recherches en suivant la piste proposée par E.Lepointe en conclusion de son article déjà cité : la catastrophe "produit" successivement plusieurs "communautés" de réponse au désastre qu'il faudrait désormais distinguer.

contre-experts de l'assainissement ou de certains experts de l'hydraulique qui proposent des solutions d'urbanisme et tentent de déplacer à cette occasion les frontières entre technique et politique. Peut-être certaines positions des acteurs se distribuent-elles, en partie par delà le déterminisme de leurs divers statuts socio-professionnels, en fonction d'un choix implicite entre deux lectures de l'événement ; les uns cherchant la meilleure solution possible pour pouvoir l'oublier, les autres l'intégrant dans la prospection du meilleur système possible pour gérer désormais l'incertain ou "l'imprévisible".

D'un point de vue opérationnel, la question primitive qui sous-tendait la demande de compréhension très large à laquelle les sciences humaines, avec d'autres, se trouvaient confrontées était, très "simplement" la suivante : comment faire pour que *celà* ne se reproduise pas ? Or, il faut d'abord remarquer qu'il est paradoxalement à peu près certain que la catastrophe de Nîmes, telle qu'elle a été étudiée dans plusieurs de ses dimensions - et en partie d'ailleurs parce qu'elle a été largement étudiée et commentée - ne se reproduira jamais exactement de la même façon. En fait la question d'origine "comment faire pour que *celà* ne se reproduise pas ?" ne peut que se décliner de diverses manières suivant ce que *celà* veut dire, suivant la part que l'on accorde à telle ou telle cause dans la chaîne qui a conduit à la catastrophe, suivant peut être aussi les possibilités concrètes d'action sur tel ou tel facteur. Ainsi, pour ne pas rester focalisé sur Nîmes et tenter de tirer, à divers niveaux, quelques enseignements de l'événement, existe-t-il en France des sites à risques relativement similaires<sup>(23)</sup>, ainsi les administrations ou services semi-publics présentent-ils des "cultures du risque" hétérogènes, notamment vis à vis du risque inondation, ainsi les systèmes d'alerte n'existent pas ou fonctionnent mal...

Les sciences humaines, pas plus que d'autres disciplines, ne peuvent, ni sans doute ne doivent décider d'elles-mêmes des choix à faire, des hiérarchies à respecter entre les multiples niveaux possibles, éventuellement combinés, de réponse au désastre.

Par contre, c'est à partir de l'un, l'autre ou plusieurs pré-projets de réponse (technique, organisationnelle...) à l'événement que les recherches menées ici peuvent être mobilisées : l'idée (technique) de système d'alerte par exemple peut se trouver enrichie, voire mieux conceptualisée, au fil des lectures : comment réaliser un bon recoupement des informations préalables entre les multiples services (publics ou non ?) faut-il ou non s'appuyer sur la "société civile" (à Nîmes, on peut penser aux comités de quartier ou aux radios locales) pour la diffusion de l'alerte ? à l'inverse la crédibilité du message passe-t-elle forcément par

---

(23) Repérés dans le rapport Ponton.

le politique (d'Etat ou municipal ?) ou par tel ou tel corps technique spécialisé ? faut-il pré-coder ou garder une latitude dans le contenu des messages, en fonction du contexte ? faut-il une stratégie "industrielle" de mise en place de système d'alerte ou (ou et) adaptative au local ?

De ce point de vue, les sciences humaines accomplissent leur rôle traditionnel d'aide à la décision, dans le sens d'une ouverture des possibles et d'une clarification (même si cela passe par le détour d'une complexification) des choix ; le message supplémentaire que la lecture croisée esquissée ici suggère est que la nécessaire mise en place d'innovations techniques ou organisationnelles, suite à la catastrophe de Nîmes, pour que *cela* ne se reproduise pas, modifiera forcément l'interface entre le technique, le politique, le "social", dans le ou les milieux locaux spécifiques ou de telles innovations sont envisagées. Ainsi pour garder l'exemple, particulièrement significatif, de la mise en place d'un système d'alerte, à Nîmes ou ailleurs, ne suffit-il pas d'imaginer la "meilleure" solution socio-technique ; encore faut-il avoir conscience de la redistribution des compétences et des responsabilités que l'introduction de n'importe lequel de ces systèmes suppose, et donc des nouvelles légitimités et fragilités qu'il peut ou risque ainsi de faire sourdre.

*Une première version de ce texte a bénéficié des remarques critiques des chercheurs dont les travaux sont rassemblés dans ce dossier TTS, à travers un choix forcément subjectif d'extraits. Je les remercie de cette contribution supplémentaire et renvoie le lecteur de ce dossier synthétique, pour meilleure information, à leurs compte-rendus intégraux de recherche.*

**Recherche n°1**

**LES CRUES TORRENTIELLES DE NIMES  
(3 octobre 88)**

**Vers de nouvelles modalités de gestion des situations de crise ?  
première analyse**

Claude GILBERT  
Centre de Recherche sur le  
politique, l'Administration et  
le Territoire (CERAT)  
Co-directeur du GDR "crise" CNRS

Jean-Paul ZUANON  
Fondation Nationale des  
Sciences Politiques (FNSP)

Institut d'Etudes Politiques GRENOBLE

## **TABLE DES MATIERES DE LA RECHERCHE N°1**

---

### **0 - DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'EVENEMENT**

### **I - LES PREMIERES PERCEPTIONS DE L'EVENEMENT**

- I - 1 - Les systèmes de prévision
- I - 2 - Les grands réseaux
- I - 3 - Les services d'astreinte
- I - 4 - La Préfecture

### **II - LES REACTIONS IMMEDIATES**

- II - 1 - Les réactions des grands réseaux
- II - 2 - Les réactions des services d'astreinte
- II - 3 - Les autres administrations
- II - 4 - La ville de Nîmes

### **III - LES REACTIONS APRES L'EVENEMENT**

- III - 1 - Les grands réseaux
- III - 2 - Les services d'astreinte
- III - 3 - Les autres administrations
- III - 4 - La ville de Nîmes
- III - 5 - Le PC-ORSEC

### **IV - L'ORGANISATION DU RETOUR A LA NORMALE**

### **CONCLUSION**

#### **EXTRAITS SELECTIONNES ET PRESENTES CI-APRES :**

- Chapitre II : les réactions immédiates (intégralité)
- Chapitre III : les réactions après l'évènement (intégralité)
- Conclusion (extraits)

## **LES REACTIONS IMMEDIATES**

On privilégiera ici les réactions des grands réseaux, des services d'astreinte, de la Préfecture, des autres administrations ainsi que de la ville de Nîmes.

### **Les réactions des grands réseaux**

La réaction d'EDF/GDF s'inscrit dans des schémas d'intervention pré-établis puisqu'à 7h30, les plans ADEL et ORIGAZ -plans structurés qui prévoient des procédures d'intervention et des moyens exceptionnels- sont mis en place. "Un PC Etat -Major est installé au domicile d'un agent disposant d'un téléphone en état de fonctionnement, avec deux radios". Parallèlement, le chef de la subdivision de Nîmes se rend à la Préfecture qu'il atteint vers 9h. Pour les agents de l'EDF, c'est le sixième incident généralisé en quelques années : la réaction -presque routinière- est assez conforme à celle prévue par les plans. A 9h30, la direction régionale est jointe pour obtenir des moyens exceptionnels sous 24h. A 10h30 les responsables décident de couper l'alimentation de la ville pour sauvegarder le réseau électrique, pour la sécurité de la population et pour assurer la sécurité au niveau gaz (risques d'explosion). Cette décision est prise non sans difficultés car on court ainsi le risque de bloquer les personnes dans les ascenseurs et d'interrompre le fonctionnement des pompes.

Suite à ces réactions immédiates, des mesures sont prises pour rétablir rapidement des moyens autonomes de communication. Vers 10h/10h30, deux radios fixées sur deux voitures attachées à un arbre sont alimentées par une batterie hors d'eau, ce qui permet un trafic avec la Préfecture où se trouve l'agent EDF disposant d'un poste portatif. Ainsi, dès 10h30, EDF a des moyens radio propres grâce auxquels elle peut communiquer avec les centres EDF à l'extérieur de Nîmes, aussi bien pour leur fournir une information sur la situation que pour leur demander du personnel en renfort. Sur la base d'informations faisant état de chutes de pluies continues pendant les trois prochaines heures, il est décidé de mettre le personnel en situation d'attente. Ce dernier se met en sécurité et des équipes de dépannage, présentes du côté de la route d'Avignon et la rocade de Courbessac, et elles aussi hors d'eau, se préparent à intervenir.

Aux Télécom, les premières réactions consistent à rechercher des moyens mobiles d'énergie puis à couper volontairement l'atelier d'énergie de Natoire. Le directeur du centre d'exploitation de Nîmes commande des équipements mobiles en énergie et en climatisation, sa demande étant relayée par la direction régionale de Montpellier. A 9h30, alors que progressivement l'ensemble

des centraux sont coupés, des moyens de secours sont acheminés au plus près de Nîmes, compte tenu des difficultés d'accès liées à l'inondation du réseau routier. Entretemps, les plans de crise propres aux Télécom ont été déclenchés à partir de la Direction Régionale de Montpellier où un état-major de crise est mis en place vers 10h : c'est la première fois en France que sont simultanément lancés en grandeur nature trois plans (RADIAL, CRISTEL INTER-URBAIN et CRISTEL-ENERGIE). Curieux hasard, comme le soulignent les Télécom, "ces plans avaient été présentés trois jours auparavant par une vidéo-transmission". En fin de matinée, le personnel de terrain commence à tirer des lignes de fortune pour les usagers prioritaires (la Préfecture dispose vers midi de dix lignes raccordées à un autre central) et engage, non sans grandes difficultés, le pompage du Centre Principal d'Exploitation avec le concours des pompiers.

On peut rapprocher la réaction de Radio France-Nîmes de celle d'EDF. Le maintien du "réseau radio" a résulté d'un bricolage effectué par un technicien<sup>1</sup>. Ainsi Radio France-Nîmes a-t-elle pu assumer une fonction de service public tous azimuts durant toute la matinée. A 8h10, elle passe sur les ondes un communiqué de la Préfecture pour "demander aux gens de ne pas venir à Nîmes sans les affoler". En fonction des éléments dont Radio France-Nîmes dispose, elle donne ensuite des informations sur la situation. Dans le même temps, elle sert de relais entre le SAMU, les pompiers et la Préfecture. Notamment vers 8/9h elle demande au SAMU de joindre la Légion pour dégager un car scolaire bloqué dans les cadereaux. Enfin deux journalistes sont envoyés à Arles pour organiser, à partir de la sous-Préfecture, une liaison avec les radios nationales (France Inter et France Infos).

Quant à la DDE, mobilisée à l'extérieur de Nîmes, sa réaction semble largement conditionnée par l'absence de cadres supérieurs, un seul d'entre eux ayant pu rejoindre son administration avant 7h45. De son côté, le DDE peut se rendre en Préfecture. Il se joint au préfet et au directeur de cabinet qui n'ont alors qu'un seul souci : tenter d'évaluer les dangers existants et faire passer des messages de mise en garde (retenir les enfants dans les écoles, ne pas circuler dans la rue, éviter de rentrer dans Nîmes). Ces deux dernières consignes sont transmises par l'intermédiaire de Radio France-Nîmes. Le DDE peut rester en liaison radio avec ses services ; son système de transmission fonctionne jusqu'à

---

<sup>1</sup> "Pourquoi le service public a-t-il rempli son rôle ? Il y a une part d'impondérable. Cette station a un équipement archaïque. Nous atteignons nos émetteurs avec des lignes téléphoniques. Si nous avions disposé de moyens modernes, il aurait fallu des sources d'énergie. Or il se trouve qu'avec des moyens anciens nous avons pu continuer à émettre alors que tout le réseau est tombé en panne (...). Pourquoi ça a fonctionné ? Il y a des gens qui ont le sentiment d'appartenir au service public. Il y avait des animateurs et des journalistes qui ont cherché des solutions. Ils sont intervenus à partir du câble, avec une bidouille, ont branché un mono. C'était un pis -aller comme émetteur. Avec un transistor à piles, nous avons alimenté France Infos. Nous n'avons jamais cessé d'émettre".



11h, jusqu'à ce qu'il y ait interruption de la liaison entre la DDE et la Préfecture, suite à la mise hors service du groupe électrogène. Les communications semblent cependant s'être poursuivies avec des moyens légers (talkies-walkies). L'activité de la DDE à Nîmes lors de cette seconde phase se confond largement avec celle de son directeur présent à la Préfecture. Le DDE a donc essentiellement assumé un rôle de conseil, bien que son principal souci semble avoir été de rejoindre le siège de son administration.

EDF et Télécom ont des réactions assez semblables. Après une première évaluation de la situation, elles activent les ressources dont elles disposent au plan local mais aussi au plan national. EDF (ainsi d'ailleurs que Radio France-Nîmes) se singularise par une forte capacité d'adaptation, par le recours au bricolage et la reconstitution assez rapide d'une autonomie de communication. Cela lui permet d'avoir une prise de connaissance assez globale de l'événement et d'établir des relations avec l'extérieur; ces moyens de communication ont même pu servir aux sapeurs-pompiers pour faire transiter des messages. C'est aussi le cas des Télécom qui n'ont cependant pas eu les mêmes besoins de reconstitution d'un réseau de communication. Une autre similitude doit être soulignée : chacun des deux organismes s'est rapidement préparé à la gestion de l'après-crise en attendant que le choc de l'événement soit passé, la mobilisation des moyens régionaux et nationaux étant un indice de leur aptitude à anticiper. En outre EDF, comme les Télécom, dispose d'événements de référence qui constituent autant d'expériences et qui limitent les débordements d'imagination.

C'est également le cas de la DDE, prise cependant à contrepied par son système de capteurs d'informations qui l'a conduite à intervenir hors de l'agglomération. Les rapports avec les autorités d'Etat prennent des formes assez contrastées. EDF et Télécom se connectent spontanément et rapidement avec l'autorité préfectorale : EDF envoie sur place un de ses agents, les Télécom alertent le préfet des risques de rupture de réseaux. Dans les deux cas, il semble que ces rapports soient établis plus dans le souci d'informer les autorités préfectorales des mesures prises que dans le but de venir chercher des instructions ou d'apporter un système logistique de rechange à la Préfecture. Il est symptomatique que le réseau reconstitué d'EDF au plan local n'ait pas été spontanément utilisé, ni pour faire converger des informations sur la situation lors de la matinée ni pour "trafiquer" avec l'extérieur. A l'inverse, le comportement de la DDE semble s'inscrire dans un schéma classique de relations avec l'autorité préfectorale. L'établissement de cette relation apparaît cependant plus conjoncturelle que structurelle, la préoccupation première du responsable de la DDE étant de reconstituer lui-même son propre réseau. Là encore, il semble que les moyens de liaison dont il disposait aient été largement mobilisés pour cette entreprise.

## Les réactions des services d'astreinte

Ironie du sort, c'est le SDIS qui est l'un des premiers touchés par la catastrophe compte tenu de sa situation géographique. Le DDSIS rejoint, non sans difficultés, le Centre de Secours Principal de Nîmes dont il prend le commandement en l'absence du chef de corps bloqué à l'extérieur. Cependant le CSP est lui-même rapidement isolé et perd le contact avec ses équipages qui effectuent de nombreux sauvetages : "ces sauvetages de proximité sur initiative personnelle sont une des caractéristiques de cette catastrophe et ont certainement permis de ne pas avoir un bilan plus lourd en perte de vies humaines". A partir de 9h, les liaisons téléphone-radio sont interrompues. Un système de communication peut cependant être rétabli à partir d'un fourgon PC basé au corps de Nîmes. Il permet à 9h 35 au DDSIS de faire appel à une colonne de renfort venant du Nord du département, d'adresser une demande de secours au CIRCOSC (Centre Inter-Régional de Coordination des Opérations de la Sécurité Civile) de Valabre. Selon les sapeurs-pompiers, cette phase est "capitale" puisqu'elle a permis, "grâce à la bonne réaction du CIRCOSC, d'acheminer des renforts terrestres et aériens dans les meilleurs délais<sup>2</sup>. A 10h34, l'hélicoptère de la Sécurité Civile, basé à Montpellier, se présente sur Nîmes après avoir effectué de nombreux sauvetages sur son parcours. Il embarque le chef de corps et rejoint la Caserne. Une liaison radio est rétablie à partir de cette machine, les demandes de renfort sont confirmées".

L'hélicoptère se rend ensuite à la Préfecture, à la demande expresse du CODISC, mais il ne peut se poser. Il commence donc aussitôt les sauvetages à l'aide des plongeurs du CSP de Nîmes. D'autres appareils de la Protection Civile interviennent en provenance de Lyon (décollage 10h55), de Nice (11h55), de Marignane (12h10), de Perpignan (12h25), et de Grenoble (12h45) : "Jusqu'au début de l'après-midi, les tandems hélicoptères plongeurs effectueront de nombreux sauvetages (120) ainsi que des évacuations sanitaires (femmes en couches, dialysés etc)". Même si l'organisation générale des secours aériens relève du DDSIS, les pilotes ont toute latitude pour effectuer des opérations de sauvetage quand c'est nécessaire. Les premières colonnes de secours terrestres arrivent aux abords de la zone sinistrée vers 14h20.

---

<sup>2</sup> Aussi habituelles que soient les relations avec le Circosc de Valabre, elles n'ont pas permis, semble-t-il, de réduire rapidement l'incertitude liée à la situation de Nîmes. Il est indiqué dans un rapport d'administration que "Pendant plusieurs heures il n'a pas été possible, tant pour le Circosc de Valabre, pour le Circosc de Lyon que pour le Codisc, de mesurer le problème en vue de qualifier et de quantifier les besoins en renfort à acheminer à Nîmes dans l'espace et dans le temps (...). Il en résultait un décalage dont il est difficile de dire exactement combien il a été préjudiciable à la distribution des secours"

Les médecins du SAMU sont bloqués dans leur établissement. La première urgence concerne l'hôpital lui-même, la montée des eaux mettant en péril aussi bien des personnes que du matériel situé en sous-sol. Les tentatives d'interventions extérieures se révèlent rapidement impossibles, les véhicules de transport de blessés étant peu adaptés. Le SAMU obtient de l'armée (le 6ème RCS basé à proximité de l'hôpital) trois camions militaires de transport grâce auxquels, après constitution d'équipes comprenant un interne et un infirmier, des sauvetages de proximité sont effectués au coup par coup. Ils durent jusqu'à 13h/13h30. Au total une quinzaine de cas sont traités (évacuation de personnes âgées, fractures, infirmes, chutes, traumatismes divers).

La police fait face à la situation avec les moyens du bord. Elle renforce ses moyens en patrouilles au fur et à mesure de l'arrivée des fonctionnaires en position normale de travail ou se présentant spontanément. Apparemment surprise par l'ampleur de l'événement, la police tente de mettre en place un dispositif de pré-alerte ("organisation matérielle du rappel logistique, reconnaissance des itinéraires possibles d'accès à la ville et dans les hôpitaux ; information donnée à quelques entreprises disposant d'engins adaptés, aux groupement de garagistes locaux et à une station service, appel aux radios locales afin d'inciter la population à ne pas circuler dans la ville de Nîmes"). Selon le DDPU : "ces opérations ont été rendues très difficiles, certes du fait du sinistre, mais surtout du fait de l'interruption totale de la majeure partie des moyens habituels de liaison isolant l'hôtel de Police de la Préfecture, du centre de Secours et du SAMU". A cela s'ajoute l'impossibilité d'obtenir des moyens extérieurs nécessaires à l'exercice de leurs missions : à 8 heures 10, le DDPU demande en vain des véhicules militaires de type 4x4 pour faciliter le déplacement des patrouilles.

La gendarmerie semble aussi dépourvue face à une situation qu'elle a découverte assez tardivement, faute de disposer des moyens adéquats. Sa première intervention répond à un appel du préfet (sur REGIS) qui, à 8h30/9h, privé de toute liaison avec le CODIS 30 et les pompiers de Nîmes, demande au commandant du groupement de déplacer un PC mobile de transmission et de tenter de récupérer un moyen de radio portable à la caserne des pompiers. Ces moyens sont mis en oeuvre immédiatement, grâce à un véhicule de gendarmerie mobile, (exceptionnellement stationné à la caserne) : il s'avère impossible de rejoindre la caserne des pompiers, mais la Préfecture peut être atteinte trois quarts d'heure plus tard. Le PC mobile est en état de fonctionnement à partir de 10h30. Parallèlement, à 9h30 une liaison-radio est établie avec le chef de l'état-major de la 6ème DLB. Il lui est demandé d'envoyer un engin amphibie à la caserne des pompiers afin de récupérer un moyen radio destiné au préfet et de communiquer la fréquence de travail de son PC en cours de montage. L'intervention de la 6e DLB ne pouvant être immédiate, la gendarmerie s'efforce à nouveau d'atteindre la caserne des pompiers qui constitue son principal objectif. Dans le même temps,

suite aux informations transmises au préfet par le CODISC, la gendarmerie entreprend une action de sauvetage d'un car scolaire en perdition. Quand elle arrive sur les lieux, les opérations de treuillage sont déjà en cours.

Par l'intermédiaire du PC mobile Préfecture, le commissariat de Nîmes demande d'aviser celui de Montpellier de la situation (message transmis par Saphir filaire via gendarmerie de Montpellier). Apparemment, ce sont les seules circonstances dans lesquelles il y a eu l'établissement d'une interconnection entre gendarmerie et police. A 10h45, la gendarmerie est inondée. A 11h40, le groupe électrogène est arrêté volontairement en raison du danger présenté par son fonctionnement, entraînant la coupure du réseau Saphir filaire jusqu'à 13h50.

Les réactions de l'armée, au plan local, sont assez semblables à celles des services d'astreinte. La 6ème DLB, la seule impliquée dans un premier temps, se livre à des actions de sauvetage de proximité, notamment en faisant sortir quelques engins amphibies avec le SAMU qui commencent à patrouiller là où c'est possible. Malgré un mauvais fonctionnement du téléphone et des liaisons radios difficiles, l'armée dispose de radios plus "durcies" et, surtout d'une autonomie de décision qui lui permet de demander, dès 9h45 et sans autorisation préalable, l'intervention du 1er Régiment Etranger de Cavalerie d'Orange et du 6eme Régiment de Génie de Laudun. Le préfet, qui n'a pas encore déclenché le plan ORSEC et qui ne dispose pas de liaison directe avec l'armée, ne peut pour le moment faire appel à la troupe. Les moyens dont dispose le chef d'Etat-Major pour réaliser le sauvetage de personnes sont cependant limités, les forces a priori les plus adaptées étant en manoeuvre dans le Jura. L'armée "pousse" également des liaisons avec la Préfecture (atteinte à 11h), avec l'armée de l'air (Courbessac), la base-école d'instruction militaire, la base aéro-navale de Garons ainsi qu'avec la Mairie (fin de matinée, début d'après-midi).

Le délégué militaire tente d'établir un contact avec le préfet pour connaître ses besoins et cherche à joindre le général de division et le chef d'Etat-major de la 6e DLB. Les communications radio sont difficiles, le téléphone est encombré mais les contacts sont cependant établis avec la Préfecture jusqu'à 13h30, heure à laquelle les communications sont définitivement coupées. De 9h à 13h30, le délégué militaire accompagne les décisions de demande de renforts effectuées par l'Etat-Major de la 6eme DLB.

Globalement, l'ensemble des services d'astreinte et assimilés ont eu des réactions immédiates assez semblables face à l'événement : chacun d'entre eux s'est trouvé isolé aussi bien physiquement que sur le plan des communications. Pour l'essentiel, les actions ont été réduites à des interventions sur l'environnement le plus proche ou de façon non coordonnée (cas des sapeurs-pompiers, de la police et de la gendarmerie dont les éléments extérieurs perdent contact avec la

base). Ces conditions exceptionnelles renforcent l'autonomie de chacun des acteurs qui tente alors de préserver et de reconstruire son propre appareil et met en oeuvre ses propres réseaux de solidarité. Le cas le plus typique est celui des sapeurs-pompiers. S'ils ont fonctionné de façon parfaitement autonome, cela résulte certes de l'événement lui-même qui les a coupés des autres acteurs, notamment de la Préfecture. Mais cela tient aussi à des habitudes acquises : les sapeurs-pompiers (SDIS et corps des sapeurs-pompiers de Nîmes) réagissent en fonction d'événements de référence tels que les incendies de forêt fréquents dans cette région. Ils essaient de reconstituer leur réseau traditionnel basé sur des relations transversales, les solidarités de voisinage inter-départementales ayant largement prouvé leur efficacité par le passé. A 12h54, c'est la section "feux de forêts" du SDIS de l'Aude qui prend la route de Nîmes.

Les pompiers jouent donc très naturellement la carte CIRCOSC, sans passer par la Préfecture comme l'aurait commandé un strict respect des procédures. Une liaison avec celle-ci ne peut être établie qu'aux environs de 11h30, heure à laquelle le DDSIS envoie un sapeur-pompier-volontaire pour cette entreprise - porteur d'un message en Préfecture, sans qu'il y ait eu de réaction de la part de cette dernière.

"L'enfermement du DDSIS dans la caserne", pour reprendre une expression préfectorale, renforce peut-être sa position dans le système d'intervention des sapeurs-pompiers, ce qui n'est pas toujours le cas en situation de crise compte tenu de la complexité habituelle des rapports entre les SDIS et les corps de sapeurs-pompiers municipaux. Cette position permet peut-être aussi d'éviter de poser le problème de la place du SDIS dans les structures de pouvoir départementales en cas de crise, du fait de sa double allégeance en temps normal au Conseil Général et à la Préfecture. On retrouve là un problème de fond, tenant moins à des questions de personnes qu'à des difficultés de type structurel.

L'autonomisation de la plupart des acteurs immédiatement impliqués dans la phase aiguë de crise accentue les difficultés de la Préfecture à se poser en coordinateur de l'ensemble des moyens engagés. Tout d'abord, le groupe de fait constitué en son sein est réduit, les ressources en personnel se limitant à 6/7 personnes vers 9h ("un huissier, un secrétaire, trois quatre attachés de Préfecture, le DDE, le directeur de Cabinet ..."). Le directeur de la Protection Civile, qui prend ses fonctions ce jour-là, ne peut atteindre la Préfecture, ce qui explique l'effacement de ce service qui ne dispose, par ailleurs, que de peu de moyens. De son côté, le Service des Transmissions de l'Intérieur (STI), dont le responsable est absent, perd dans le courant de la matinée ses moyens énergétiques : le seul technicien présent essaye de faire face. Ce n'est que très progressivement que viendront s'adjoindre d'autres éléments (EDF, Police municipale, Gendarmerie,

Armée) au cours de la matinée. Quant aux moyens techniques, notamment les moyens de communication, ils se réduisent jusqu'à s'effondrer, selon des horaires variables et souvent contradictoires selon les sources d'information (entre 9h et 11h).

Cette imprécision s'explique peut-être par le fait que, dans l'esprit des protagonistes, deux phénomènes distincts se sont confondus : la vraisemblable saturation du réseau et les problèmes strictement techniques de panne. Seul le REGIS a fonctionné, non sans quelques défaillances et difficultés tenant à son système de verrouillage (accès limité voire impossible en cas d'absence de l'interlocuteur officiel). Un autre problème technique accentue les difficultés surgies à la Préfecture : à partir de 9h30/10h, l'électricité et l'eau sont coupées. Dans ces conditions, il apparaît difficile au préfet de jeter les bases d'une cellule de crise suffisamment étoffée et disposant des moyens techniques minimum pour fonctionner. Ses réactions seront donc en de nombreux points semblables à celles des autres acteurs : essayer de reconstituer des réseaux de relations ; mobiliser des moyens propres autour de la Préfecture.

Dans un premier temps, le préfet tente de joindre le SDIS puis la police et l'armée pour recomposer l'état-major de base de la cellule ORSEC. Faute de pouvoir le faire et après avoir contacté la gendarmerie, il cherche à tout prix à rétablir un lien avec les sapeurs-pompiers et plus particulièrement avec le DDSIS dont la présence semble indispensable pour reconstituer un schéma d'intervention efficace. Ce sera tout au cours de la matinée la principale mission de la gendarmerie. Ce souci de reconstitution "à l'identique" ne favorise pas la recherche d'autres solutions comme, par exemple, la mobilisation d'autres ressources par l'intermédiaire d'EDF et de la DDE pourtant en mesure de recueillir des informations d'ensemble (grâce à des systèmes de liaison-radio fiables reliés à l'extérieur et qui n'ont cessé de fonctionner). De même, il ne semble pas que l'installation d'un PC mobile de la gendarmerie, opérationnel dès 10h30, puis la jonction opérée par un élément avancé de la 6ème DLB à 11h/11h30 aient notablement amélioré le système de communication et d'organisation mis en place à la Préfecture.

Face à une situation locale apparaissant bloquée, le préfet active d'autres réseaux privilégiés de relations. A 9h, via le REGIS, il entre en contact avec le préfet de région, à qui il demande de déclencher l'arrivée de renforts, ainsi qu'avec le préfet du Vaucluse. Toujours grâce au REGIS, il reste en relation constante avec la Sécurité Civile alertée dès 8h30. C'est pour lui un point d'appui important. L'analyse de la circulation des flux d'information entre l'ensemble des acteurs, locaux et nationaux, montre que le CODISC a joué durant cette phase critique un rôle central dans la coordination des actions et la mobilisation de moyens exceptionnels. C'est lui qui fait appel dès 10h au Centre Opérationnel des Armées

(COA) pour que des moyens aériens soient mis à la disposition du préfet du Gard. Il fait également intervenir des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) : des éléments de l'UIISC 1, alors stationnée à Lunel, et de l'UIISC 7 basée à Brignoles.

L'entrée en action rapide des hélicoptères de la Sécurité Civile semble également résulter de l'impulsion donnée par le CODISC, même si d'autres acteurs ont pris des décisions dans ce sens (CIRCOSC de Lyon et de Valabre, préfet de la Région Languedoc-Roussillon). C'est le CODISC, aussi paradoxal que cela puisse sembler, qui informe le préfet du Gard de nouvelles alarmantes concernant un car scolaire emporté par les eaux. De son côté, le préfet est toujours dans l'impossibilité de fournir des informations précises et globales sur la gravité de la situation. Ses demandes correspondent donc pour l'essentiel à sa perception des urgences les plus immédiates (groupes électrogènes, moyens amphibies, "zodiac"). Par ailleurs, il commence à mettre en place un embryon de cellule de crise dans le bureau du secrétaire général, la salle opérationnelle du PC-ORSEC étant inondée.

Il est difficile de déterminer quand la mise en oeuvre du plan ORSEC départemental est effectivement décidée, les heures variant entre 9h45 et 11h (heure officielle donnée par le Ministre de l'Intérieur : 10h30). Pour le préfet, il ne s'agit que d'un déclenchement "pour la forme", car tout fonctionnait déjà dans l'organisation des secours. Deux remarques peuvent cependant être faites : les responsables et la population n'ont connaissance de cette procédure qu'assez tardivement (le plus souvent en début d'après midi). Ce n'est qu'à 14 heures 55 que le plan ORSEC est annoncé sur France-Infos. Par ailleurs, différents acteurs, dont au premier rang des responsables techniques de la municipalité de Nîmes, critiquent la lenteur de cette décision au regard de l'importance de l'événement, de l'impact psychologique qu'elle est supposée avoir et du net engagement des moyens de l'Etat qu'elle signifie. Certains vont jusqu'à affirmer qu'ils ont insisté auprès de la Préfecture dans le courant de la matinée pour qu'elle déclenche le plan. On peut cependant penser qu'il s'agit d'une procédure effectivement formelle dans la période de crise aiguë, surtout lorsque les moyens de la faire connaître sont extrêmement réduits voire inexistantes. Or, le plan ORSEC a une autre dimension psychologique qu'il ne faut pas perdre de vue : il signifie que la puissance publique s'engage **sans délai** à mettre en oeuvre des moyens de secours. Dans le cas contraire, l'Etat risquerait de se disqualifier et de s'exposer à des critiques d'inefficacité et de lenteur, reproches sans objet ici : si l'on retient comme heure vraisemblable de déclenchement 10h30, l'arrivée du premier hélicoptère à 10h34 est, pour le moins, une heureuse coïncidence.

D'une façon générale, il ressort des réactions de la Préfecture que celle-ci éprouve une quasi-impossibilité à évaluer la gravité de la situation faute d'une

vision globale du théâtre des opérations. Comme l'ensemble des autres acteurs nîmois, la Préfecture n'a vraiment pris conscience de l'événement qu'en y étant brutalement confrontée : "il y a eu un torrent d'eau vers 10h et les gens aux grilles : on a pris conscience que c'était un cataclysme". La surprise provoquée par la montée des eaux est d'autant plus forte que ce déchaînement des éléments n'apparaît pas concevable aux acteurs présents : "il fallait faire un effort d'imagination. Le problème, c'est que ça venait de nulle part : comment concevoir un tel torrent quand il n'y a pas de fleuve ?". A la différence de services ayant une véritable "culture de crise", la Préfecture ne dispose pas de situations de référence pour ajuster au mieux perception et réalité. Un autre facteur aggrave la difficulté pour appréhender l'événement : il n'y a pas ou peu de retour d'informations ("les informations les plus sûres étaient celles données par les gens qui venaient à pied et qui disaient : je viens de tel quartier, c'était ça le plus tangible").

### **Les autres administrations**

Dans l'ensemble, les autres administrations d'Etat impliquées, elles aussi par la force des choses et de façon plus ou moins directe dans la crise, n'ont pas toujours les moyens de faire face immédiatement. Ce ne sont pas des administrations gérant de grands réseaux, ni des services d'astreinte. Pour elles, la notion d'exceptionnel, de crise est difficile à prendre en compte. Dans un premier temps et cela n'a rien d'étonnant, elles subissent donc l'événement.

L'Education Nationale est directement concernée par la situation dramatique qui prévaut durant la matinée du lundi : des milliers d'élèves sont à ce moment là dans les établissements scolaires. En raison de l'impossibilité d'établir des liaisons entre l'Inspection Académique et les différents établissements, en l'absence (au moins apparente) de consignes précises sur les mesures à prendre, les différentes composantes du système scolaire fonctionnent et réagissent de façon autonome et spontanée, révélant ainsi des capacités d'adaptation et de réaction très hétérogènes. Aux dires d'acteurs directement impliqués, certains élèves ont été livrés à eux-mêmes, le corps enseignant se déchargeant sur l'administration des établissements de la prise en charge de la population scolaire. Cette administration a elle-même diversement réagi, certains responsables assumant difficilement leur rôle, alors que d'autres ont pris énergiquement les choses en main. Ce fut le cas d'un proviseur d'un Lycée du centre ville qui a retenu les élèves dans l'établissement au plus fort de la crise et qui a, par la suite, organisé l'hébergement d'une partie d'entre eux ainsi que de personnes extérieures lors de la nuit du 3 au 4 Octobre.



Au départ, l'administration de la DDASS commence à fonctionner "normalement" du moins pour le personnel présent sans qu'il y ait, une fois encore, possibilité d'évaluation de la gravité de la situation. L'absence du directeur départemental (en stage) et de son adjoint (en congé- maternité), l'impossibilité dans laquelle se trouvent l'Inspecteur Principal assurant l'intérim et l'ingénieur sanitaire de gagner la DDASS, entraînent une vacance du pouvoir à la tête de cette administration. Faute de consignes, notamment pour l'usage du REGIS, personne ne prend d'initiative. Néanmoins, le directeur par intérim, bloqué à son domicile, joint la Préfecture à 7h50, heure à laquelle il est encore trop tôt pour que les autorités réagissent. Dans le courant de la matinée il cherche vainement à gagner la Préfecture.

Quant à la DDA qui n'est pas une administration de terrain, elle ne semble pas avoir été impliquée dans les premières heures. Ce n'est que le mardi qu'elle commence à prendre en charge la gestion de certains aspects de la crise.

### **La ville de Nîmes**

A bien des égards, les services de la ville de Nîmes se trouvent dans une position analogue à celle de la Préfecture : ils subissent de plein fouet une situation dont ils ne semblent pas avoir enregistré de signes avant-coureurs, que ce soit par leurs propres moyens ou par le biais d'autres réseaux et services d'astreinte. Le corps des sapeurs-pompiers de Nîmes a certes joué un rôle dans l'alerte en demandant à la Mairie dès 8h18 d'informer la population par le biais des radios locales sur les risques encourus. Mais, compte tenu des circonstances, cet appel ne peut se traduire en une mobilisation instantanée d'une structure déjà soumise à l'événement et non préparée à réagir à ce type de situation. Ceci explique que les réactions des diverses composantes du système municipal nîmois aient été diverses, improvisées et autonomes, notamment en ce qui concerne les sauvetages de proximité.

Le premier des responsables - le maire de Nîmes - est bloqué chez lui, hors de la ville et privé de moyens de communication. Il est donc temporairement "hors jeu". Le secrétaire général est surpris par la montée des eaux alors qu'il se trouve aux services techniques, situés assez loin du centre-ville (route de Beaucaire). Tout au long de la matinée, il tente de regagner l'Hôtel de Ville (tentatives infructueuses jusqu'à 13 h) où se trouve, depuis le matin, le directeur des services techniques qui commence à organiser un PC de fortune avec les moyens du bord. Ce dernier réussit à joindre par téléphone la Préfecture en début de matinée, notamment pour savoir quelles dispositions le préfet envisage de prendre, avant de se rendre sur place un peu plus tard. C'est alors que semble

s'esquisser de façon assez informelle, une sorte de division du travail entre la Préfecture et la Ville de Nîmes, les tâches opérationnelles incombant aux services de l'Etat, l'intendance à la Mairie.

## **LES REACTIONS APRES L'EVENEMENT**

Cette période couvre l'après-midi et la soirée du lundi. A partir du début de décrue qui s'amorce vers 13h, les déplacements deviennent de nouveau possibles. Ils permettent l'arrivée des secours et la mise en place d'un dispositif plus global et mieux coordonné de gestion de crise. Une fois encore, on observe de nettes différences de réactions et de fonctionnement entre les grands réseaux et l'ensemble des autres services. C'est à ce moment que la ville de Nîmes commence à affirmer son existence et surtout son aptitude à prendre en charge la gestion de certains aspects de la crise.

### **Les grands réseaux**

Les organismes gérant ces réseaux se sont très rapidement adaptés. La plupart d'entre eux ont mis en oeuvre des moyens exceptionnels dès le début de la matinée tout en préparant leurs interventions pour l'après-catastrophe.

A 13h30, lorsque l'eau commence à redescendre, EDF prend la décision d'intervenir rapidement. En dépit de moyens en personnel limités, les agents procèdent à une visite systématique, à une remise en état, éventuellement après pompage et séchage, puis à une remise sous tension des postes moyenne et basse tension sinistrés. Les interventions se heurtent dans un premier temps à des difficultés de déplacement et d'accès aux installations (carcasses de voiture, boue). EDF dispose de peu d'engins de pompage. Toutefois, dans le cadre du plan SPIS, elle peut réquisitionner les groupes électrogènes et les pompes dont disposent les entreprises. Dès le matin, une liste des entrepreneurs disposant de groupes électrogènes et de pompes a été établie. Il s'agit d'un "travail de fourmi" : sur 600 postes, 200 sont inondés. Le travail est efficace puisque le lundi soir 75 % des postes sont déjà remis en service. Un certain nombre d'usagers prioritaires sont les premiers réalimentés ; le nombre de clients non raccordés au réseau passe de 72 000 à 40 000 entre 13 et 18h. Il semble qu'il ne s'agisse là que de raccordements par la remise en état des postes d'alimentation, EDF ne pouvant prendre en compte dans un premier temps les pannes individuelles. Les opérations se poursuivent en soirée : le mardi matin à 7h le nombre d'abonnés non raccordés se réduit à 20 000.

Les réactions des Télécom sont assez semblables. Dès 12 h, débutent les opérations de pompage du sous-sol du central Natoire grâce à l'intervention des pompiers. De nombreuses difficultés apparaissent et ne sont résolues qu'ultérieurement avec l'apport de moyens extérieurs fournis par le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille. A 18h, lorsque les groupes électrogènes demandés en renfort de Marseille arrivent à Natoire, tout est prêt pour effectuer les branchements. Autour de 22h, les salles d'énergie sont ainsi vidées de leurs milliers de litres d'eau, permettant l'intervention des techniciens (50 personnes environ) "dans des conditions à la limite de la sécurité". Ces techniciens peuvent disposer de matériel acheminé par route et par air (à 23h, un avion spécial en provenance de Lille se pose à Garons) et d'un apport en personnels extérieurs venant de Toulouse et de Marseille. Dans la nuit du 3 au 4, sont mises en place des installations mobiles (8 camions ou remorques, plus climatisation), que les responsables appellent eux-mêmes le "grand barnum" : "nous avons déjà prévu l'emplacement de chaque camion devant le CPE. Exactement comme un cirque où chaque véhicule doit être à sa place". Le dispositif de secours mobilisé par Télécom est à 90% de son potentiel le 4 Octobre à 4h du matin. Dès 7h, les centraux de Natoire -installation la plus importante de Nîmes- sont remis en service. Entre temps, dix rattachements exceptionnels (pontages) sont effectués le lundi à 13h sur le central de Montaury permettant le raccordement de la Préfecture. A 18h, dès le rétablissement du courant électrique, les deux centraux de Nîmes-Feuchères reprennent leur fonctionnement normal.

Le mode de réaction de la DDE semble étroitement conditionné par la présence de son directeur dans ses murs. En début d'après-midi, une rapide concertation informelle a lieu en Préfecture avec les services techniques de la ville de Nîmes. Il y est surtout question de la nature des moyens à regrouper. Alors que la décrue s'annonce (13h), le DDE parvient, non sans difficultés et grâce à un camion militaire, à regagner ses bureaux qu'il atteint aux alentours de 15h. Il fait rassembler tous les camions disponibles sur lesquels il fait monter des lames de déneigement. Compte tenu de la présence de boue dans les rues, il apparaît que ce soit là un des moyens d'intervention les plus adaptés. L'existence d'un événement de référence relativement analogue, en l'occurrence des chutes de neige, facilite l'appréhension de la situation et permet de réagir assez rapidement et avec efficacité. En fin d'après-midi, le matériel est prêt et regroupé. Une réunion a lieu en Mairie à 19h avec les cadres de la ville de Nîmes : 7/8 secteurs sont déterminés par la Ville pour réaliser des travaux d'urgence. Des équipes mixtes sont constituées par un responsable municipal et comprennent : un engin de levage de la ville de la Nîmes et un engin de la DDE (plus éventuellement d'autres camions). De fait, la DDE se met donc à disposition de la Mairie, les subdivisions prenant en charge les problèmes en dehors de la ville de Nîmes. Pour cette administration, il s'agit des conséquences normales de la "séparation des PC

Préfecture et Ville, cette dernière prenant en charge l'organisation des secours (cf. article 97- loi du 5 avril 1884)". Légitimant et justifiant ainsi son intervention sur Nîmes, la DDE ne contribue-t-elle pas par là à marginaliser l'institution préfectorale ?

On remarque une grande similitude de fonctionnement entre EDF et Télécom. Ce sont deux administrations qui s'appuient presque exclusivement sur leur mode d'organisation interne et l'accès à leurs ressources propres pour faire face à l'événement. Ces ressources, disponibles aux plans local, régional et national, sont mobilisées dès l'enregistrement de la situation exceptionnelle : l'anticipation est une des grandes caractéristiques du fonctionnement de ces organismes en temps de crise. Tout cela témoigne de l'existence d'une véritable culture de crise permettant la valorisation de procédures rapides pour mettre en oeuvre les moyens opérationnels. Dans les deux cas, ces procédures formelles n'excluent pas la mise en place de modalités d'action souples et adaptables. Visiblement, on a affaire là à des structures ayant régulièrement à "gérer du risque", pour lesquelles les notions de crise, d'imprévu et de rupture font presque partie de la routine.

Leur objectif premier est de rétablir les réseaux. Elles affichent un même rapport aux différentes autorités, notamment au pouvoir préfectoral. Dans les deux cas a été considéré comme prioritaire le rétablissement des réseaux alimentant ces pouvoirs ou désignés par ces derniers (encore qu'EDF insiste sur le fait qu'elle ne s'est pas soumise aux exigences "d'élus locaux ou autres" en matière d'installation de groupes électrogènes). Mais là s'arrête la reconnaissance des autorités, et plus particulièrement de l'autorité préfectorale qui n'apparaît pas toujours la plus apte à gérer ces situations.

Il est vrai que ces réseaux ont une grande autonomie sur le plan financier et technique. Il leur est possible de réquisitionner un grand nombre de moyens avec des assurances financières. Autonome sur le plan financier et technique, EDF s'est aussi spontanément sentie "plus en phase" avec l'administration municipale, notamment les services techniques ("des gens de terrain") qu'avec les services présents à la Préfecture ("à la Préfecture ce sont des dignitaires (sic), des penseurs et donc une structure plus lourde "). On entend le même discours aux Télécom : "Les services techniques de la Mairie sont structurés, armés pour coordonner des opérations de cette ampleur ; ils ont les hommes et les compétences". Ces deux organismes sont également d'accord pour dire que les demandes émanant de la Préfecture du Gard (tout comme de celle de l'Hérault) étaient "mal formulées, pas toujours adaptées à la situation". Pour l'ensemble de ces raisons, des relations directes se sont établies avec la ville de Nîmes : "Le maire de Nîmes s'adressait

directement à nous, nous adressait des demandes et le chef de centre disait oui ou non". Cela peut expliquer par exemple que le réseau radio d'EDF-GDF ait été aussi utilisé pour faire passer des messages de la Mairie vers l'extérieur.

L'importance du niveau préfectoral est cependant admise : "la mise en place (de PC) à la Préfecture et à la Mairie de Nîmes a permis une bonne coordination des différents services et administrations, ainsi que la mise à disposition de moyens exceptionnels extérieurs (armée etc...)". Cela n'exclut pas certaines remises en cause fondamentales, à l'instar de ce responsable des Télécom qui s'interroge sur la nature des interlocuteurs à privilégier en cas de crise : "Qui doit-on écouter pour la définition des priorités ? La Préfecture ? La question est de savoir si elle est structurée pour prendre ce type de catastrophe en charge".

### **Les services d'astreinte**

Pour les sapeurs-pompiers (SDIS), l'après-midi du 3 Octobre correspond à l'articulation du dispositif mis en place lors de la matinée au CSP de Nîmes avec la "structure ORSEC", à la poursuite de leur intervention ainsi qu'à l'intégration des secours extérieurs, selon un plan de sectorisation. La participation des sapeurs-pompiers à l'embryon de PC-ORSEC reste toutefois assez formelle et se limite au déplacement du DDSIS à la Préfecture aux alentours de 14h30. Les sapeurs-pompiers, une fois passée la phase des secours urgents caractérisée par un éclatement des interventions, recentrent leurs activités sans réelle discontinuité dans l'action, poursuivent les tâches qui sont normalement les leurs. Ainsi de la décrue jusqu'à la nuit interviennent-ils pour assurer des "épuisements conditionnant la remise en fonction des sites névralgiques (EDF, PTT, CHR ...) contrôler des sinistres (incendies, fuites de gaz) et continuer la recherche d'éventuelles victimes. Ils s'attachent aussi à remettre en état le CODIS 30 qui sera réactivé à 3h le mardi matin. Parallèlement, les premières colonnes de secours terrestres commencent à arriver à 14h20 aux abords de Nîmes, dans laquelle elles ne peuvent pénétrer immédiatement.

Au fur et à mesure du dégagement des voies de communication, elles sont affectées à un secteur précis en fonction d'un dispositif mis au point dès leur arrivée. Suite à une réunion en Préfecture en présence du Ministère de l'Intérieur et du Directeur de la Sécurité Civile, une seconde réunion a lieu à 18h30 avec l'ensemble des chefs de détachement. Une structure de commandement est mise en place sur le modèle de celle ayant fait ses preuves lors d'incendies de forêts. Les opérations se poursuivent tout au long de la nuit du 3 au 4, avec une assez large marge de manoeuvre laissée aux unités de terrain qui "procèdent dans leurs

secteurs respectifs aux missions selon les priorités définies par le PC Nîmes et en fonction des urgences rencontrées au fur et à mesure de la progression des reconnaissances. A 6h30, les chefs de secteurs sont convoqués au CSP de Nîmes pour affiner l'organisation du dispositif et redéfinir les actions prioritaires".

Dès la baisse des eaux, les VSAB commencent à amener les premières victimes à l'hôpital, le SAMU ayant perdu tout caractère opérationnel pendant l'événement ("on était coincé à l'hôpital, on n'était pas appelable"). Le directeur du SAMU prend alors la direction des opérations de secours hors de l'hôpital jusqu'à 15h environ, tandis qu'un médecin se charge du SMUR (un médecin "dispatche" des véhicules militaires sans liaisons radio) et un autre de l'admission des malades. Des moyens de communication sont bricolés (notamment avec l'aide de radio-amateurs) ; une antenne de fortune est installée vers 15h. Suite à un premier contact avec la Préfecture, le directeur du SAMU fait un inventaire des besoins avec la direction de l'hôpital : les problèmes essentiels concernent l'électricité. Des télex sont envoyés aux autorités compétentes mais le directeur du SAMU juge nécessaire de se déplacer lui-même. Il se rend donc à la Préfecture, non sans faire un détour par la morgue, sachant que "les politiques sont très sensibles" sur ces questions. Il est alors en mesure de fournir des chiffres exacts sur le nombre de victimes (7 à ce moment). C'est là une information de première importance, compte tenu de l'apparition des premières rumeurs à ce sujet.

Sinistrée, la police doit cependant assumer les missions qui sont les siennes aussi bien dans le cadre du plan ORSEC (renseignements et informations) qu'en référence à ses attributions habituelles (permanence du service public, escortes etc). Elle le fait, non sans de grandes difficultés, liées à des problèmes radio, une insuffisance des effectifs en partie compensée par le renfort d'une compagnie de CRS.

La gendarmerie, également touchée bien qu'à un degré moindre, demeure assez strictement dans le cadre de ses attributions (pilotage, escortes diverses, notamment des renforts et matériels) en respectant les limites territoriales de sa compétence. C'est à ce titre qu'elle récupère à son domicile à Poulx (au Nord-Est de la ville) le maire de Nîmes (15h30) et lui permet de gagner la Mairie puis la Préfecture. La gendarmerie a pu répondre à un certain nombre de demandes de particuliers grâce à son réseau Saphir qui n'est interrompu que peu de temps puisque dès 13h50 le groupe électrogène est remis en marche. Réaction intéressante et significative : le responsable du Groupement de Gendarmerie ne participe pas directement au PC-ORSEC où il envoie son adjoint, estimant qu'il sera plus efficace en restant dans sa caserne. Ce n'est pas là un cas isolé, plusieurs responsables de service s'étant posé la question de savoir où ils pourraient jouer le rôle le plus efficace, à la tête de leur organisme ou en participant directement à la cellule de crise en Préfecture.

L'armée, dont certains éléments ont été immédiatement affectés par l'événement, retrouve progressivement ses capacités d'initiative dans le courant de la matinée. Le général de division rejoint l'Etat-Major de la 6ème DLB à 13h. Une première priorité apparaît : assurer une coordination, ce qui conduit l'armée à établir des liaisons (un militaire muni d'une radio) avec les principaux acteurs (la Préfecture ayant été reliée dès 11h). Le général de division rejoint la Préfecture deux heures plus tard, soit probablement autour de 15h, pour participer à la mise en place du PC-ORSEC. Parallèlement, les secours extérieurs demandés par le chef d'Etat-Major commencent à arriver aux abords de Nîmes, de même que des hélicoptères interviennent. Sur demande du CODISC exprimée dans la matinée auprès du Centre Opérationnel des Armées (COA), une dizaine d'appareils arrivent en début d'après-midi. L'armée a été la première, et semble-t-il la seule dans un premier temps, à mobiliser des moyens matériels exceptionnels pour réaliser des évacuations sanitaires, héberger et prendre en charge les sans-abri et pour entreprendre le dégagement des grands axes (qui aurait commencé aux alentours de 14h). Elle a aussi répondu à une série de demandes d'aides en matériel. Selon certaines sources, seule la Mairie aurait formulé des demandes précises dans le courant de l'après-midi ("L'après-midi s'est passée à répondre aux demandes de la Mairie. La Préfecture se cherchait. On a reçu le premier message vers 16h"). Selon d'autres sources, c'est la Préfecture qui, dès 14h, réclame des moyens (groupes électrogènes, fuel, lits, rations, hébergement). Pour apprécier l'incertitude quant à l'origine des demandes, peut-être faut-il souligner que, selon plusieurs responsables militaires, ils n'auraient été informés du déclenchement du plan ORSEC qu'à 16h/17h. Ceci explique probablement que l'on puisse lire dans un rapport officiel que ce plan a été mis en oeuvre 6 heures après le premier ordre d'envoi de renforts donné à 9h45".

Dans l'ensemble, l'action de l'armée apparaît au départ assez limitée : il est fait état dans la journée du 3 Octobre de l'engagement de 200 à 400 militaires selon les sources<sup>3</sup>. Ce n'est que les jours suivants, après la venue du Président de la République, que la montée en puissance permettra d'atteindre près de 2000 hommes. Par ailleurs, tous les éléments ne font pas preuve de la même rapidité de réaction : ainsi le 3ème régiment étranger d'infanterie basé aux Garrigues alerté à 9h45 n'aurait été présent à Nîmes qu'à partir de 16h. Au cours de la soirée, l'armée envoie des patrouilles de sécurité dans les secteurs sinistrés pour assumer une tâche de surveillance. Elle le fait à la requête de la Mairie ("Le maire est allé plus vite que la Préfecture") pour "suppléer la police municipale". Cette mission de surveillance à la limite du maintien de l'ordre est remplie avec réticence, l'armée

---

<sup>3</sup> Un chiffre beaucoup plus important et peu vraisemblable a été avancé par un officier supérieur : "Quand le plan ORSEC a été déclenché, c'est devenu national (...) Les armées, spontanément avaient mis tous leurs moyens : il y avait 6 000 hommes. Quand on a reçu le plan Orsec , ils ont dit il faut 1 000 hommes. Quand j'ai téléphoné à mon correspondant je lui ai dit : bon j'en renvoie 5 000 dans leurs locaux"

considérant que ce n'est pas une de ses attributions normales ("On s'est contenté de se mettre à des points stratégiques avec camions et radio grandes ouvertes. Ce n'est pas notre mission, mission gênante"). Dès le deuxième soir, elle renoncera d'ailleurs à l'assumer.

Si on analyse les premières réactions des services d'astreinte dans cette phase, on peut distinguer trois grands modes de comportement.

Une fois passée la crise aiguë, les sapeurs-pompiers ont rapidement "retrouvé leurs marques" et se sont réorganisés en référence très explicite à leurs expériences presque habituelles : les incendies de forêts auxquels est attaché un mode de fonctionnement rôdé. Bien qu'ayant développé une logique d'action autonome jusqu'au début de l'après-midi, ils se sont articulés à la Préfecture, même si cela reste un peu formel.

Les autres services ont des réactions sensiblement différentes : le SAMU a rapidement perdu ses moyens, non sans tenter tout au long de l'après-midi de les reconstituer avec des solutions de fortune et avec le concours de l'armée. Son intervention en soirée et tout au long de la nuit manifeste une volonté d'assumer, autant que faire se peut, les missions qui sont les siennes. Il convient aussi de souligner son rôle structurant au sein d'un hôpital gravement sinistré. Les relations avec la Préfecture s'établissent assez tardivement et correspondent pour l'essentiel à un souci d'informer les autorités et d'affirmer sa présence (notamment par rapport aux sapeurs-pompiers qui tendent à prendre le pas dans de telles circonstances).

La police et la gendarmerie semblent moins impliquées dans la gestion de l'urgence, la première pour des raisons essentiellement matérielles (hôtel de police sinistré), l'autre pour des raisons administratives (strict respect des compétences territoriales respectives de la police et de la gendarmerie), ce qui explique largement le rôle de l'armée dans la nuit du 3 au 4. Par contre, à la différence des autres services, la police et la gendarmerie affichent un plus grand souci du respect des règles, notamment en ce qui concerne la participation au PC-ORSEC.

### **Les autres administrations**

Largement marginalisées dans les premières heures, les autres administrations continuent à subir l'événement, aucune d'entre elles ne semblant en mesure de reconstituer efficacement des liaisons et de mettre en place des modalités spécifiques d'organisation. C'est le tribut d'administrations habituées à



fonctionner à la règle et à la norme et qui sont peu préparées à se transformer en organismes opérationnels. En particulier la DDASS, théoriquement appelée à jouer un rôle dans le PC-ORSEC ne peut, dans un premier temps, assumer ses fonctions en dépit des multiples efforts du directeur par intérim, bloqué à son domicile, pour tenter de gagner la Préfecture.

### **La ville de Nîmes**

A partir de la décrue, l'administration municipale commence à se restructurer a minima. Le secrétaire général rejoint l'hôtel de Ville à 13h où il retrouve le directeur des services techniques avec qui il poursuit la mise en place d'une cellule de crise "avec les bonnes volontés". L'armée arrive avec des moyens de transmission, ce qui met un terme à l'isolement de la Mairie qui peut formuler des demandes précises. De son côté, le maire de Nîmes, jusque-là bloqué à l'extérieur de la ville, peut regagner l'hôtel de ville avec l'aide de la brigade de gendarmerie de Montfrin (15h20). Accompagné de ses principaux collaborateurs, il rejoint ensuite la Préfecture à peu près au moment, semble-t-il, où le préfet quitte lui-même les lieux pour effectuer une reconnaissance en hélicoptère (15h30) avant d'aller accueillir le ministre de l'Intérieur à Nîmes-Garons (16h05). Selon un témoin direct, cette situation est à l'origine d'un "léger flou". Dès son arrivée, le ministre de l'Intérieur, accompagné du directeur de la Sécurité Civile, se rend d'abord en Mairie. Entretemps, une réunion de travail a débuté en Préfecture, au cours de laquelle le maire "établit spontanément des rapports avec les administrations d'Etat", sous l'oeil surpris d'un de ses collaborateurs, familier de l'administration publique.

Aux alentours de 17h, le ministre, le préfet, le directeur de la sécurité civile se retrouvent en Préfecture avec les principaux responsables de l'administration d'Etat et de l'administration municipale ainsi qu'avec le président du Conseil Général. La réunion entamée se poursuit, confirmant une certaine division du travail qui avait été esquissée. Elle correspond aux attributions habituelles des uns et des autres : à l'Etat l'organisation des secours, à la Mairie l'intendance ("hébergement et ravitaillement de toutes les personnes empêchées de rentrer chez elles").

Dès la fin de cette réunion (autour de 19h) et le départ du ministre, le maire regagne l'hôtel de ville, considérant que c'est là qu'il a un rôle essentiel à jouer. Effectivement à la Mairie "c'est un peu la panique, c'est désorganisé" suite à l'afflux spontané d'habitants sinistrés ou en quête d'informations sur les personnes portées disparues (plusieurs centaines encore le lundi soir). Une permanence d'accueil a déjà été mise en place ainsi que des procédures d'urgence

d'hébergement. En outre, des mesures ont déjà été prises par le secrétaire général : réquisition d'un certain nombre d'entreprises locales, premières visites dans les écoles de la ville avec consigne de garder les enfants si cela est nécessaire.

A partir de ce moment là, et durant toute la nuit, la Mairie est sur le pied de guerre, le maire étant en permanence présent. Des contacts sont noués avec la minorité du conseil municipal et le conseil général (dont les propositions d'aide dès le lundi après midi sont cependant restées sans réponse). L'accueil des sinistrés se poursuit tandis que l'on prépare les interventions du lendemain. Vers 23 heures, le maire charge le directeur du SAMU de faire le tour des cliniques afin de dresser un bilan de la situation. Même si le préfet s'attache à prendre lui-même connaissance de l'ampleur des dégâts en effectuant une visite de la ville en compagnie d'un officier de la sécurité civile, venu renforcer l'Etat-Major de crise, la Préfecture semble se mettre plus ou moins en état de veille. Il n'y subsiste qu'une représentation minimum des corps d'état.

Les acteurs autres que municipaux qui cherchent un point de référence pour conduire leurs actions (aussi bien les responsables de réseaux que ceux des systèmes d'astreinte) se tournent donc spontanément vers la Mairie. Comme par ailleurs c'est à elles que s'adressent immédiatement les habitants, celle-ci se trouve de fait au coeur du dispositif de gestion de la crise. La division du travail préalablement établie est progressivement remise en cause. C'est pratiquement sous la pression de la population et sous l'effet de demandes précises de services en quête de correspondants "de terrain" que s'effectue ce glissement d'autorité dans la nuit du 3 au 4, alors que certaines réactions laissaient penser au départ que les responsables municipaux étaient disposés à accepter les règles de gestion de crise pré-établies dans le cadre du plan ORSEC. Tôt dans la matinée du 4, ce déplacement est patent. Le directeur du SAMU constate par exemple qu'il vient spontanément chercher des instructions à la Mairie. Un peu plus tôt, et à la demande du maire de Nîmes, il avait entrepris de faire le tour des cliniques pour établir un premier bilan des dégâts. Or, il s'agit là théoriquement d'une compétence de la DDASS, ce service organisant d'ailleurs une réunion sur ce point le mardi matin à 9 heures. Pris parmi d'autres, cet exemple illustre bien la recomposition des pouvoirs qui s'opère à ce moment-là. En l'occurrence, les responsables municipaux ne semblent guère avoir eu d'état d'âme en se demandant s'ils étaient ou non dans le strict respect de la norme et des compétences officielles de chacun "c'est vrai qu'on a un peu tout pris en main mais on ne s'est pas posé de questions... pas de ronds de jambes... si on n'avait pas agi comme ça, on n'aurait pas été aussi efficaces...".

## Le PC-ORSEC

De l'avis de la plupart des acteurs, dans l'après-midi, la cellule opérationnelle du PC-ORSEC connaît un certain nombre de difficultés dans sa mise en place. La salle de commandement est inondée, ce qui rend nécessaire la recherche et l'équipement d'une salle de fortune ; les quelques lignes téléphoniques sont saturées. Ces problèmes matériels tendent à limiter le rôle effectif de ce PC qui n'arrive pas se constituer selon les normes en regroupant l'ensemble des services (dont certains responsables ne parviennent que tardivement à atteindre la Préfecture). On a déjà noté la propension des responsables de la Préfecture à vouloir reconstituer dans les règles le dispositif en référence aux textes, sans intégrer d'éventuelles possibilités de solution de fortune, notamment en ce qui concerne les systèmes de communication. Incité à plusieurs reprises par le CODISC à quitter les locaux de la Préfecture et à aller installer son PC en ville sur un point haut, le préfet s'y est toujours refusé. Faute de se structurer avec les moyens du bord, le PC-ORSEC tend à devenir un lieu d'échanges et de concertation plus que le centre de commandement unifié qu'il semble normalement devoir être.

Une contrainte "protocolaire" n'améliore pas cette situation : l'obligation faite au préfet d'accueillir les grands responsables de l'Etat. Lors de la crise de Nîmes, les visites officielles se sont succédées à un rythme accéléré, mobilisant les services et les personnes<sup>4</sup>. Le "léger flou" précédemment signalé lors de l'après-midi n'a peut-être pas d'autre origine, le maire de Nîmes ayant été la personnalité la plus importante présente en Préfecture, qui semblait alors être le centre névralgique pour gérer la crise, et ce pendant une période assez longue. L'incertitude ainsi provoquée a elle-même été amplifiée par les mouvements des hauts responsables de l'Etat qui, en se rendant spontanément d'abord à la Mairie ont clairement marqué l'importance accordée à l'institution municipale en temps de crise. On peut à juste titre parler d'un certain quiproquo puisque le maire, lui, reconnaît d'emblée l'autorité de l'Etat en se rendant spontanément en Préfecture, symbole de ce pouvoir.

L'absence pendant plusieurs heures de tout pouvoir de coordination semble aussi avoir favorisé la mise sur pied et le fonctionnement d'une série de PC sectoriels relativement autonomes. Dès lors, il apparaît difficile et illusoire de vouloir opérer brutalement un transfert de pouvoir de ces cellules vers le PC-ORSEC, ce qui réduit encore une fois celui-ci à un rôle de synthèse. Plus particulièrement, la dynamique que l'on enregistre en fin de soirée à la Mairie provoque, quant à la

---

<sup>4</sup> Le ministre de l'Intérieur le lundi ; le Président de la République le mardi ; le secrétaire d'Etat à la famille le mercredi ; le président du Conseil Régional le jeudi ; le ministre de la Santé le samedi.

répartition des rôles, un déséquilibre qui ne fera que se confirmer les jours suivants. L'exemple de la crise de Nîmes tendrait ainsi à prouver que les premières heures sont fondamentales et fondatrices, puisque ce sont elles qui déterminent pour une large part le modèle de relations qui s'établira ensuite entre les acteurs. Un tel déplacement de pouvoir s'est opéré moins par la volonté (ou l'absence de volonté) des acteurs que par la "force des choses". Celle-ci ne fait que traduire ou entériner des modifications des relations de pouvoir entre collectivités territoriales et représentants de l'état au plan local.

## **CONCLUSION** (*extraits*)

Si l'on considère que les administrations dépourvues de culture de risque sont aussi celles qui fonctionnent sur le mode le plus formaliste, on comprend mieux l'hétérogénéité des comportements de ce qu'il est convenu d'appeler l'administration publique. La crise de Nîmes, comme toutes les crises majeures ayant récemment affecté le système politico-administratif français, révèle des tensions à l'intérieur de ce système. Elles tiennent d'une part à une grande diversité d'adaptation à la complexité introduite par la "modernité" : il y a plus qu'un monde entre le fonctionnement des Télécom et celui des services départementaux de la Protection Civile. Elles tiennent aussi aux incertitudes engendrées par la décentralisation. L'administration territoriale est ébranlée par ce changement et éprouve des difficultés à se positionner sur la scène locale telle qu'elle s'est reconstruite, notamment dans les grandes agglomérations.

Le préfet, patron des services extérieurs de l'Etat, se trouve à la tête d'un ensemble atrophie qui, dans les faits, dépend tout autant des administrations nationales que de son autorité. On peut même s'interroger sur la réalité du pouvoir que le premier représentant de l'Etat exerce sur des organismes aussi puissants et indépendants qu' EDF, Télécom ou sur des services extérieurs d'administrations fortement structurées. En temps normal, les préfets s'accommodent de cette situation qui les conduit à changer de fonction : ils sont désormais avant tout des coordonnateurs, des médiateurs, des conciliateurs. En temps de crise, par contre, ils doivent aller à contre-courant de cette évolution et assumer le plus pleinement possible l'exercice du pouvoir régalien qui apparaît comme l'un des fondements même de leur légitimité. Il y a là une évidente contradiction, le préfet devant être en temps de crise, c'est-à-dire dans les pires conditions, ce qu'il ne peut désormais plus être en temps de paix : l'incontestable autorité au plan local.

Dans les grandes agglomérations, cette contradiction est particulièrement nette. Non seulement le préfet doit assumer l'ébranlement de l'administration territoriale mais il doit aussi tenir compte du nouveau pouvoir des élus à la tête de grandes collectivités locales en temps de paix ainsi qu'en temps de crise. L'exemple de Nîmes prouve que les responsables des grandes agglomérations sont en mesure de mobiliser rapidement leurs moyens propres, selon des modalités extrêmement souples, et d'avoir accès à d'importantes ressources extérieures en faisant appel à des sociétés privées et à d'autres grandes agglomérations. A cette capacité de mobiliser des moyens s'ajoutent les "ressources" politiques dont disposent désormais les grands élus, notamment en intervenant dans le champ médiatique. Pour l'ensemble de ces raisons le préfet, premier représentant de l'Etat, ne peut pas toujours assumer les fonctions qui sont théoriquement les siennes en situation de crise.

Il apparaît cependant qu'aucun grand élu ne peut faire l'économie des moyens matériels et financiers de l'Etat, pas plus que de son autorité, en situation de crise. La mise en oeuvre des premiers secours (on a eu à plusieurs reprises à souligner le rôle déterminant joué par le CODISC), les mobilisations effectuées dans le cadre du plan ORSEC (notamment celle des armées), les décisions prises par les plus hauts responsables de l'Etat (y compris au plan symbolique) sont des éléments déterminants pour gérer les crises de grande ampleur et assurer un retour à une situation acceptable, sinon normale. Ce qui fut vrai dans le cas de Nîmes risque de l'être plus encore dans le cas de catastrophe de très grande ampleur affectant non pas une ville mais une région, voire une partie du territoire national. Banales, ces remarques permettent cependant d'insister sur le fait qu'il n'y a pas aujourd'hui une perception très claire des rôles et des capacités de ceux qui, en temps de crise, seront de fait les grands acteurs sur qui reposera l'essentiel des responsabilités.

On oscille encore entre deux fictions : l'une selon laquelle l'Etat aurait toujours le pouvoir de reprendre une situation en main, aussi critique et complexe soit-elle ; l'autre selon laquelle les grands élus (notamment ceux qui se trouvent à la tête des grandes villes) seraient désormais plus armés pour gérer de tels problèmes, compte tenu des moyens dont ils disposent et de la légitimité qui est la leur aujourd'hui. Ces fictions ne peuvent que s'auto-alimenter et se renforcer dès lors que la relation entre les différentes autorités présentes à l'échelle d'une grande agglomération demeure dans un certain flou. Les procédures officielles de gestion de crise ne contribuent que partiellement à éclaircir cette relation (il est par exemple tout à fait symptomatique que les grands élus n'aient pas une place es qualité dans le dispositif ORSEC).

Une telle incertitude a des conséquences visibles en temps de crise, chacun des acteurs tentant de trouver quelle est, quelle peut être sa place dans le jeu qui s'ouvre alors.

...

Si les crises sont susceptibles de poser avec acuité le problème des rapports entre pouvoir local et pouvoir central, elles peuvent également jouer dans certaines conditions un rôle de révélateur d'autres problèmes. Elles permettent de mettre à jour, avec une meilleure lisibilité, des conflits latents, soit entre hommes, soit surtout entre institutions. Sans vouloir réduire l'administration française à un champ clos dans lequel chacun des acteurs ne songerait qu'à affirmer sa prééminence, il apparaît difficilement contestable qu'un certain nombre de rivalités, de phénomènes de concurrence, habituellement occultés en temps normal, émergent brutalement en situation de crise : c'est ce qui fait leur intérêt pour tout analyste des relations et des changements de pouvoir dans la sphère publique.

## **Recherche n°2**

### **NIMES : la domestication d'une catastrophe**

**Christine DOURLENS**

**Centre d'Etudes et de Recherches sur les Pratiques  
de l'Espace (CERPE). Marseille.**

## **TABLE DES MATIERES DE LA RECHERCHE N°2**

---

### **0 - INTRODUCTION**

### **I - L'EVOLUTION DES TECHNIQUES DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

#### **1.1. Le règne de la raison technicienne**

- 1.1.1. Les origines de l'assainissement moderne
- 1.1.2. Le despotisme de l'objet technique
- 1.1.3. La norme instituante
- 1.1.4. L'éclipse du risque

#### **1.2. A la recherche d'une nouvelle légitimité**

- 1.2.1. L'intégration de l'assainissement à la gestion de la ville
- 1.2.2. L'exhumation du risque
- 1.2.3. Le partage du risque

### **II - L'HISTOIRE ORDINAIRE DES CADEREAUX**

#### **2.1. Un espace insaisissable**

#### **2.2. Le libre écoulement des eaux**

#### **2.3. Entretien et curage**

#### **2.4. La couverture des cadereaux : un enjeu sanitaire**

### **III - LA DILUTION DES REFERENCES**

#### **3.1. Un site naturellement vulnérable**

#### **3.2. Les menaces anthropiques**

- 3.2.1. Les conséquences de l'urbanisation
- 3.2.2. Les "verrous"
- 3.2.3. Des réseaux chaotiques

#### **3.3. La mobilisation des experts**



#### **IV - DECISION POLITIQUE ET DOUTES DE L'EXPERTISE**

- 4.1. Une solution "objective"
- 4.2. Un choix politique
- 4.3. Des experts non formels

#### **V - PREVENTION DU RISQUE ET LIEN SOCIAL**

- 5.1. L'ajournement du débat social
  - 5.1.1. L'ajournement du débat social
  - 5.1.2. Le risque hors de la ville
- 5.2. Segmentation des négociations
  - 5.2.1. Des débats résiduels
  - 5.2.2. Micro-transactions

#### **CONCLUSION**

##### **EXTRAITS SELECTIONNES ET PRESENTES CI-APRES :**

- Chapitre II : l'histoire ordinaire des cadereaux (intégralité)
- Chapitre III : la dilution des références
  - 3.1. Un site naturellement vulnérable (intégralité)
- Chapitre IV : décision politique et doutes de l'expertise
  - 4.3. Des experts non formels (extrait)

## L'HISTOIRE ORDINAIRE DES CADEREAUX

"L'histoire de Nîmes est jalonnée d'événements qui imprègnent à jamais toute une génération. Ce lundi 3 octobre 1988 prendra rang, hélas, parmi les heures les plus douloureuses vécues par la ville. Toute la matinée, le ciel s'est acharné sur la cité et ses habitants, déversant des quantités d'eau invraisemblables. Résultat, des inondations d'une ampleur inconnue de mémoire d'homme né avec ce siècle"(1).

Ainsi, avec la catastrophe, Nîmes paraît renouer avec sa destinée. Destinée d'une ville excessive, en proie à la violence de forces dévastatrices qui, périodiquement, la submergent et la ravagent. Destinée rejouée et exorcisée chaque année, lors de ce grand "moment expiatoire"(2) qu'est la fêria. Avec la catastrophe, le cheminement obscur des eaux qui circulent sous la ville, le mystère de ses tréfonds, l'enigme de La Source, retrouvent leur place dans l'imaginaire nîmois. A tel point que la filiation entre les inondations du 3 octobre et l'histoire mythique de la ville semble marquée du sceau de l'évidence.

Une fois le choc passé, les sentiments d'incrédulité devant l'étendue du désastre paraissent avoir laissé rapidement la place à un travail collectif de reconnaissance de la catastrophe. Axe de cet apprivoisement, le réminiscence du passé tragique de Nîmes, le rappel des calamités lointaines dont, à plusieurs reprises, la brutalité a meurtri la ville.

Ainsi, en même temps que le désastre, la longue série des fléaux passés fait irruption dans le présent de la cité. Et, au bout du compte, la revendication d'une certaine familiarité avec le désastre, inscrite dans son sous-sol tourmenté.

Cependant, cette histoire grandiose des cataclysmes passés et surmontés invisibilise une autre histoire, plus modeste, qui pourtant imprime, à sa manière, les attitudes et les réactions de la période post-catastrophe. L'histoire des relations sociales tissées entre les habitants de Nîmes autour des ressources de leurs cours d'eau, l'expérience qu'ils ont accumulée face à leurs fréquents caprices, sont aussi inscrites dans les mémoires locales. Mais, dépouillée de toute charge dramatique, cette histoire du quotidien manifeste sa présence, sans

---

(1) Midi Libre. Editorial de l'édition spéciale du 11 octobre 1988.

(2) France-Culture, "Pays d'ici" octobre 1988.

emphase. Elle affleure dans les récits individuels, de manière discrète. La banalité des petits événements qui la constituent ne se prête pas à la commémoration.

La catastrophe convoque la mémoire de la ville sur deux registres. Si l'exhumation du passé catastrophique de Nîmes galvanise les volontés de reconstruction, et impulse avec force le désir d'une renaissance<sup>(3)</sup>, les traces laissées par l'histoire lente et continue de la cohabitation des nîmois avec l'eau dans leur ville concourt, peut-être, à guider ces énergies, à en orienter presque clandestinement le sens.

Ce sont les traces de cette histoire ordinaire des ruisseaux nîmois que nous avons découvertes, en faisant une incursion dans les archives de la ville, et du Département du Gard. La non-exhaustivité des documents qui ont été récoltés, les vides qu'ils laissent apparaître, interdisent de considérer cette étude comme un travail de reconstitution. Il s'agit plutôt de mettre bout à bout quelques fragments d'histoire, de poser quelques repères, de collectionner quelques indices de la lente transformation des rapports des citoyens vis à vis de ces cours d'eau si particuliers que sont les cadereaux.

La récolte la plus fructueuse de cette consultation concerne la période de gestation du système d'assainissement moderne de Nîmes, entre le dernier quart du siècle dernier et les premières années du 20<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque, en même temps que, dans la plupart des agglomérations françaises, qu'ont été mis en place aussi bien la trame du réseau que les principes de sa gestion.

Au fil de la lecture des documents de cette époque, on entrevoit, comment à partir de la maîtrise des conduites individuelles, une représentation globale du système hydraulique sur le territoire local s'est peu à peu constituée. En parcourant, en particulier, les rapports des Ingénieurs du Service Local des Ponts et Chaussées sur telle ou telle question qui leur était soumise, on observe comment la collectivité publique a élargi progressivement son contrôle sur le cheminement de l'eau dans la ville. Et, l'on prend aussi la mesure des résistances sociales auxquelles cette extension s'est heurtée.

---

(3) "... le principe de la mutation urbaine fondé sur l'imaginaire de la "table rase" reste une source singulière pour catalyser des énergies. Le paradoxe est que rien n'a vraiment été "rayé de la carte". Au contraire, la déstructuration provoquée par le cataclysme des eaux ayant été rapidement effacée, seul le souvenir du désastre entretient l'image d'une telle renaissance". H.P. JEUDY Gestion de l'urbain et conjuration de la peur. Communication au Colloque "Catastrophe et gestion de crise" organisé par le CERAT et le GRMM, le 7 et 8 décembre 1989. Grenoble.

Publié sous la direction de C.GILBERT. "La catastrophe, l'élu et le préfet" PUG 90.

Voir aussi "Désastres et métamorphoses des paysages", A. CAUQUELIN, T. GRILLET, H.P. JEUDY -, SRETIE n°6, 1990.

Les dossiers du Service des Ponts et Chaussées, dans lesquels sont scrupuleusement conservés, pour chaque affaire, des demandes d'autorisation émanant des particuliers, des lettres de réclamation, des pétitions, et les avis circonstanciés présentés par les Ingénieurs, laissent transparaître les débats qui animaient la société locale de l'époque. Les rapports des ingénieurs eux-mêmes ne livrent pas, loin s'en faut, que des informations techniques. Ils sont émaillés d'interrogations et de doutes sur l'étendue de leur compétence, sur la définition de l'intérêt général, sur la place à concéder aux initiatives des particuliers. Les réponses apportées sont, à chaque fois, longuement motivées, laissant une large place à la discussion des objections éventuelles.

L'avis de l'expert, à cette époque, ne semble pas se parer obligatoirement des attributs de la compétence technique. Il n'hésite pas à se présenter comme un arbitrage, comme une prise de position. Position, qui, dans la mesure où elle ne se fonde pas exclusivement sur des données objectives, mais aussi sur une appréciation personnelle, peut être contredite. Il arrive, bien souvent, qu'à partir des mêmes éléments, deux rapports aboutissent à des conclusions contradictoires. Et si, dans ce cas, l'avis de l'Ingénieur Principal prévaut sur celle de l'Ingénieur Ordinaire, ce n'est pas, semble-t-il, au nom d'une rationalité supérieure dont il serait l'interprète, mais tout simplement au nom de la prééminence que confère l'autorité hiérarchique.

La consultation des documents relatifs au 20<sup>e</sup> siècle n'offre pas le même intérêt. Disponibles en nombre plus restreint, ils présentent un caractère beaucoup plus technique. La sécheresse de l'exposé des projets des spécialistes contraste avec le lyrisme qui marquait les écrits de leurs prédécesseurs. La truculence des termes, dans laquelle se reflétait toute l'épaisseur sociale des rapports à l'eau, cède la place au langage codé du génie civil et de l'hydraulique. Les décisions concernant le réseau et sa gestion semblent s'être dégagées de leur contexte social. Et, pour le lecteur profane, les enjeux impliqués par les réalisations sont extrêmement difficiles à déceler.

Certes, à un premier niveau, le "mutisme" des documents techniques est un obstacle à la reconstitution de l'histoire la plus récente de l'assainissement. Cependant, ce tarissement des commentaires n'est pas dépourvu de significations. Et l'on pourrait même avancer que la rupture de ton constaté, les changements intervenus dans la forme même des textes traduisent, d'une certaine manière, d'autres évolutions dont il s'agit de prendre la mesure : la disparition des longues justifications qui, auparavant, émaillaient la présentation des décisions concernant l'équipement ou l'entretien du réseau, révèle l'émergence d'un nouveau statut conféré à la technique, dont l'autonomie semble, dans ce secteur, tout à fait acquise. Elle consacre aussi l'enfouissement des logiques sociales qui semblent disparaître sous l'emprise d'une rationalité interne et non contestée.

Au contraire, la lecture des documents du XIXe siècle atteste qu'à ce moment là, le partage des compétences, la définition des droits et devoirs relatifs aux cadereaux, n'étaient pas figés. La légitimité de l'intervention publique, en particulier, ne bénéficiait d'aucune assise définitive. Ce qui n'est pas très étonnant à une époque où, empiétant progressivement sur les prérogatives individuelles, se constituait un droit de l'hygiène et de la sécurité publique.

### **Un espace insaisissable**

Mais à Nîmes, ces incertitudes sociales ont largement été renforcées par le caractère particulier des cadereaux. Ces cours d'eau intermittents manifestent leur présence de manière épisodique et extrêmement violente. Sans aucun doute, le caractère discontinu de leur débit, leurs brutales métamorphoses, qui les font souvent comparer aux oueds d'Afrique du Nord, ne favorisent pas l'établissement de normes stables concernant leur usage.

D'un côté, en effet, la topographie de la ville de Nîmes, bâtie au creux d'une cuvette, délocalise l'influence des cadereaux. La fréquence de leurs crues spectaculaires incite au contrôle des activités des riverains susceptibles de contrarier leur écoulement. Mais à l'inverse, à sec pendant de longs mois, les ruisseaux tendent à redevenir l'objet exclusif d'enjeux de proximité, l'occasion de simples relations de voisinage. L'avènement de catastrophes, en jetant momentanément la lumière sur les conséquences de comportements, considérés habituellement comme ne présentant aucun risque, est l'occasion de réduire momentanément cette disjonction entre le cadereau quotidien des riverains et le cadereau cataclysmique qui peut menacer toute la ville.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les inondations majeures que la ville a connues n'étaient certainement pas imputées comme aujourd'hui aux modifications des lits des exutoires naturels et à la réduction artificielle de leur capacité. De toute façon, l'urbanisation de Nîmes n'avait pas franchi l'enceinte de ses cadereaux, qui étaient encore des cours d'eau essentiellement ruraux. Et surtout, à l'époque, les malheurs et les calamités qui frappaient les populations étaient plus vécus comme des Châtiments Divins que comme la conséquence d'une quelconque responsabilité humaine. Point de véritable prévention, donc. Seule la miséricorde de Dieu pouvait éloigner la malédiction et MENARD, dans son Histoire de Nîmes, décrit, comment, lors des inondations de 1403, on ne manqua "pas d'y implorer le secours du ciel, et de demander à Dieu la cessation de ces longues pluies, qui ne pouvaient manquer de jeter le pays dans une famine cruelle"(4).

---

(4) Cité par M. PEY, Nîmes et ses cadereaux. Principales dates de crues et inondations 1334-1988. Ville de Nîmes. Commission Hydraulique.

La recherche sur archives, réalisée, après la catastrophe par Monsieur PEY, du Musée Archéologique de la ville de Nîmes, démontre à quel point la ville de Nîmes a connu au cours de son histoire des crues d'une ampleur comparable à celle du 3 octobre. Elle livre des informations tout à fait intéressantes sur l'évolution de la perception des inondations nîmoises. Elle signale, en particulier, que l'on ne trouve pas, dans les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de références aux crues du cadereau et qu'à cette époque, le nettoyage du cadereau était "un soin constant". En revanche, les différents documents du XIX<sup>e</sup> siècle, cités par cette étude, laissent apparaître qu'à chaque inondation, on mettait en cause les modifications apportées aux lits des cadereaux. Les travaux réalisés par la Compagnie du Chemin de Fer, et en particulier, les ponts-aqueducs, construits sous la gare de marchandises, ainsi que les ouvrages construits par les riverains furent, à plusieurs reprises, incriminés par la presse. C'est ainsi qu'en 1859 le Courrier du Gard notait : "Messieurs les Ingénieurs ont reconnu qu'une des causes qui a aggravé les malheurs est le rétrécissement successif apporté au Cadereau du chemin de fer. Le lit de ce torrent sur lequel les riverains se sont permis des empiétements s'est trouvé insuffisant à contenir et à écouler la quantité prodigieuse des eaux descendant de Galvas et des collines environnantes... L'administration prendra sans aucun doute les mesures propres à fournir aux eaux les débouchés les plus larges pour éloigner ou amoindrir, autant que possible, des malheurs que la prévoyance humaine ne peut pas complètement éviter".

### **Le libre écoulement des eaux**

L'émergence d'une "esquisse de la prévention"<sup>(5)</sup> se traduit par l'instauration d'une demande d'autorisation à laquelle est tenu tout propriétaire désirant réaliser une construction au dessus du lit des cadereaux. L'arrêté préfectoral du 4 Novembre 1878 semble constituer une étape importante dans le processus de surveillance administrative du maintien du libre écoulement des eaux. Selon cet arrêté, "Tout propriétaire qui veut opérer une construction ou une reconstruction au dessus des cours d'eau non navigables ni flottables doit soumettre au Préfet les dispositions qu'il veut adopter. Dans les deux mois, qui suivent le dépôt de cette communication, le Préfet, après avoir pris l'avis des Ingénieurs, fera connaître au propriétaire si les ouvrages projetés paraissent devoir nuire au libre écoulement des eaux, et si, en conséquence, l'Administration s'oppose à leur exécution".

Non point qu'aucun contrôle ne s'exerçait, avant cet arrêté. Le Service Hydraulique des Ponts et Chaussées était sollicité par le Préfet, pour émettre un avis sur les demandes émanant des particuliers. Il apparaît, néanmoins, au travers

---

(5) Selon l'expression de Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN, les Malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France. Larousse, 1988.

des divers rapports consultés, que l'avis favorable de l'administration était subordonné au consentement du propriétaire de la rive opposée. Si donc, la compétence de l'autorité publique, relative à la sauvegarde du libre écoulement des eaux, ne paraissait, déjà, faire aucun doute, les autorisations qu'elle pouvait promulguer ne devaient pas contredire les droits du propriétaire de l'autre moitié du lit et donc, éventuellement le droit de ce dernier à refuser tout empiètement sur sa propriété. Garante de l'intérêt public, l'Administration devait l'être aussi de l'intérêt privé.

Mais, au fil des années, la prévalence du principe de l'intérêt général s'affirme et les autorisations accordées ne réfèrent plus explicitement aux droits des tiers, sinon pour préciser qu'ils demeurent réservés. C'est au pétitionnaire que revient le soin de "s'assurer de leurs droits avant de profiter de l'autorisation que l'Administration pourrait leur accorder". Autrement dit, les Ingénieurs n'apprécient que les modifications du régime des eaux entraînées par les ouvrages. Ils ne statuent pas sur les éventuels désordres causés aux propriétés voisines. Ainsi, en 1895, l'Ingénieur Ordinaire dans un rapport concernant la construction d'un barrage sur le cadereau concluait : "Il résulte du procès-verbal et des explications qu'il comporte fournies par le Sieur C. que ce propriétaire doit compléter les travaux incriminés par l'ouverture d'un nouveau lit placé au bord de la parcelle et par le comblement du lit actuel. Dans ces conditions, la dérivation du lit du torrent du cadereau, quoique susceptible d'être préjudiciable aux propriétés voisines de celle du Sieur C. ne nous paraît pas de nature à compromettre l'écoulement des eaux du torrent... Nous estimons même que l'autorité municipale armée des pouvoirs que lui confère l'article 97 de la loi d'avril 1884 pour assurer la sûreté et la salubrité publique, n'a pas de mesures à prescrire et qu'elle peut laisser aux riverains exposés à subir des dommages du fait des travaux entrepris par le Sieur C., le soin de prendre les mesures qu'ils jugeront utiles pour la conservation de leurs propriétés."

De cet avis, on peut retenir la distinction opérée entre la prévention des atteintes à l'intérêt collectif, qui est du ressort de l'Administration, et la réparation des préjudices subis par des particuliers sur laquelle seuls les Tribunaux Civils peuvent statuer. On perçoit ici une nette inflexion de la pratique du Service Hydraulique qui, s'appuyant sur les prérogatives que lui confère l'arrêté de 1878, circonscrit son domaine d'intervention à ce qu'il considère comme étant la sauvegarde du bien public. Ce qui est perçu comme étant un différend entre particuliers est exclu de sa compétence, et cela dans la mesure où, il n'est pas dans les attributions de l'Administration d'interpréter les termes du droit commun. Cette délimitation du pouvoir de l'Administration affirmée clairement dans de nombreux rapports du Service Hydraulique lui permet certainement de s'exercer

de manière plus affirmée. Elle est pourtant loin d'être acquise et des ambiguïtés subsistent, en particulier, quant aux frontières à fixer entre l'intérêt général et la somme de plusieurs intérêts particuliers... Et l'arrêté préfectoral, pris en application de la loi du 8 Avril 1898 sur le régime des eaux, ne dissipe pas complètement cette indétermination.

Indétermination renforcée par le doute subsistant à propos du statut des cadereaux. Font-ils partie des voies ni navigables, ni flottables ou sont-ils, au contraire, des torrents "qui n'écoulent qu'exceptionnellement des eaux provenant d'orages ou de la fonte des neiges" et qui ne relèvent donc pas du champ d'application des arrêtés considérés ? Les fréquents désaccords, que l'on peut constater à ce propos au sein même du Service Hydraulique, témoignent de la difficulté à asseoir le contrôle administratif sur des règles claires et non contestées.

Au fil des années, cependant, la légitimité de l'intervention administrative s'affirme, étayée par la publication de textes qui en rappellent la nécessité et en élargissent la portée. L'arrêté préfectoral du 11 Mars 1902 va dans ce sens et renforce les obligations des riverains, qui sont désormais tenus de démolir les ouvrages établis sur les cadereaux sans autorisation. Cela dit, ce texte signale les difficultés d'application des textes antérieurs qu'il tente de corriger en contraignant les contrevenants, fort nombreux, à la régularisation de leur situation. L'instruction des demandes d'autorisation et les enquêtes auxquelles elle donne lieu sont l'occasion de découvrir qu'une grande majorité des riverains ne se conforment nullement à la réglementation et implantent sur le lit du ruisseau des barrages permanents aux fins d'arroser leurs propriétés.

Un autre élément de flou dans l'exercice des prérogatives publiques provient de l'indéfinition des critères de jugement des ingénieurs. C'est ici l'expérience qui prévaut. Et le débouché de l'ouvrage est souvent considéré comme satisfaisant s'il est égal à celui des ouvrages, déjà implantés, sur le même cadereau. Les autorisations sont, alors, données sans précision particulière, comme si la reconduction des usages passés était le gage de la sécurité. "Considérant qu'il y a lieu de donner à l'ouvrage projeté le plus grand débouché possible... la section du pont projeté ne sera pas inférieure à celle du pont Isabelle qui est de 19 m<sup>2</sup>"... Ainsi énoncées les autorisations accordées par les ingénieurs ne permettent pas de déceler si la sécurité est évaluée en fonction des crues ordinaires du cadereau ou si elle intègre l'éventualité d'événements plus rares et d'ampleur supérieure. L'interdiction édictée, à l'encontre de tel propriétaire, de construire une remise sur une bande de terrain recouverte quelquefois par de fortes crues, peut laisser supposer que les ingénieurs cherchaient à préserver le maintien de zones d'inondations susceptibles d'accueillir de temps en temps les incursions du ruisseau. A l'inverse, l'exhaussement de tel chemin vicinal qui



constituait, lors des violents orages, l'émissaire complémentaire du cadereau, paraît témoigner d'un refus de reconnaître les insuffisances ponctuelles du réseau hydrographique.

### **Entretien et curage**

Ainsi, au début du XXe siècle, en dépit des nombreuses incertitudes qui marquent son application, le principe d'un droit de contrôle de l'administration sur la nature des ouvrages édifiés au dessus du cadereau est établi. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'entretien du cours d'eau, qui pourtant, conditionne le maintien de son lit dans ses dimensions initiales et garantit donc aussi le bon écoulement des eaux.

Les riverains à qui incombe théoriquement le curage des cadereaux ne semblent que très peu enclins à assumer cette tâche. Au contraire, excédés par les débordements fréquents de la rivière, ils demandent avec insistance aux autorités de procéder au nettoyage du lit. En fait les Ingénieurs du Service Hydraulique semblent hésiter sur la conduite à adopter à ce propos. Y-a-t-il ou non des usages locaux ou des anciens règlements susceptibles de régler la façon dont les charges du curage pourraient être réparties entre les riverains ? Le constat de l'absence de tels règlements doit-il alors impliquer le recours à la formation d'une Association Syndicale ? "Les difficultés inextricables" auxquelles donnerait lieu la mise en oeuvre d'une telle solution qui "aboutirait, en fin de compte, à un échec", aux dires des responsables, expliquent leur réticence à envisager une telle option. Le Préfet doit-il, alors, prescrire l'exécution d'office du curage, en vertu de la loi des 12-20 Août 1790 ? Mais la situation d'urgence qu'implique une telle décision est-elle avérée ? A cette question, la réponse apportée est, en général, négative. Les problèmes auxquels le curage sollicité doit répondre sont, en effet, chroniques ; ils doivent faire l'objet d'un traitement continu et ne peuvent être résolus par des mesures de nature exceptionnelle.

C'est donc à la Municipalité que semble revenir le soin de réaliser le curage pour suppléer à la carence des riverains. Cette proposition plusieurs fois avancée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées ne fut pourtant jamais suivie d'effet. Au terme de son délai d'exécution, l'arrêté préfectoral du 11 mars 1902 mettant à la charge de la commune le curage du cadereau d'Alès fut abrogé en octobre 1908 par décision du Ministère de l'Agriculture. S'agissait-il de prendre acte de la réticence de la commune de Nîmes à assumer une telle tâche ? Il est vrai que si l'on en croit leurs plaintes réitérées, les riverains ont souvent trouvé porte close auprès des services municipaux. Ceux-ci, se déclarant incompétents sur toute question concernant la conservation du lit du cadereau, orientaient les demandeurs vers la Préfecture, considérée comme plus habilitée à traiter de ces

problèmes. Citons, parmi d'autres, un riverain du Cadereau qui, en 1904, s'adresse au Préfet en ces termes : "Les deux orages successifs du commencement de septembre dernier ont ravagé certaines propriétés situés sur ce cours d'eau. Vous avez fait démolir les ponceaux qui n'avaient pas trois mètres de largeur. Respectueux de votre arrêté, le mien a été reconstruit conformément aux instructions des Ponts et Chaussées, et si la loi a voulu des ponts de 3 mètres, il est tout naturel que le cadereau d'Alès doit avoir aussi 3 mètres de largeur. Or, à sa sortie de la ville, il n'a qu'un mètre, parfois même 0,50 m. Dans cet état, il est tout naturel que les eaux sautent sur la route qui se trouve actuellement ravinée, et l'entrée de mon ponceau est dans un état tout à fait impraticable. Je me suis adressé à Monsieur le Maire, il m'a répondu que le cours d'eau ne regardait pas la ville, mais bien l'Administration des Ponts et Chaussées".

De cette confusion quant aux responsabilités respectives des Services de l'Etat et de l'Administration Municipale, il résulte que les problèmes d'entretien du ruisseau ne sont pas véritablement pris en charge. Ce qui annihile en partie les efforts entrepris pour contrôler les empiétements sur son cours... Mais, si la carence des interventions curatives paraît manifeste, l'absence du contrôle préventif semble l'être tout autant. En effet, si le cours des cadereaux est encombré, c'est non seulement en raison des apports des eaux de crue mais aussi parce que l'on y jette ordures et gravats. Activités prohibées en principe depuis l'arrêté de 1878, mais dont le respect n'est pas garanti. Là encore le partage des rôles semble sujet à discussion : Le Service Hydraulique reconnaît en 1889 "que son rôle s'est toujours borné jusqu'ici à indiquer les conditions qui doivent être imposées aux constructions établies sur les cours d'eau. Il n'est pas organisé pour une surveillance continue, et il est bien clair qu'en pareille matière la règle doit être partout la même, et que les agents de l'Etat, alors qu'ils n'interviennent pas ailleurs, ne peuvent pas surveiller une section de cours d'eau parce que les dépôts qu'on y fait sont nuisibles pour un propriétaire voisin". Et de renvoyer à la Municipalité de Nîmes à sa mission de sauvegarde de la sécurité et de la salubrité publiques.

### **La couverture des cadereaux : un enjeu sanitaire.**

Ainsi, ce n'est qu'au terme d'une lente évolution que l'intervention des Pouvoirs Publics pour garantir le libre écoulement des eaux dans les ruisseaux et empêcher les débordements, est reconnue comme légitime. Il ne semble pas en être de même, en ce qui concerne la protection contre l'insalubrité des eaux qui s'impose comme problème d'intérêt collectif, beaucoup plus tôt.

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les riverains des cadereaux d'Alès et d'Uzès s'émeuvent et protestent contre l'impureté des cours d'eau qui menace la santé des populations de leur quartier. Bien plus, conscients du fait qu'un tel souci est,

non seulement, admis mais partagé par l'Administration, ils l'utilisent comme argument et justifient leur opposition à tel ou tel projet qui leur est préjudiciable, en mettant en avant les problèmes d'hygiène qui pourraient en résulter.

Ainsi, c'est en prenant prétexte des risques d'insalubrité, qu'en 1882, un certain nombre de propriétaires contestent le bien-fondé de la réalisation, par un de leurs voisins, d'une prise d'eau sur le cadereau d'Uzès permettant d'arroser et de submerger 3 hectares de vignes. Craignant qu'une grande partie du flux du ruisseau ne soit absorbée par cette submersion. Ils expriment, dans un premier temps, leur souhait qu'il soit procédé à un partage équitable des eaux entre tous les riverains. Argument réfuté par l'Administration : les problèmes de répartition des eaux ne peuvent être réglés par l'Autorité Administrative, sauf lorsque l'intérêt général est en jeu, c'est-à-dire quand un nombre significatif d'arrosants est concerné. Les opposants rédigent alors une pétition exposant, non point leurs points de vue d'utilisateurs lésés, mais leurs préoccupations de citoyens, soucieux de préserver la santé publique : "Les soussignés, propriétaires ou locataires de maisons et terrains situés dans le voisinage de la terre de M. Mrs T. et M., déclarent s'opposer formellement à leur projet de submersion par les eaux du cadereau des vignes que ces messieurs se proposent de planter. Le cadereau reçoit, en effet, des eaux ménagères des casernes de l'artillerie, de l'Hôpital du chemin d'Uzès et celles de nombreux Etablissements incommodes ou insalubres placés sur son parcours ; il forme une maîtresse branche des égouts de la ville de Nîmes. Ses eaux renfermant quantité de matières organiques et putrides répandent, à l'état de ruisseau, des odeurs nauséabondes et infectes. Leur réunion en nappe d'une surface de près de 3 hectares d'étendue, aux portes de la cité, ou près des habitations, et sur le bord d'une route nationale des plus fréquentées, constituerait un véritable péril pour la santé publique". Et fait remarquable, le propriétaire d'une tannerie, jouxtant la propriété concernée, s'associe à cette pétition, et tenant à apporter son témoignage personnel, il ne craint pas d'affirmer : "Ayant mes écoulements dans le lit même du cadereau, les eaux putrides émanant de mon établissement établiraient par leur stagnation un foyer permanent d'infection pestilentielle".

Il semble donc bien qu'à cette époque, l'insalubrité des ruisseaux d'Alès et d'Uzès était jugée comme inévitable. Exutoires des effluents de toute nature rejetés par les activités humaines, les cadereaux étaient de véritables égouts.

Pourtant, quelques années plus tard, la loi du 21 juin 1898 conféra aux maires la surveillance de l'état des cours d'eau. Disposition qui ne semble pas avoir retenu immédiatement l'attention des responsables municipaux, si l'on en croit l'Ingénieur Ordinaire du Service Hydraulique qui, en 1902, juge utile de rappeler au Maire ses devoirs en matière d'hygiène publique et de l'inviter à

interdire à tous les usiniers et autres riverains du cadereau, "tout déversement capable d'apporter un trouble préjudiciable à la salubrité publique".

En l'absence de dispositif technique ou réglementaire efficace pour éliminer les causes de cette insalubrité, on tente, alors, d'en maîtriser les conséquences. La seule parade aux dangers que fait courir la présence des eaux malsaines au coeur de la ville est d'en empêcher la stagnation ou de les masquer. L'évacuation des eaux hors de la ville et la couverture des ruisseaux constituent les deux axes principaux de la politique d'hygiène engagée à Nîmes pour neutraliser les inconvénients de la mauvaise qualité des eaux.

Mesures purement défensives, en ce qui concerne le premier point ; les barrages, les ouvrages de détournement édifiés par les riverains pour arroser leurs terres sont en général interdits afin de prévenir toute stagnation des eaux insalubres. La doctrine des Services Hydrauliques semble, pourtant, hésitante à ce propos. Considéré, pendant un temps, comme représentant un péril pour la salubrité publique, l'arrosage des terrains avec des eaux d'égouts est jugé, quelques années après, comme "une oeuvre utile et non nuisible", celle "qu'effectuent à grands frais les villes les mieux assainies", puisqu'elle permet l'épuration par filtration à travers le sol".

En revanche, la couverture des cadereaux, entreprise dès 1838 et poursuivie jusqu'en 1963 paraît recueillir le consensus le plus large. Elle est ardemment souhaitée par les riverains qui, par exemple, voit dans la couverture du cadereau d'Alès, dans lequel s'écoulent les eaux "provenant d'une boucherie, d'une fabrique de pétrole et des égouts de la partie Ouest de la ville... non sans dégager de mauvaises odeurs, surtout par les vents marins qui soufflent si fréquemment... le seul moyen d'en diminuer les émanations et d'en amoindrir les inconvénients". Elle constitue un élément majeur du grand programme d'assainissement de la ville entrepris dans le but de faire baisser la mortalité de la population, qui en 1895, s'élevait encore à Nîmes à 26,5 pour mille contre 18 pour mille à Londres à la même date.

En 1896, la prolongation de la couverture du cadereau d'Alès entre le Ponts de l'Abattoir et le Boulevard de la République est décidée, tandis que la couverture du même cadereau près l'octroi de Générac est ajournée. Ce dernier projet qui implique une modification du viaduc du chemin de fer construit sur le cadereau est contestée par la Compagnie P.L.M. qui craint que les travaux ne compromettent la solidité de son pont. Des négociations sont donc engagées avec cette société à qui la Ville reproche d'avoir procédé à la fermeture de certains arceaux et d'avoir contribué à rétrécir notablement le lit du cadereau à cet endroit, en entourant les piles de son viaduc d'un massif de maçonnerie faisant saillie. Mais ces obstacles, s'ils diffèrent la réalisation projetée, ne remettent nullement en cause

le principe même de la couverture des cadereaux. Envisagée surtout pour des motifs de salubrité publique, celle-ci présente aussi l'avantage de libérer des espaces pour la voirie et de permettre l'amélioration de la circulation urbaine.

Tempérant ce consensus, le rapporteur de l'Inspection Générale des Ponts et Chaussées, chargé par le Ministre de l'Intérieur d'émettre un avis sur le programme d'assainissement de la Ville de Nîmes, émet pourtant en 1898 quelques réserves sur l'opportunité de ce projet. Notant que la section déjà couverte sert d'égout, et craignant que la couverture des cadereaux ne soit considérée comme un palliatif suppléant à l'établissement d'un véritable système d'assainissement, il note dans son exposé : "Si l'on a soin de fermer toute communication entre les émissaires des cabinets, des éviers et des cours ou des toits et le cours d'eau recouvert, et si l'on introduit dans ce cours d'eau que de l'eau de pluie ou de source, il n'y aura ni contamination, ni odeur. Mais si en recouvrant d'une voute une section de cours d'eau pour motif d'infection, on n'écartait pas les causes d'infection, on produirait l'effet tout contraire ; car on soustrairait les fermentations en cours à l'action du soleil qui, dans un climat comme celui de Nîmes est purifiant comme le feu. Un courant rapide d'eau pure dans un conduit de faible diamètre est l'agent type de la salubrité à l'ombre. Si on ne l'a pas, il faut opérer à sec, au grand soleil et au grand air". Au regard des risques de débordement, les ouvrages projetés font l'objet, aussi, de quelques critiques. Calé sur la section de la partie déjà couverte, qui, lors de la crue de 1890, avait révélé son insuffisance, le dimensionnement des ouvrages projetés est contesté par l'Inspection Générale des Ponts et Chaussées qui propose de se référer au débouché d'un pont ayant accueilli, sans débordements, les pluies de 1890.

Ces objections prudentes n'empêchent pas la poursuite du programme de couverture qui s'échelonna pendant toute la première moitié du XXe siècle. L'utilité des opérations de busage des ruisseaux, pour préserver la salubrité publique est presque unanimement reconnue.

Certes, en 1886, le Conseil d'Etat contraint la Ville de Nîmes à verser des indemnités à un riverain à raison du préjudice causé à sa propriété par les travaux exécutés pour la couverture du cadereau. Il refuse de reconnaître que le préjudice causé est compensé par la plus-value procurée, aussi bien à l'immeuble, qui n'est plus exposé comme autrefois aux débordements du ruisseau et aux émanations malsaines, qu'au terrain transformé en terrain à bâtir, compte tenu de la création d'un large boulevard sur l'emplacement même du ruisseau. Mais, en revanche, quelques 80 années plus tard, ce sont les habitants, eux-mêmes qui réclament la couverture. C'est ainsi que, par exemple, par une délibération du 3 mars 1964, le Conseil Municipal de Nîmes, prenant acte des protestations des riverains du

Cadereau de Saint-Laurent, "exutoire naturel du réseau d'égout unitaire desservant le quartier ouest de la ville" décide d'en couvrir la partie amont et d'étudier l'éventualité d'un prolongement jusqu'au Boulevard périphérique Sud. Bien plus, les travaux de couverture de portions importantes de cadereaux d'Alès et d'Uzès seront pendant la même époque réalisés, en partie, grâce à la participation des riverains.

La controverse qui opposa, en 1963, les journalistes de Midi-Libre et Edgar Tailhades, Maire de Nîmes, semble particulièrement révélatrice de l'état de l'opinion de l'époque à propos de la couverture des cadereaux. Dans un des premiers articles relatant les circonstances de la crue subite du cadereau d'Alès qui provoqua d'énormes dégâts entre les Neuf-Arcades et la Fontaine, le quotidien affirmait que la catastrophe pouvait être imputée à l'insuffisance du système de canalisation du cadereau, "que l'on avait pu croire jusqu'alors absolument inoffensif"(6). Interprétation réfutée publiquement par le Maire de Nîmes qui déclarait publiquement "qu'en 1915, où le cadereau était ouvert, et la garrigue non urbanisée, les mêmes causes ont produit les mêmes effets". Dès le lendemain, les journalistes se défendaient d'avoir mis en cause le principe même de la couverture du cadereau, et se contentaient d'insister sur le fait unanimement constaté de l'obstruction par des matériaux divers de l'entrée de la conduite souterraine du cadereau. Et de conclure : "Et, nous sommes persuadés que lorsque cet équipement sera réalisé, l'actuelle conduite souterraine - ouvrage en tous points remarquable - se révélera satisfaisant"(7). Anecdote sans conséquences, qui révèle cependant à quel point le fait d'émettre quelques doutes quant à l'inocuité des dispositifs adoptés pourrait sembler, il y a encore une trentaine d'années, "subversif"(8).

Dans le contexte d'un développement urbain rapide, la couverture des cadereaux est reconnue comme un enjeu d'importance, dont la remise en question est difficilement concevable. L'attention privilégiée accordée à des problèmes d'hygiène encore cruciaux, ainsi que la nécessité de libérer des espaces pour l'implantation de voies de communication, concourent à occulter les risques d'inondations induits par la suppression des zones d'expansion des crues et par la transformation du lit des ruisseaux en collecteurs(9).

---

(6) Midi-Libre 7 Novembre 1963.

(7) Midi-Libre 8 Novembre 1963.

(8) Selon l'expression de Midi-Libre.

(9) La pose des canalisations recueillant les eaux usées dans le lit du ruisseau était effectuée après la couverture, ou lorsque le cadereau était à ciel ouvert, sans qu'il ne soit recalibré pour tenir compte de ce nouvel encombrement. Ainsi par exemple, jusqu'en 1966, les immeubles riverains de la partie amont du cadereau d'Alès, rejetaient "leurs eaux usées et effluents des fosses septiques dans ce ruisseau, ce qui par suite des stagnations inévitables, soulevaient des réclamations véhémentes". L'installation d'un collecteur dans le lit du ruisseau, canalisant les eaux ménagères et les eaux vannes constitue la réponse immédiate à cette difficulté, sans que les problèmes d'écoulement ne soient, à l'époque, envisagés.

Et, la présence plus prégnante du risque de débordements au cours des dix dernières années, ne transforme pas radicalement cette attitude. Certes, tous les ans, au moment des pluies d'automne, les dommages subis par les riverains remettent en mémoire l'enjeu de la mise en place d'un dispositif efficace et provoque une vague de protestations. Mais cette effervescence est bien souvent passagère et son reflux s'amorce avec la fin des orages. D'ailleurs, face aux inondations, la couverture du cadereau est présentée encore comme un remède évident. Ainsi, par exemple, en 1987, après les crues du mois d'août, les représentants des habitants de la route d'Uzès affirment qu'"aménager le cadereau dans son parcours à ciel ouvert et souterrain, en curant le lit, en construisant les buses et une couverture, est une nécessité de première urgence"(10). Ils revendiquent donc par là que soit poursuivi et achevé le processus d'occlusion du ruisseau, qui, aux yeux de plus grand nombre, semble la meilleure manière d'assurer la sécurité. Et, ce qui, dans ces circonstances, fait l'objet de contestations est plus le rythme, jugé trop lent, de la mise en oeuvre des mesures de prévention que leur orientation.

Point de débats quant à l'opportunité des travaux réalisés, point de controverses au sujet des partis techniques retenus... C'est donc dans la quiétude que procure un consensus social implicite que se poursuivent, au fur et à mesure de l'expansion urbaine, l'amélioration et l'extension du système d'évacuation des eaux pluviales.

---

(10) La Marseillaise, 23 décembre 1987.

## LA DILUTION DES REFERENCES

La catastrophe du 3 octobre fragilise le système de références à partir duquel, depuis un siècle, était pensée à Nîmes la régulation des eaux pluviales. En effet, dans sa démesure, l'événement ne se laisse que malaisément enfermer dans les schémas d'interprétation habituels. Il fait sortir l'assainissement pluvial des limites étroites du réseau et des techniques qui s'y appliquent, dissolvant, au moins momentanément, un certain nombre de repères bien établis, jalons du sens commun dans ce domaine.

Mais pouvait-on raisonnablement rapporter un désastre de cette ampleur à un simple retard d'équipement ? Certes, certaines des explications mises en avant après l'événement font encore une part belle à ce type d'approches. On épilogue sur la négligence des responsables locaux et sur leur goût pour les réalisations de prestige, on villipende le laxisme des techniciens ; on reparle, bien sûr, de l'insuffisance de moyens mis en oeuvre, on évoque, de nouveau, les programmes avortés, on regrette que la réalisation de certains projets ait été si longtemps différée...(11).

Mais un autre discours semble émerger, qui situe, quant à lui, l'origine du désastre sur un tout autre registre. Non point en termes d'écarts constatés par rapport à une pertinence d'un mode de pensée. Dans ce cadre, les polémiques sont provisoirement mises en sourdine, et si l'on évoque des responsabilités, on les suggère plus qu'on ne les affirme. Ce qui est, en effet, mis en cause, c'est moins la pratique de telle ou telle institution ou la conduite de telle ou telle catégorie de personnes, que la manière, très restrictive dont est généralement perçue la place de l'eau dans la ville et les risques qu'elles représente.

### Un site naturellement vulnérable

Certes, on ne manque pas de noter le caractère tout à fait exceptionnel des pluies qui, pendant près de 6 heures, se sont déversées sur la ville de Nîmes. "Le ciel est tombé sur la tête des Nîmois"(12) dit-on. L'immobilité de la zone

---

(11) "On se remet à penser au projet de retenue collinaire qu'avait envisagé la municipalité dans l'espoir de parer à ce type de catastrophe ; projet qui n'avait pu, jusqu'à présent, voir le jour. Il y a fort à parier que le projet va être ressorti d'un placard très prochainement. Mais, pour un grand nombre de Nîmois qui ont payé chèrement ce débordement prévisible et impitoyable des éléments, ce sera déjà un peu tard". Midi-Libre le 4 octobre 1988.

(12) Selon un titre de Libération, 5 octobre 1988.



d'orage, l'importance des précipitations<sup>(13)</sup> et la zone extrêmement limitée de leur impact ont fait du phénomène du 3 octobre un événement que l'on ne peut, de toute façon, comparer aux incidents précédents. On rappelle aussi que la situation géographique de Nîmes la rend très sensible aux conséquences des pluies orageuses. Ceci n'implique pourtant pas que l'on impute la catastrophe à la fatalité. Au contraire. Le recensement des facteurs de vulnérabilité de la ville s'accompagne du rappel de la nécessité de leur prise en compte.

On redécouvre, alors, que la topographie de Nîmes la prédispose à subir les ruissellements en provenance des reliefs qui l'entourent. La ville est sise au fond d'une cuvette, ouverte au sud et ceinturée au nord par un ensemble de collines, dont les pentes, relativement abruptes, aboutissent à l'entrée du centre de la ville. Au moment des orages, la pluie qui n'est pas absorbée par le karst de la garrigue ruisselle en empruntant le fond des vallons dessinés par les collines. Les cadereaux de la Poudre, de Saint-Césaire, Valdegour, Alès-Clampanier, Uzès, Riquet et Valadas convergent vers la zone urbaine. Secs pendant une grande partie de l'année, ils se transforment, parfois, brutalement en torrents. Lorsque leurs écoulements s'additionnent au cœur de la ville dense, ils peuvent provoquer de véritables désastres comme celui qu'a connu Nîmes le 3 octobre 1988. La nature du réseau hydrographique qui innerve la ville la soumet, ainsi, à des risques très importants qui se sont, d'ailleurs, actualisés à plusieurs reprises au cours de l'histoire.

Mais si la catastrophe a réactivé la conscience de la fragilité de la ville, elle a fait aussi, semble-t-il, progresser l'idée que les risques ne sont pas entièrement subis. Que, rançon d'une richesse, ils ont été, d'une certaine manière, acceptés, ne serait-ce que par les fondateurs de la ville et ensuite par tous ceux qui ont contribué à la développer. C'est du moins un tel point de vue qui a été énoncé, à plusieurs reprises, par certaines personnalités locales après la catastrophe. Et au premier rang d'entre eux, Christian Liger, écrivain, membre de la vie intellectuelle Nîmoise et chargé, depuis peu, des affaires culturelles dans l'équipe municipale : "La source de la Fontaine pour Nîmes, c'est la vie : sans elle, pas de ville primitive, sans elle pas de sanctuaires romains importants ; sans elle, du Moyen-Age au dix-huitième siècle, pas d'industrie textile ; et sans elle pas de jardins de la Fontaine, dont Voltaire disait qu'il est l'un des plus beaux lieux d'Europe. Mais sans elle point de saccage..."<sup>(14)</sup>. Certes, la source de la Fontaine dont il est question ici et dont le déferlement marqua les esprits, n'est pas seule responsable du désastre ; mais le réseau souterrain est en étroite relation avec le réseau superficiel et de toute façon, ce qui est signifié par ces quelques phrases c'est que, si vulnérabilités il y a, elles sont le contrepoint d'une partie des potentialités de la ville.

---

(13) 228 litres par m<sup>2</sup> en 12 heures à Nîmes-Courbessac.

(14) Christian LIGER in Déluges de Nîmes, Le Monde du 12 octobre 1988.

Dans cette perspective, c'est donc autant l'oubli des dangers que les dangers eux-mêmes qui expliquent l'occurrence de la catastrophe. Un des premiers documents scientifiques publiés après les inondations se fait l'écho d'un tel point de vue, et conclut en insistant sur les conséquences de "la perte de conscience de l'eau à Nîmes". "Nîmes est une ville sans rivière, par opposition aux autres grandes agglomérations voisines comme par exemple Beaucaire, Bagnols sur Cèze, Alès ou Sommières. Contrairement à ces villes traversées par des rivières ou des fleuves puissants qui, de temps en temps, remettent en mémoire des riverains l'image de la violence de l'eau, Nîmes n'est mis en présence de l'eau que lors d'événements plus rares et plus ponctuels, car pour la plupart des épisodes pluvieux, le karst de la garrigue arrive à éponger totalement les précipitations. Par ailleurs, les travaux de couverture de cadereaux à leur traversée de la ville, pour assurer la salubrité de ces cours d'eaux dans la partie la plus urbanisée de la cité (...) a occulté le danger de l'eau lorsque le rôle d'éponge du karst était pris en défaut pour des événements un peu plus importants sans être exceptionnels comme la journée du 3 octobre. Enfin, la disparition d'une certaine mémoire collective (rotation des populations, nouvelles générations peu sensibles à la parole des anciens, éclatement de la famille élargie, assistanat et satisfaction inconsciente de la plupart des besoins) a contribué à cette perte de conscience du risque. Les derniers événements, rares mais non exceptionnels, comme le prouve l'histoire de la ville qui mentionne des inondations dévastatrices (en 1399, 1403, 1557, 1719, 1826, 1843, 1914) montrent la force de la nature et le souci que devrait avoir l'homme de la respecter et de s'y adapter"(15).

---

(15) M.M. ASTIER, DESBORDES, GILLY, LEOUSSOF, MARTIN, ARNAL. Les événements du 3 octobre 1988 à Nîmes. Pourquoi, Comment ? Premiers éléments d'explication.

## **DECISION POLITIQUE ET DOUTES DE L'EXPERTISE**

### **Des experts non formels (extrait)**

On constate donc un certain décalage entre les avis émis par les membres de la commission hydraulique et leurs traductions publiques. Décalage renforcé par le fait que le rapport de synthèse de la commission, n'est pas le résultat d'une négociation entre des positions éventuellement concurrentes défendues par différents spécialistes. Il est le résumé d'un recueil d'études spécialisées, dont la teneur est déterminée par la composition de la commission et le mode de division du travail entre ses membres. Sa portée opératoire échappe donc en partie à chacun des experts qui y ont contribué. En conséquence, les conclusions déposées par l'instance collective qu'est la commission vont certainement parfois au delà des intentions de chacun de ses membres.

Il en est ainsi de la décision de n'envisager la protection qu'au travers de la construction d'ouvrages de grande envergure permettant de canaliser la totalité des ruissellements torrentiels. De ce point de vue, il ne semble pas que le travail de la Commission, ni la publication qui en a été faite ait été l'occasion d'expliquer et de défendre l'intérêt d'approches moins frontales et plus adaptatives en matière de sécurité. Pourtant, parmi les experts convoqués, un certain nombre semblaient souhaiter que partant du constat qu'en entretenant l'illusion d'une possible sécurité absolue, on risque d'émousser la vigilance sans pour autant évacuer la menace. Pour ces experts, il s'agit, non point de rechercher à tout prix l'élimination du danger mais de reconnaître l'éventualité du risque et la nécessité de s'y adapter.

C'est un souci très pédagogique qui conduit certains d'entre eux à prôner des solutions qu'ils qualifient volontiers de "traumatisantes". Réaliser des aménagements dont la fonction de protection et ses limites peuvent être clairement identifiées par tous, et qui peuvent même être pris en défaut de temps à autre, tel pourrait être une des voies à suivre pour apprendre aux citoyens à cotoyer le risque et à savoir s'en défendre. L'enjeu que constitue l'information et la responsabilisation des citoyens face aux risques urbains est donc, de ce point de vue, une contrainte à intégrer dans la conception des moyens de prévention.

Mais, la réticence de certains experts face aux projets "maximalistes" n'est pas déterminée exclusivement par cette visée éducative. Elle est surtout motivée par un certain réalisme et par la conviction que les projets trop ambitieux n'aboutiront pas. Tôt ou tard, les ouvrages déborderont et il faut, d'ores et déjà, le prévoir pour être à même de minimiser les dégâts que ces crues peuvent engendrer. Selon cette perspective, prendre comme base de simulation l'orage du 3 octobre ne veut pas dire forcément mettre en place des ouvrages capables

d'évacuer intégralement les débits correspondants. Cela peut signifier aussi limiter le dimensionnement des équipements en compensant le manque de protection correspondant par la mise en place de dispositifs d'alerte et de secours destinés à organiser l'ensemble des actions en cas d'occurrence d'un phénomène exceptionnel. Cela peut aussi impliquer de tenter d'analyser -mais surtout, peut-être, d'infléchir- la façon dont va réagir le réseau, face à un évènement vis à vis duquel il sera insuffisant. Utiliser par exemple les infrastructures de surface, telles les routes, pour permettre un écoulement de surface, en cas d'évènement exceptionnel. Ce qui implique une action volontaire : édicter des règles d'urbanisme ou d'aménagement pour que l'eau puisse se frayer des passages et qu'aucun obstacle ne vienne en bloquer l'écoulement. Mais faire aussi en sorte que les dommages provoqués par la crue ne soient pas trop importants. Et, surtout déterminer les voies que devront emprunter ces ruissellements...

C'est là certainement le point d'achoppement de cette approche qui implique de soumettre volontairement aux risques de ruissellement certaines portions du territoire communal et d'en épargner d'autres et surtout qui oblige à exposer publiquement les raisons de ce choix. Car choix, dans ce cas il y a. Ce ne sont pas seulement des données techniques qui motivent la décision, mais un ensemble de considérations laissant largement la place à l'arbitrage politique. "Au demeurant, si les responsables de la décision venaient à conclure que la ou les solutions techniques maximalistes (évacuation de l'orage du 3 octobre sans dégâts) ne pouvaient être retenues, il incomberait à ces mêmes responsables de décider des secteurs que devraient emprunter les ruissellements excédentaires parmi un ensemble de possibilités techniquement envisageables. En aucun cas (16) le choix ne saurait être orienté par de simples techniciens ou conseillers ou experts, pour aussi qualifiés qu'ils soient. C'est là le devoir difficile de ceux qui ont sollicité par le vote de la population la charge de gérer et conduire le développement de la cité"(17).

---

(16) Souligné par l'auteur.

(17) Ville de Nîmes. Commission Hydraulique. M.DESBORDES. J.M.MASSON opus cité.

## **Recherche n°3**

### **L'INONDATION DE NIMES DU 3 OCTOBRE 88**

**Bernadette de VANSSAY**  
Centre de Recherche et d'Etude  
des Dysfonctions de l'Adaptation  
(EHESS - CREDA)  
PARIS

**Claude HANSEN**  
Centre Académique de  
Formation Continue  
(CAFOC)  
ROUEN

**TABLE DES MATIERES DE LA RECHERCHE n°3  
(1ère partie B. de VANSSAY)**

**Chapitre I - Le rôle des médias dans la résolution de la crise**

L'évolution des thèmes dans la presse écrite  
L'impact des émissions télévisées et radiophoniques  
Le témoignage des films d'amateurs et les films culturels

**Chapitre II - La reconstruction post-désastre**

Le modèle américain  
Les décisions fondamentales dans le contexte de Nîmes et de Kalamata  
L'adoption d'un programme de prévention  
L'analyse coût-bénéfice des programmes d'aménagement des zones inondables  
L'étude américaine : les perspectives de réalisation du projet de prévention à Nîmes

**Chapitre III - L'image résiduelle de l'inondation**

**Définitions**

L'image résiduelle ; les représentations du risque inondation ; perception du risque et sub-cultures de désastre  
Les études anglaises concernant la mesure du degré de stress induit par le phénomène de l'inondation ;

**L'enquête de Nîmes**

Les étapes de l'évolution de l'image résiduelle de l'inondation du 3 octobre 1988  
L'image de l'inondation  
L'image de la période post-désastre

**EXTRAITS SELECTIONNES ET PRESENTES CI-APRES :**

- **Chapitre I** : le rôle des médias dans la résolution de la crise
  - l'évolution des thèmes dans la presse écrite (intégralité)
  
- **Chapitre II** : la reconstruction post-désastre
  - le modèle américain (intégralité)
  - les décisions fondamentales dans le contexte de Nîmes (extrait)

## LE ROLE DES MEDIA DANS LA RESOLUTION DE LA CRISE

Le terme "Média", recouvre aujourd'hui l'ensemble des moyens de communication à destination du public qui peuvent envahir la scène de la catastrophe.

L'importance, la diversité et la durée de leur mobilisation, lors de l'Inondation du 3 Octobre, ont amené bon nombre de responsables, des journalistes et une partie de la population à s'interroger :

Pourquoi la situation créée à Nîmes par l'inondation a-t-elle suscité un intérêt médiatique aussi divers et aussi durable ?

Peut-on mesurer, même approximativement, l'impact des divers média dans l'opinion publique ?

Les média ont-ils joué un rôle important en ce qui concerne l'effort officiel de Reconstruction ?

Poser ainsi la question d'un lien de causalité immédiate entre média et opinion publique paraîtrait simpliste si cette interrogation n'était pas systématiquement réinvestie par les parties en présence.

Durkheim écrivait déjà dans "Les règles de la méthode sociologique" :

"Le lien de solidarité qui unit la cause à l'effet a un caractère de réciprocité qui n'a pas été assez reconnu".

Le rôle des organes d'information en tant que propagateurs d'opinions est variable à l'intérieur d'un même pays en fonction des différents groupes de population.

"Les messages reçus par le canal de la presse, ou de l'audio visuel, selon J.W. Lapierre, sont révisés et recodés au cours de conversations ou de discussions par référence au cadre que forme le système des valeurs et des normes admises dans un groupe donné". Les études auxquelles cet auteur fait référence concernent les rapports entre la presse et les choix électoraux.

Cependant le problème du rôle des médias reste on ne peut plus actuel. Déjà à l'occasion d'un rapport sur la Communication destiné à la Délégation aux Risques Majeurs, en 1987, un journaliste s'en expliquait :

L'arrivée sur le marché de moyens audio visuels à retransmission immédiate allait transformer la donne médiatique. Les vieilles méfiances des médias vis à vis du pouvoir politique, toujours plus ou moins considéré comme manipulateur, les rendait systématiquement sceptiques vis à vis du discours officiel ; l'impact de l'image et son interprétation simultanée par des millions de téléspectateurs allait demander aux Informateurs une véritable maîtrise de l'outil pour transmettre crédibilité et confiance.

La presse, du fait même de l'amélioration de ses relais, se trouve ainsi confrontée aujourd'hui plus gravement encore au problème de son "pouvoir" ; elle est sans cesse plus ou moins suspectée, accusée d'en faire trop ou pas assez, selon les circonstances.

"La certitude est le virus fatal dont le journaliste se méfie en permanence", disent les journalistes eux-mêmes.

Dans une situation de désastre ce pouvoir des média est crédité par les responsables d'un poids considérable compte tenu de l'importance des enjeux immédiats. La relation post-désastre Media /Population /Responsables est dépendante de l'émergence d'un consensus sur l'évaluation de la situation dans un délai raisonnable, comme nous avons pu le démontrer dans le cas de l'Incendie Sandoz, en 1986, à Bâle. Ce consensus existe difficilement.

Plus généralement, les responsables qui sentent la situation échapper à leur contrôle direct, ont tendance à accuser les journalistes de tous les maux ; ils font du "sensationalisme" ; ils vont attiser des conflits en rendant la situation politiquement ingérable, leurs enquêtes sont incomplètes sinon mensongères.

Les Responsables Nîmois interrogés sur leurs relations avec les journalistes déclareront à plusieurs reprises : "Dans les tous premiers jours, les journalistes ont été formidables, on a vécu en véritable symbiose avec eux ; mais après cela ils se sont égayés à la recherche d'autres sujets". Attitude difficile à admettre pour eux, à un moment où plus que dans les premiers instants, ils ont tellement besoin de se sentir épaulés par une opinion publique favorable.

Les Responsables adoptent alors, bien souvent, une attitude défensive vis à vis de la presse et des journalistes ; ils s'efforcent de leur faire voir ce qu'ils souhaitent que l'opinion publique voit ; ils tentent de "les cornaquer sur le terrain"



comme le leur recommande expressément un guide de Communication récemment proposé aux Préfets, en particulier. Il s'agit là d'une attitude totalement irréaliste.

Lors de l'incendie de produits chimiques de Nantes en 1988, par exemple, dès l'annonce de l'accident, onze avions privés affrétés par la presse se sont retrouvés sur l'aérodrome de Nantes.

Comment un Préfet pris dans l'urgence des opérations de gestion de la crise pourrait-il consacrer un personnel et un temps suffisant à ces équipes multiples ? Quel journaliste normalement motivé pourrait accepter de ne rendre compte que de l'information officielle dans des situations où la réalité présente tant de facettes multiples ? Le traitement médiatique des catastrophes au niveau mondial a contribué à former des "journalistes spécialisés" souvent mieux informés que le gestionnaire confronté à la singularité de son expérience.

La tendance actuelle semble donc s'orienter à la fois vers une sur représentation médiatique spontanée de l'événement en même temps que vers une ultime tentative de la part des Responsables de limiter l'information ou du moins de la filtrer sinon de la contrôler. La situation est ainsi paradoxale. L'inondation de Nîmes du 3 Octobre a paru marquer un nouveau palier dans cette escalade contradictoire.

- . Il y a eu simultanément appropriation des médias par les Autorités et résurgence du discours spontané non officiel par le biais soit des films d'amateurs, soit par des émissions programmées sur des radio locales.

- . L'impact de ces diverses manifestations sur les Nîmois paraît cependant limité, alors que l'impact émotionnel et politique apparaît important au niveau de la communauté nationale.

- . En privilégiant l'écoute de certaines catégories de population, les médias ont joué un rôle de frein vis à vis de l'effort officiel de Reconstruction qui souhaitait s'orienter vers la modernisation de l'habitat ; mais elles ont sans doute renforcé l'image de la société Nîmoise et de ses valeurs traditionnelles.

- . Par ailleurs la défaillance des moyens de communication officiels a contraint la Préfecture et la Mairie à l'obligation de reconnaître publiquement le rôle des radio amateurs qui ont assuré le passage des premières communications entre les Services de Secours pendant la période de l'inondation. Les radio amateurs avaient déjà joué des rôles importants dans des situations similaires. On voit ainsi reconnaître l'existence et la nécessité d'un média populaire et participatif.

. Enfin les médias se sont trouvés à plusieurs reprises directement attaqués, que ce soit par une partie de la population Nîmoise ou par de jeunes lycéens enquêtant sur le nombre réel des victimes de l'inondation. On a reproché aux journalistes leur manque de sérieux dans ce qui était considéré comme leur travail normal et indispensable, la vérification du discours officiel.

A Nîmes, si la presse écrite s'est le plus souvent limitée à un discours événementiel, plusieurs émissions soit radiophoniques, soit télévisées ont joué un rôle tout à fait original au niveau de l'expression publique.

Lors de la pollution Sandoz, la presse écrite avait ouvert le débat sur l'aspect international de la pollution, et l'urgence de sa prise en compte à un niveau européen ; à Nîmes, le débat lié à l'inondation, lorsqu'il a existé, a été engagé sur les ondes.

Outre l'émission télévisée (A 2 C. Sérillon) du 6 Octobre, il faut citer deux émissions radiophoniques qui ont eu lieu en quatre volets hebdomadaires au cours des mois de Novembre et Décembre 1988, l'une sur France Culture, "Le Pays d'ici", l'autre sur la radio locale indépendante "Radio Typ". A l'occasion du premier anniversaire de la catastrophe, F.R.3 a réalisé et présenté une reconstitution des principaux moments de l'inondation ; à la même époque, l'émission "les 90e rugissants" était partiellement consacrée à l'inondation de Nîmes.

Ainsi est apparu dans la période post inondation un double rôle des médias :

- elles ont, par leurs récits ou leurs images, montré la réalité de la souffrance des sinistrés.

- elles ont ensuite joué le rôle de caisse de résonance au niveau national et international vis à vis de la demande de secours et d'aides financières.

Mais en outre, elles ont, par le biais de certaines émissions, essayé de dédramatiser certains aspects du désastre, donné la parole à des groupes défavorisés ou tenté d'apporter des explications psychologiques, en particulier à propos du phénomène de la rumeur.

On constate donc, à l'occasion de l'inondation de Nîmes une participation nouvelle et originale des médias dans la résolution de la crise.

### **Les thèmes de la Presse écrite**

L'analyse de la presse écrite couvre la période allant d'Octobre 1988 à Avril 1989. Les élections municipales du 12 Mars entérineront le triomphe électoral du Maire sortant qui recueille plus de 51% des suffrages exprimés au premier tour. Elles servent de date butoir à l'Etude.

Compte tenu des hypothèses de travail retenues, les résultats détaillés d'une analyse quantitative des journaux nationaux et régionaux n'a pas paru présenter un caractère significatif dans le cadre de ce rapport. On s'est par contre intéressé, en s'appuyant sur la méthodologie de J.W. Lapierre, à la "régularité" de l'information, ce qui a permis de faire apparaître différents "moments médiatiques" ; à la "pondération des thèmes" et des catégories d'information traitées ainsi qu'à la "stimulation affective" du vocabulaire utilisé.

### **Les journaux étudiés**

En ce qui concerne la Presse Nationale : Le Monde, Le Quotidien de Paris, Le Parisien, L'Humanité, Le Figaro, La Croix, Le Quotidien du médecin, Le Canard Enchaîné, Le Nouvel Economiste.

Du coté de la Presse Régionale : Le Midi Libre, la Marseillaise, Le Provençal, Le Méridional, La lettre du Maire, le Dauphiné libéré etc...

Le clivage entre Presse Nationale et Presse régionale se retrouve sur ce type d'événement, de façon assez similaire à celui repéré lors de l'Incendie Sandoz en 1986, en France, en ce qui concerne la place donnée à l'événement dans le Journal et à la fiabilité de l'information.

La presse Nationale se mobilise aussitôt sur le sujet et de gros moyens sont mis en place pour couvrir l'événement. Les journaux nationaux présentent des synthèses et des bilans, voire de simples copies reprenant mot à mot des dépêches d'Agence. Mais rapidement le thème disparaîtra, d'abord de la une, puis totalement du journal ; l'événement est supplanté par une actualité toujours nouvelle : des inondations dans la région d'Avignon à la mi-octobre, les inondations de Narbonne ensuite, puis en décembre, le séisme d'Arménie. Le thème de l'inondation de Nîmes n'apparaîtra plus que sporadiquement, à la suite d'interviews de Responsables ou à propos des difficultés que rencontrent certains projets liés au programme de Reconstruction.

La presse régionale va au contraire restituer au jour le jour la dimension de l'événement local : elle trace des portraits des personnalités en présence, elle avance des explications des conflits qui se profilent, elle rend hommage à chaque équipe de secours ou à chaque initiative des sinistrés. L'événement se retrouve dans sa réalité quotidienne dans la presse régionale bien davantage que dans la presse nationale.

Cependant et c'est l'une des originalités de l'inondation de Nîmes, aucun journaliste n'échappera au "contexte mythologique, religieux et romain" de la ville qu'expriment plus ou moins involontairement ses habitants. Pour s'en convaincre il faut se reporter à l'article du Monde du 6 Octobre intitulé "Le cadereau arrive". Tous les éléments de ce qui va constituer l'environnement de l'image de l'inondation y sont réunis : la personnalisation de l'eau; le messenger hors d'haleine, le châtement divin ; etc.

La multiplicité et la variété des organes de presse reprenant ce "vocabulaire symbolique" confirment que dans ce type d'événement où le sensationnel prédomine, la presse "colle" autant que faire se peut à l'expression populaire vis à vis du désastre. Les journalistes n'ont pas inventé le discours de la catastrophe ; ils l'ont littéralement retranscrit. La presse s'est nourrie de l'expression populaire du désastre.

### **L'évolution des principaux thèmes abordés dans la presse écrite :**

L'analyse des quotidiens fait apparaître un certain nombre de constantes :

- . La similarité des thèmes qui ont fait les grands titres de la presse écrite pendant toute la première semaine. Ces thèmes sont presque toujours abordés selon un ordre identique.
- . L'identité des images transmises à travers un vocabulaire emprunté à des textes d'origine biblique voire même plus anciens : le déluge, l'apocalypse, etc. ou la référence à la guerre.
- . La personnalisation féminine de la ville de Nîmes, identifiée à un passé qui laisse peu de place aux nouvelles données économiques. Le potentiel récent de développement économique ne pèse pas lourd face aux images des Arènes inondées et à la Maison carrée dévastée mais toujours debout.

. L'analyse de la presse quotidienne permet également de définir des périodes d'intérêt médiatique ; ces périodes sont différentes en ce qui concerne la Presse Nationale et la Presse régionale.

On a étudié ces périodes, telles qu'elles apparaissent dans la Presse régionale en fonction du Modèle de Reconstruction proposé par la Recherche Américaine. On retrouve le rythme suivant :

- la première semaine qui a suivi l'événement
- la période de Noël
- Les élections municipales
- Le premier anniversaire de la catastrophe

### **. La première semaine**

La première semaine correspond à "la période d'urgence" dans le modèle américain présenté plus loin. Cette période est strictement limitée par la décision du Maire, le 6 octobre de rendre Nîmes à la vie "normale" pour le Lundi 10.

Pendant la première semaine, les quotidiens régionaux et nationaux consacrent plusieurs pages à l'inondation. La mobilisation de la presse régionale est manifestement plus importante dans les premiers jours ; on observe dans les quotidiens nationaux un décalage d'un jour ou deux par rapport à l'événement.

Le Midi Libre, dans son édition Nîmoise, par exemple, réalise immédiatement une édition spéciale de trente pages, qui sera introuvable par la suite. Ils ont "doublé leurs ventes ce jour là et tout a été vendu".

Cependant parmi les personnes interviewées on rencontrera souvent l'assurance que pendant toute la première semaine les Nîmois, d'une façon générale, n'ont pas cherché à lire la Presse, soit qu'ils n'en aient pas eu le temps ou l'envie, soit que leurs bureaux habituels étant dévastés, ils se soient résignés à s'en passer.

Qui donc alors s'est procuré des éditions aux tirages gonflés et comment parler d'un impact de ces premières éditions sur l'évolution de l'opinion publique ? L'impact de la presse écrite, la première semaine ne concerne-t-il pas surtout une population extérieure à Nîmes ?

Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne les titres et les thèmes abordés dans ces titres, tous les journaux qu'ils soient nationaux ou régionaux se sont conformés à un même schéma, et ce, pendant plusieurs jours. La séquence est la suivante :

Les morts, les dégâts, les sinistrés, les Secours, l'eau, les coupables, les voitures, le déblaiement, les parking souterrains, les miracles et les hasards salvateurs, les comportements des non victimes, les aides financières ou caritatives, les indemnisations par les Assurances, l'imaginaire (les prédictions de Nostradamus) et enfin le défi du Maire concernant le nettoyage de la ville et la reprise des écoles sinon de la vie normale pour le lundi 10 Octobre.

**- Les victimes :**

. L'incertitude concernant le nombre des morts.

Le chiffre avancé est variable selon les journaux, mais ne dépasse pas la dizaine; tous cependant, dans les premiers jours, parlent d'incertitude à ce propos et évoquent les corps non retrouvés ou l'éventualité de disparus non encore identifiés.

La presse n'a pas inventé le thème des morts cachés ; mais elle s'est faite l'écho, dans les deux ou trois premiers jours d'un nombre de morts "fatalement plus important" que celui qui est "encore" annoncé. Les journalistes s'appuient alors non pas sur un désir de faire du sensationnel, mais sur les propos même recueillis auprès des sources officielles.

La formule communément admise dans les premiers jours :

"Au moins 11 morts.. cinq seulement ont pu être identifiés".

Dans Ouest-France du 5 Octobre, un responsable de la Préfecture affirme avoir vu une personne emportée par les torrents d'eau, disparaître dans une bouche d'égout.

A l'Assemblée Nationale, le porte parole de l'Opposition déclare :

"Ce nombre de morts dépasse la dizaine" ;

Le Ministre de l'Intérieur répond :

"Le nombre des victimes n'est pas encore connu".

Le Quotidien du médecin quant à lui donne la parole à un médecin de l'Hôpital qui déclare :

"Je crains que les chiffres annoncés ne soient que provisoires et que, lorsque le téléphone sera tout à fait rétabli, on ne s'aperçoive que d'autres personnes manquent à l'appel".

## . La défense de l'information officielle

Après avoir adhéré à cette incertitude générale concernant le nombre des morts, les journalistes vont tenter de limiter les bruits qui se répandent dans Nîmes. On parle alors dans certains organes de Presse de 125 morts. Ils vont, en fin de semaine, renforcer leur message sur le chiffre officiellement donné. Leurs recherches, lorsqu'ils en ont faites, se sont avérées négatives. On nous a dit : "la presse parisienne est venue avec cette idée macabre : rechercher des cadavres".

Les lycéens qui ont participé à l'enquête du Professeur Domergue estiment, un peu légèrement sans doute, que ces recherches ont été faites de façon superficielle. Les journalistes avouent, les premiers, avoir été débordés par une information dont ils ne situaient pas l'origine. "Lorsque les lycéens sont venus nous interroger, déclare la Secrétaire Générale de Rédaction du Midi Libre, nous les avons emmenés avec nous interroger les Autorités".

La population Nîmoise, de son côté, dès ces tous premiers jours, reproche aux journalistes de s'être faits ainsi les portes-paroles du discours officiel, voire d'avoir été "achetés" par les Autorités. "Des gens sont venus nous insulter déclare-t-on au Midi Libre. Par le courrier des lecteurs on a reçu des lettres de mécontents, les gens disaient qu'on était des "vendus" ... par contre, dans la rue des gens, y compris des Officiels, sont venus nous féliciter spontanément".

Le Dauphiné écrit le 7 Octobre avec peut-être, quand même une nuance de regret :

"Bilan, toujours huit morts".

Sur les antennes d'Europe 1, le 5 Octobre, le Préfet apporte sa contribution au démenti de la rumeur :

"J'ai entendu dire qu'on avait retrouvé 20 corps dans la Fontaine ; tout cela n'est pas exact. Dans l'immédiat il y a 8 morts et nous ne pouvons pas dire qu'il y en ait d'autres".

Devant l'importance prise par ce thème, un de nos interviewés déclare :

"J'ai été choqué par l'énorme potentiel matériel utilisé pour sortir les voitures de la Fontaine...Alors qu'on aurait mieux fait de laisser les morts pour s'occuper des vivants. Il y a un ordre de priorité à respecter. Quel goût a tout le monde pour chercher à savoir combien il y a de morts. Si l'on pense à l'efficacité et au coût de la santé publique, c'est ridicule".

### **. Les blessés**

Accompagnant le décompte des morts, la presse fait état de blessés légers. Là, c'est aussi la surprise. Leur nombre en est très restreint; on parle de trois blessés graves, dont un brûlé par suite d'un court circuit. L'information est largement confirmée à la fois par le médecin Directeur du Samu et les médecins de cabinets privés qui reçoivent des appels pressants de leurs clients leur demandant des précisions sur ces bilans fabuleusement optimistes au regard de la violence et de la soudaineté de l'inondation.

### **. Les sinistrés**

Les sinistrés par contre sont innombrables : les chiffres immédiatement donnés par les journaux : 45.000 sinistrés, 2.000 logements détruits. Ces chiffres correspondent aux personnes victimes de destructions totales ou partielles de leurs habitations et/ou aux pertes de véhicules.

La presse décrit ainsi les sinistrés : "sonnés, hébétés, incrédules, traumatisés, désemparés".

"Je ne reconnais plus mon quartier disent-ils ; j'ai tout perdu".

Dès le lundi soir le relogement des sinistrés apparaît dans la presse comme un problème majeur, malgré une efficace solidarité de quartier. A la Mairie, "c'est le chaos", écrivent les journaux. "Des offres sont faites sur de petits bouts de papier et déposés à l'un de ces bureaux ouverts toute la nuit à la Mairie. Les attributions sont faites au regard des besoins les plus pressants, mais il y a environ 800 familles à reloger. Des hôtels ont été réquisitionnés pour faire face à la première nuit, sans électricité, sans eau le plus souvent ; ce sont des campements de fortune".

### **- Les dommages**

Entre deux textes dont la thématique est à peu près semblable, une grande différence peut se manifester si l'on considère leur vocabulaire. Les mêmes thèmes peuvent être exprimés avec sobriété ou dans des termes qui font violemment appel à la sensibilité ou à l'émotivité du lecteur.

On pouvait attendre, dans la description des dommages donnée par la presse, un éventail d'expressions destinées chacune à déterminer un sentiment distinct en fonction des lecteurs auxquelles elles étaient destinées.

Comme on l'a déjà dit, un vocabulaire bien particulier va servir à décrire la ville et l'événement ; il est similaire que ce soit dans la presse écrite ou dans la presse télévisée. Ce vocabulaire est celui des Nîmois. Il traduit la violence de l'eau



telle qu'elle a été ressentie par les habitants ; son irruption instantanée, quasi magique ; les sentiments de fatalité et d'impuissance qu'elle a suscité ; le désir de situer cette inondation dans des contextes imaginaires ou fabuleux.

La ville :

"Une ville noire, une ville dévastée, des torrents de boue ;

"Un torrent sauvage dans les arènes Nîmoises ;

"Une ville ravagée, des torrents de boue ;

"Un amas de ruines ;

"Des torrents de boue, la ville dévastée, noyée ;

L'événement :

"Un bombardement ;

"L'apocalypse, un tremblement de terre ;

"Le déluge...

"Les entrailles de Nîmes sont sur les trottoirs"...

"La marée dévastatrice"

"Désolation, Cataclysme".

Le bilan des dommages est, dans les premiers jours, fort peu détaillé. Le chiffre de 4 Milliards qui ne correspond à aucune expertise possible en un laps de temps aussi court, apparaît dès le mardi 4 octobre ; il se retrouve également dans tous les journaux. Ce chiffre est le résultat d'une première estimation hâtive donnée par les assureurs, et reprise en conférence de presse par le Maire.

"Le bilan économique pourrait s'établir à plusieurs milliards de francs".

A l'Assemblée Nationale lors d'une question orale adressée au Ministre de l'Intérieur sur les mesures que compte prendre son gouvernement pour venir en aide aux sinistrés, on parle de "destructions considérables, de milliards de dégâts".

Libération titre :

"La ville de Nîmes est endettée pour plus de 20 ans."

#### **- Les promesses de l'Etat :**

Les promesses de l'Etat apparaissent dans la presse dès le mercredi 5 Octobre : elle font suite à la visite éclair du Ministre de l'Intérieur puis à celle du Président de la République.

Le Ministre de l'Intérieur dira, aussitôt arrivé :

"...La chose la plus importante à dire, il faut que les Nîmois se rassurent ; il n'y a plus de danger..."

Le Président de la République, quant à lui, déclare :

"Cette ville a eu un malheur. J'ai recueilli ici des informations qui m'étaient nécessaires ; la Nation doit se montrer solidaire de la ville de Nîmes et des communes environnantes. On en tirera toutes les conséquences réglementaires et même davantage. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour répondre aux besoins."

Certains journalistes, au cours d'interviews réalisés un an après, font état, lors de cette visite du Président d'un certain nombre d'attitudes "croquignolètes" qu'ils ont volontairement tuées, car "l'heure n'était pas à la rigolade". Ouest-France donne la parole à J. Bousquet, qui répond au Président de la République

"Nous devons reconstruire cette ville"...

Au Conseil des Ministres du Mercredi 5 Octobre, le désastre de Nîmes est évoqué :

"Le Président a insisté sur l'urgence et l'ampleur des aides à apporter à la ville et aux communes voisines", déclare le 6 Octobre Le Dauphiné ; on parle d'entre aide tous azimuts.

Mme Dufoix qui passe pour avoir l'oreille du Président, on parle même d'une mission particulière en raison de la catastrophe, confirme que "l'Etat va faire un maximum".

Mais dès le 6 Octobre, dans le journal Les Echos, on peut lire :

"Selon M. Bousquet les aides de l'Etat ne suffiront sans doute pas à réparer les dégâts"...

La presse constate, à ce moment là, que le discours de l'Etat-Providence n'est pas totalement crédible pour les élus locaux.

Dans l'immédiat c'est vers les Assureurs que se tournent pouvoirs publics et autorités municipales.

On envisage immédiatement d'accélérer la procédure de déclaration de "Catastrophe Naturelle" pour ouvrir le droit à indemnisations des sinistrés au titre de "l'Assurance Catastrophes Naturelles". La demande par télex de la Mairie est reproduite dans la Presse; elle apparaît comme le résultat d'un accord conclu la veille avec le Ministre de l'Intérieur. La décision de la Commission Interministérielle intervient dans un délai record, le 7 Octobre pour Nîmes et les 70 Communes touchées par l'inondation. La décision sera publiée au Journal Officiel du 8 Octobre.

Tous les journaux quelle que soit leur tendance politique saluent cette décision rapide comme un commencement de solution pour les sinistrés.

"Jusqu'à Mardi, on a géré la crise comme on a pu, dit-on à la Mairie. Aujourd'hui c'est la mécanique complexe des assurances qui se met en place".

Au niveau des aides immédiates, la Caisse d'Epargne fait le premier geste : elle annonce qu'elle avance sans intérêt 120 Millions de francs en faveur des sinistrés. La B.N.P. suit cet exemple en offrant aux mêmes conditions 50 Millions, le Crédit Lyonnais 30 Millions.

C'est l'entraînement à la "solidarité" pour des raisons d'image commerciale. La presse assure le relais médiatique de ces "gestes". L'information est reprise par tous les journaux ; elle créera un effet de résonance ; bientôt le lecteur aura l'impression d'une mobilisation massive des organismes de crédit sur toute la France.

La demande en fait est pressante ; les sinistrés "ont tout perdu". Ils scandent à l'arrivée du Président devant la Préfecture : "indemnisation, indemnisation"...

#### **- La Solidarité et l'appel à l'aide financière des particuliers en faveur des victimes.**

Le terme de "Solidarité" va connaître un succès inattendu dans toute la presse. Il a déjà depuis quelques années une certaine connotation politique. La Loi du 13 Juillet 1982 créant l'assurance obligatoire catastrophes naturelles a été conçu par le législateur comme une "loi de solidarité". Le terme se retrouve tout naturellement immédiatement dans la bouche du Président de la République, puis, le 6 Octobre, dans celle du Maire.

On vient de créer une nouvelle image, encore fragile à cette date : "Nîmes la Solidarité".

Au niveau des attitudes latentes, les communications de masse, écrit Mr. Lapierre, contribuent à former et propager des stéréotypes. L'opinion publique ainsi formée constitue une des formes du contrôle social qui s'exerce sur les informations publiées.

La force incantatoire du terme "solidarité" qui va servir à caractériser de façon uniforme les comportements de sauvetage de proximité des sinistrés entre eux, tout aussi bien que les dons en espèces ou en nature de la communauté nationale, exorcisera nombre de conduites mesquines ou voisines de l'escroquerie vis à vis de l'attribution des secours gratuits. Tous nos interviewés, même deux ans après en font état; la presse n'en parlera pour ainsi dire pas. L'interdiction morale de déroger à "l'image de la solidarité" est omni présente dans la presse écrite.

### **. La solidarité locale**

Tous les journaux se font l'écho tout d'abord de l'esprit de solidarité que l'on peut observer entre les Nîmois ; les témoignages abondent jusqu'à satiété :

"Dire qu'il a fallu une catastrophe pour que les Nîmois découvrent que leurs voisins ont un coeur d'or"

"On découvre dans ces moments là le bon fond de l'humanité".

### **. La solidarité nationale**

Les journaux détaillent pendant tous ces premiers jours l'aide apportée par les villes, proches ou éloignées, les offres faites par les départements voisins, la mobilisation des jeunes, les distributions de nourriture et des premiers éléments de mobilier de remplacement. On ne trouve nulle part traités dans la presse deux thèmes que la Télévision permettra de découvrir visuellement, même si le discours qui accompagne ces images n'est pas orienté directement vers eux : le gâchis et l'inadaptation assez fréquente des secours envoyés.

Spontanément, les lecteurs des différents quotidiens régionaux demandent à leur journal d'ouvrir un compte auquel ils puissent envoyer leurs dons. Dans la semaine trois quotidiens régionaux au moins répondront à cette demande. Ils communiquent des numéros de compte et de téléphone; ils titrent en première page : "La solidarité est en marche !"

On ne peut s'empêcher de se souvenir, en voyant cette pression exercée par la presse, des résultats obtenus grâce à la répétition du message concernant les otages du Liban, sur la chaîne de télévision d'A 2.

L'information donnée quotidiennement, en première page, concernant l'augmentation progressive de ces comptes et les noms des généreux donateurs favoriseront une émulation dans l'opinion publique; l'appel de la presse écrite à la solidarité perdurera jusqu'au milieu de Novembre. Des chèques seront distribués jusqu'en Juillet 89.

Citons à titre d'exemple l'encart suivant paru dans Le Méridional du 8 Octobre :

"La souscription du Méridional, déjà 67.840 francs ; un vif succès !"

Mais ces divers comptes de "Solidarité" sont devenus immédiatement un sujet de conflits politiques ; une fois encore, dans la presse, ces conflits n'apparaissent pas, dans les premiers jours ; l'accent reste mis sur la générosité des donateurs ; les journaux publient seulement des listes de souscripteurs.

### **La recherche des "coupables"**

Elle commence dès le mardi 4 Octobre :

"Un problème de retenues", titre le Midi Libre.

"Les Nîmois accusent : Ils ont voulu moderniser ...et voilà !"

"Après les larmes, la colère : un désastre, une catastrophe, les résultats des travaux effectués dans les années 1960 !"

La recherche de coupables ou de bouc émissaires est un trait constant des situations de post-désastre ; malgré son caractère de référence régressive et archaïque, elle témoigne de la bonne santé d'une société qui ne peut admettre sa propre vulnérabilité.

### **. Le Maire est immédiatement le premier coupable désigné.**

Le dossier des retenues collinaires destinées à protéger Nîmes des inondations aurait été "mis dans le placard" par la nouvelle municipalité. Le lendemain le journal fait un rectificatif. Cette remarque concernait "l'attentisme qui a prévalu depuis des décennies à propos de ce problème crucial de l'écoulement des eaux pluviales".

Le Maire se défend dans France Soir :

"Les travaux réalisés ne sont pas responsables de la catastrophe. Le phénomène qui s'est produit est absolument exceptionnel".

On retrouve là, comme au Grand Bornand, la tentation immédiate des Responsables locaux de "faire jouer la situation de force majeure" ; c'est l'expression légalisée de la désignation d'un bouc émissaire extérieur à la ville : la nature dans ses excès. L'élaboration de Plans d'Exposition aux Risques Majeurs Prévisibles pourra-t-elle répondre à des situations de ce type et au besoin désespéré de faire endosser la responsabilité du désastre à cette frange d'imprévisible qui constitue notre environnement ? Quoiqu'il en soit, à Nîmes, le Maire demandera immédiatement une réunion d'Experts pour établir "les causes réelles" de l'inondation.

Le 5 Octobre, presque tous les journaux offrent une victime expiatoire à la colère impuissante des Nîmois devant l'ampleur des dégâts :

- . En accusation, la situation géographique de Nîmes, mais aussi l'urbanisation.  
 "Le Préfet dénonce l'installation de lotissements neufs en zone inondable."  
 "Nombreux sont les Nîmois qui accusent" : On a sous estimé l'importance des crues d'automne en canalisant le lit du cadereau".
- . Vient ensuite la Météo :  
 "Le fiasco de la Météo" titre le journal "Le Meilleur", qui souligne l'installation inutile d'un ordinateur de 140 Millions.

Quelques mois plus tôt un ouvrage rédigé sous le patronage du journal "Le Moniteur" sous le titre "Prévention et Risques Majeurs" écrivait :

"Le S.T.A.R. de Nîmes : un dispositif expérimental de mise en alerte pour faire face aux risques majeurs : pollutions ; crues, particulièrement dévastatrices dans le département du Gard ; surveillance du risque présenté par les barrages, etc.... L'ambition de l'expérimentation a nécessité la mise en place d'un matériel très technique de grande capacité... Aujourd'hui les résultats d'exploitation de cet équipement sont largement positifs".

Le 3 Octobre, le dispositif installé en sous-sol était passablement humide.

Les journaux titrent :

"Le message d'alerte n'a pas été donné à Nîmes ;  
 "La météo ne dispose pas de moyens assez fins pour prévoir un phénomène aussi localisé;" rétorque-t-on.

- . Les précédents :

Ces accusations s'appuient sur la présentation de documents d'archives concernant des inondations antérieures dans la région de Nîmes et en particulier sur des reportages concernant celle des 30 Septembre et 1ers et 2 Octobre 1958 qui avaient fait 35 morts.

"A l'époque, on avait déjà mis en cause l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour lutter contre les crues dont cette région est périodiquement menacée. On avait été surpris de la soudaineté du sinistre ; on prit de bonnes résolutions. Nous avons conclu notre reportage en disant : "Souhaitons que les vœux exprimés n'aillent pas dormir dans quelque oubliette administrative, en attendant les prochaines inondations" ... 30 ans plus tard..."

## . Les querelles d'Experts

A partir de là, les Experts s'interrogent :

A-t-on tenu compte suffisamment des enseignements de ces expériences antérieures ?

L'imprévisible était-il prévisible ?

Une commission scientifique aussitôt nommée doit préciser les causes du désastre.

"J'attends des données scientifiques pour essayer de comprendre" dit le Maire.

Sollicités par les médias, les Experts se lancent aussitôt dans des explications contradictoires.

Le 7 Octobre, France Soir titre :

"Un nouveau Nîmes est possible à Nice, Montauban ou Marseille", déclare H. Tazieff.

Ce dernier ajoute dans un autre journal : "On aurait pu éviter des morts". Sous le titre "Les Nîmois accusent!" le Ministre de l'Environnement déclare :

"Nous devons repenser les réseaux d'assainissement pluvial des villes."

Mais par ailleurs on entend : "On ne peut pas dimensionner les réseaux pour des événements aussi rares".

De son côté, Le Quotidien du Maire a interviewé l'ancien Directeur de la Délégation aux Risques Majeurs ; celui-ci affirme :

"On ne pouvait prévoir de telles précipitations. Aujourd'hui on est assez démuné pour prévoir les chutes d'eau sur une grande ville".

## . L'urbanisation

Viennent enfin grossir le nombre des accusés, l'imperméabilisation des sols par l'augmentation des voies carrossables, les "mazés" construits sans permis de construire dans la zone des cadereaux, etc..

On est frappé par la similitude de la démarche concernant les "coupables désignés" à Nîmes et au Grand Bornand. Dans ce dernier cas, en effet les journaux parlaient avec assurance des déboisements abusifs liés au développement de la station de sports d'Hiver; localement, dans la montagne, les habitants démentaient absolument. Le haut des collines n'avait jamais été boisé de mémoire d'homme, les travaux réalisés ne pouvaient pas accélérer l'écoulement des eaux pluviales. Le discours était considéré localement comme un discours de "parisien".

En fait c'est la nouveauté ou le changement qui sont ainsi mis en accusation. Les témoignages des journalistes sont recueillis auprès de personnes âgées soudainement réinvesties du statut de "sages". On sollicite auprès d'eux une mémoire des événements qui revient de l'enfance.

## **L'indemnisation des victimes par l'assurance**

### **. La constitution des dossiers**

Ce thème est lié, dans la presse, au cours de la première semaine, à un discours sécurisant pour les sinistrés. Il s'appuie sur les déclarations du Président de la République et sur les récits des sinistrés. Face à cette détresse constamment exprimée, la première semaine, tout le monde fonde de grands espoirs sur le système. Il s'agit d'un "droit" à obtenir et à faire respecter.

Par le biais de cette assurance l'Etat peut en effet se décharger d'une grande part de l'aide qu'il va devoir apporter aux sinistrés. Cependant le fonctionnement du système apparaît aussi mal connu chez les Assureurs et chez les Magistrats que parmi la population. Les médias jouent alors un rôle important dans l'explication des démarches à entreprendre, la diffusion des adresses où des conseils peuvent être obtenus pour la constitution des dossiers ; parfois même certains journalistes jouent le rôle "d'assistantes sociales" auprès de sinistrés ; ils les aident à constituer leurs dossiers, il en font réouvrir lorsqu'ils ont été mal faits ; ils sont le relais indispensable à la fois du discours officiel et du discours des assureurs.

La description de ces attitudes de "participation" des journalistes n'existe pas dans la presse ; cependant elles ont joué un rôle important dans la modification des attitudes de certains Nîmois vis à vis des Media.

### **. Les premiers conflits.**

Deux conflits liés aux assurances jettent une certaine confusion chez les assurés et préfigurent les déceptions ultérieures. C'est par le canal de la presse qu'assureurs et pouvoirs publics règlent ces délicats problèmes.

Le premier conflit oppose les Mutuelles d'assurance et les cabinets privés sur les conditions de remboursement des sinistres. Les Mutuelles prétendent ne pas appliquer la franchise de 1.500 francs qu'impose la législation Catastrophes Naturelles : "Coup de pub magistral, mais malhonnêteté intellectuelle". La déclaration en est faite lors d'une réunion publique destinée à donner des renseignements précis aux commerçants et artisans. La réunion est présidée par le Maire.



Le lendemain, dans la presse les journalistes condamnent l'attitude du Représentant des Mutuelles. Un peu plus tard, les Mutuelles feront passer dans la presse des encarts publicitaires "qui annoncent sans grande pudeur être les meilleures au hit-parade des règlements des sinistres". Mais à la suite d'une intervention, dont on ignore l'origine, les journaux refuseront de donner suite à ces publicités, certainement rémunératoires, on l'imagine.

Le second conflit est né entre "Experts des Compagnies" et "Experts d'Assurés". Ces derniers arrivent de partout sous le prétexte de venir en aide aux sinistrés; ils négligent de prévenir leurs clients que leur intervention n'est pas prise en charge par l'assurance. Il s'agit d'une décision de principe prise par l'Etat et qui avait beaucoup choqué au moment de la publication du texte de la Loi. Mr. Frigout, coordinateur des Assurances, lance un appel sur les ondes et au travers de la Presse, pour mettre en garde la population sinistrée.

#### . Le silence sur les abus

Par ailleurs, si certains abus dans l'attribution des premiers secours sont apparents sur place, les médias ne s'en font que peu ou pas l'écho; ils dénonceront seulement quelques pillages de voitures et "l'escroquerie" à la baguette de pain; la boulangerie coupable sera saccagée. C'est seulement au niveau des interviews avec les journalistes un an plus tard que l'on apprend avec quelle discrétion ils ont tu par exemple des reventes de lait, d'eau minérales et même de mobilier distribués gratuitement.

"On a été très modéré sur ces sujets disent-ils, on a amoindri les choses, sinon il y aurait eu des agressions dans les rues".

#### **Le "pari fou du Maire"**

Dès le 6 Octobre, le Maire qui, dit-il, dans un interview recueilli en Janvier 1989, "a craqué" vers le troisième jour suivant le désastre en raison de "toute cette méchanceté", s'est complètement repris. Il lance sur les ondes un appel à tous les Nîmois. La presse en rend compte sous les titres suivants :

"La Municipalité a engagé un pari fou : rendre à la ville un visage humain dès la semaine prochaine".

La première semaine a pris fin avec l'interdiction à la circulation des quartiers sinistrés pour en accélérer le déblaiement. La décision est conflictuelle entre la Préfecture et la Mairie. Cependant à La Marseillaise, le journal communiste, on dit un an plus tard : "c'était une bonne décision, la ville aurait été envahie si on n'avait pas arrêté les badauds à l'entrée de Nîmes".

### **Le 10 Octobre les médias se font l'écho de la réussite de Nîmes à redémarrer**

"Nîmes sortie des eaux"

"Les Nîmois ont gagné leur pari"

"Nîmes, la rage de vivre"

"Un miracle dû à l'efficacité des secours et à un vaste mouvement de solidarité.

"Le pouvoir médiatique de J. Bousquet a permis une mobilisation sans précédent.

"Les différends politiques ont été gommés, tout le monde s'est retrouvé au coude à coude et sans arrière pensée."

Que ce soit dans La Marseillaise, ou dans Le Midi Libre, réputé favorable à la majorité Municipale, la mobilisation sur ce thème, ce jour là, est unanimement enthousiaste.

### **Les Conclusions :**

Pendant toute la première semaine suivant l'inondation la presse écrite s'est voulue "régulatrice" :

elle a fonctionné comme une anti-dote au sensationnel, elle a rendu compte de l'événement tel qu'il apparaissait, dans ses différents aspects, mais sans outrances,

elle a exprimé l'émotion ressentie dans le langage même des sinistrés préservant ainsi la dimension locale de l'événement,

elle a privilégié l'information officielle et donné largement la parole aux différents pouvoirs,

elle a assumé son rôle de contre pouvoir en minimisant certains conflits et en protégeant ainsi l'image de la Ville.

### **. La période de Noël**

La période qui commence après le 10 Octobre devrait durer, pour respecter le modèle américain, 10 semaines, soit deux mois et demi ; elle prendrait fin ainsi au moment de Noël. C'est la période de "réhabilitation", c'est à dire que l'on répare et remet en marche tout ce qui peut encore fonctionner.

"Si l'heure n'est plus à la survie, le temps est désormais à la reconstruction".

### **. Les sinistrés de l'indemnisation.**

Dans la Presse Nationale, au cours de cette période, on observe une mobilisation sporadique sur le thème de Nîmes. Les informations sont alors axées

essentiellement sur deux thèmes : le relogement des sinistrés et les problèmes ou les retards de l'indemnisation. La presse nationale traduit la grande amertume des sinistrés qui après l'enthousiasme des premières semaines se trouvent aux prises avec les incertitudes sur les montants de l'indemnisation qu'ils vont recevoir, et sur la durée pendant laquelle ils devront rester dans des logements provisoires.

La Presse nationale reprend ces thèmes dans des articles critiques et de réflexion.

Le 14 Octobre, déjà, dans le *Nouvel Economiste*, on peut lire :

"Comment indemniser Nîmes ? L'avis des Experts est attendu avec sérénité. Jusqu'à présent les catastrophes naturelles n'ont pas fait perdre d'argent aux Compagnies d'Assurances. Et l'aridité des statistiques permet, sur près de mille dossiers, de chiffrer le devis moyen d'une avalanche à un million, d'une inondation à trois millions, et celui d'un glissement de terrain à 800.000 francs. Les compagnies d'assurances attendent les conclusions des Experts avec sérénité car le premier chiffrage des dégâts paraît à certains excessifs."

Sensiblement à la même date, *Le Canard Enchaîné* annonce :

"Les Assureurs font la pluie et le beau temps à Nîmes. Ils ont d'abord rassuré tout le monde, puis ils ont serré la vis".

Le 16 novembre on peut lire dans *Le Figaro* :

"Nîmes, les sinistrés de l'indemnisation".

La colère des sinistrés se porte tout naturellement contre les assureurs dont on a trop attendu :

"Les experts ont défilé, ils défilent d'ailleurs encore ; des acomptes ont été versés mais ils ne suffisent pas à la rénovation des commerces et les compléments se font attendre. L'espoir et la patience ont laissé la place à la colère. Cependant beaucoup de sinistrés sont sous assurés. Entre assureurs une petite guerre s'est déclarée. Une compagnie d'assurance a coutume de déclarer à ses sinistrés : voila notre part d'indemnisation, le reste c'est la Mairie qui paiera".

. La solidarité à "la une".

Dans la Presse locale on trouve les premiers articles faisant état de la rumeur qui déborde Nîmes à propos des "morts cachés".

Mais les journaux locaux et particulièrement *Le Midi Libre* ont évacué de leurs colonnes les thèmes évoqués dans la première période ; le thème dominant

est celui de l'aide apportée à la ville de Nîmes ; la presse locale donne un décompte quotidien des "gestes" de solidarité en faveur des Nîmois sinistrés. S'y ajoute au 31 Décembre une première rétrospective en images sur la catastrophe.

L'énumération de ces "gestes" de solidarité est parfois fastidieuse :

Dans la seule édition du 18 Octobre on trouve :

- "Salon de l'auto : la recette nette pour les sinistrés ;
- "La C.G.T. travaille pour les sinistrés ;
- "Conseil Régional, 10,2 M de francs votés par la région pour Nîmes ;
- "Croix Rouge : Montpellier entrepose pour les sinistrés ;
- "Commerces, 300 millions de dégâts; 670 chèques distribués ;
- "Le geste de Limoges".

Les toréadors de la Feria proposent d'offrir un spectacle en faveur des sinistrés; tous les concerts offrent leur recette au profit des sinistrés; des ventes et des braderies sont organisées à leur bénéfice etc.. Les Journaux régionaux montrent à l'envie le Maire de Nîmes recevant des chèques des associations culturelles ou sportives de toutes sortes; il y a des tournois de bridge, des Tournois d'échec, un match de football dont les recettes sont destinés aux sinistrés. Il y a utilisation de "la solidarité" pour se faire une place dans les média. On verra même une bouteille de vin vendue au profit des sinistrés.

Le lecteur accablé, sous des décomptes quotidiens des Fonds de Secours et de Solidarité perd de vue peu à peu la véritable situation des personnes déplacées et non relogées ou relogées provisoirement.

#### . La mobilisation des sinistrés

Le récit des premières manifestations des sinistrés mécontents ou de la création d'Associations de Défense des Quartiers n'apparaît qu'un thème secondaire, voire insignifiant en comparaison de la place donnée à ces "gestes" de solidarité.

Si au 15 Octobre la presse constatait que "les sinistrés n'étaient pas revendicatifs", dès le mois de Novembre, l'atmosphère a changé. Les sinistrés s'organisent à Nîmes en fonction d'un système original et ancien : les Comités de Quartier. Il s'agit d'une tradition née à la fin du 19èmes siècle dans les zones d'Alès, d'Uzès et des garrigues. Ces comités sont orientés vers la défense des habitants, l'organisation de fêtes etc.. Dans le quartier Richelieu, c'est une Association de Défense qui s'est constituée à partir de ces modèles. Leur revendication essentielle : "être tenu au courant des travaux de restauration du quartier ainsi que des décisions de mise en révision du P.O.S".

"Un comité de défense "Richelieu Catinat est créé" ;  
"Insatisfaits des indemnisations et des pouvoirs publics, les sinistrés se sont regroupés en Comité de Défense".  
"Les sinistrés écrivent à F. Mitterand".  
"Les Comités de Défense dans la rue".

Le 12 Décembre, le Midi Libre décrit enfin cette situation précaire des sinistrés :

"Deux mois après, les sinistrés entre angoisse et espoir".  
"Calades" un mensuel local financé par le Conseil Général titre :  
"Comment Nîmes passera-t-elle l'hiver ?"

Le journal a mené une enquête sur les sinistrés relogés dans la Z.U.P. Il décrit leurs difficultés à s'habituer à ces mobiliers différents, ces fenêtres larges, cette lumière crue, cette solitude etc...

Il ne parle pas du rejet dont sont sur place victimes les sinistrés. On les a en effet relogés dans les quartiers les plus agréables ; ce sont des familles avec beaucoup d'enfants parfois avec des handicapés mentaux ; ils font du bruit, ils vivent différemment. Le Maire reçoit une pétition des habitants du quartier qui demandent qu'on réinstalle les sinistrés ailleurs. Aucune publicité d'aucune sorte, ni de réponse ne sera donnée à cette pétition. La journaliste avoue : "on avait honte pour eux".

Prise entre les feux de la polémique la Mairie tente de subvenir aux besoins des plus démunis tout en maintenant le gel des Fonds de Solidarité dont l'attribution est plus que jamais conflictuelle.

Finalement J. Bousquet fera téléphoner, avant Noël à toutes les entreprises qui ont un rapport avec le bâtiment pour leur demander un geste en faveur des sinistrés. Il s'agit là d'une gestion médiatiquement très originale. Une batterie de jeunes filles contactent les entrepreneurs et leur disent, "je vous mets en contact avec Mr. Bousquet" ; l'entrepreneur est alors branché sur un disque dans lequel J. Bousquet formule son inquiétude et demande une aide permettant de faire passer un Noël supportable aux sinistrés. Au nom des entreprises, des sommes non négligeables sont envoyées.

Dans un interview enregistré en Décembre mais qui ne paraît qu'en Janvier 1989, le Maire se défend d'avoir voulu cette "sur médiatisation".

"Personnellement j'ai arrêté rapidement, dit-il. Mais il était très important de parler ; il fallait que nos appels soient entendus".

Au 27 Décembre Le Midi Libre aborde le problème de la réhabilitation des logements du quartier Richelieu sous ce titre :

"Réhabilitation : les délais seront tenus ! 80 logements en travaux".

Après avoir annoncé les chiffres correspondant à l'aide financière accordée par l'Etat, on s'aperçoit que les habitants s'organisent entre eux pour commencer les réparations. Il y a 350 Dossiers ouverts, des travaux ont été engagés dans une trentaine de logements. 80 logements seront réhabilités en trois mois".

La notion de "temps inévitablement nécessaire" est apparente dans la Presse locale ; ces délais insuffisamment expliqués aux sinistrés et insupportables à vivre au quotidien se heurtent au discours officiel d'une reconstruction rapide :

"L'Administration sourit à l'efficacité dont elle a fait preuve pour reloger "ses" sinistrés. Eux, du haut de leur tour, assis sur les collines qui les ont engloutis, eux ne disent rien ou pas grand chose".

#### **. Les Elections Municipales**

La presse quotidienne n'a pas, au niveau du comportement électoral l'importance considérable qu'on lui prête, affirme J.W. Lapiere. On explique partiellement la relativité de cet impact par la structure de la presse en France. Dans la plupart des régions, un seul grand quotidien régional d'information domine le marché. Il est localement indispensable pour s'informer des activités culturelles, de l'état civil, etc... C'est dans la presse hebdomadaire et mensuelle que l'on trouve des journaux d'opinion.

Dès le premier Janvier 1989, à Nîmes, l'intérêt de la presse locale glisse des sinistrés vers les élections municipales de mars. Les premières listes sont publiées, les ententes possibles entre les communistes et les socialistes discutées âprement.

Le conflit entre le Président du Conseil Général et le Maire de Nîmes est largement commenté. Le président du Conseil Général aurait, disent les journaux, souhaité se présenter contre le Maire en exercice ; il devra y renoncer.

#### **. La solidarité multiple et conflictuelle**

A travers la presse, qu'elle soit nationale ou locale, l'accumulation des aides versées et attendues donnent une impression de confusion et de profusion ; on finit par se demander pourquoi avec tout cet argent offert les Nîmois se plaignent encore. Les travaux de réhabilitation des infra structures de la ville ont été

pour la plupart terminés. "Les stigmates de l'inondation", comme l'on dit à Nîmes en parlant de cette ville "crucifiée", sont de moins en moins évidents.

Il y a donc, localement, apparition d'un nouveau thème pour la presse ; le thème de l'inondation a été exploité jusqu'à la corde.

Il y a en même temps lassitude au niveau national pour un sujet dont le pouvoir émotionnel est épuisé.

Le thème qui émerge encore est celui des conflits concernant l'attribution des sommes recueillies par les comptes de Solidarité.

"L'argent de la solidarité est disponible immédiatement. Nous paierons sur facture au coup par coup" déclare-t-on au Conseil général. Le compte "Solidarité" du Conseil Général et de l'amicale des Maires dispose de 14 Millions de francs".

En définitive, chaque corps de métier va ouvrir son propre compte "solidarité" et distribuer les fonds recueillis à partir des dons de la profession, à ses confrères sinistrés. En voici un exemple : Il s'agit du compte de solidarité ouvert par le Comité d'Entreprise du C.F.P.A. (Centre de formation professionnelle des adultes).

Il a reçu 605.242,75 francs ; les dons sont parvenus du 14 Octobre au mois de janvier 1989. Vingt trois agents en ont bénéficié. Ces agents sinistrés ont perdu 9 voitures pour lesquelles une somme forfaitaire de 10.000 francs a été versée à chacun. En effet, le remboursement par les assurances ne correspondait pas à la valeur d'achat d'un véhicule. Pour d'autres agents le don a couvert le montant des réparations automobiles non remboursées par les assurances. Enfin, 10 agents sinistrés dans leurs habitations ont reçu des sommes venant en complément des remboursements des assurances.

Le Comité d'Entreprise a conservé jusqu'en octobre 1989 le solde de ce compte pour le cas où de nouvelles demandes seraient présentées. Devant le tarissement de la demande, le Comité d'Entreprise a soldé ce compte par un versement à la Croix Rouge le 6 Octobre 1989.

On cite un peu longuement cet exemple car il est significatif de la façon dont on a pu voir jouer cette "solidarité" à deux vitesses : la solidarité officielle et la solidarité corporative. A travers la presse écrite on retrouve peu de traces de ce phénomène ; l'accent est mis uniquement sur la progression ou le gel des comptes municipaux ou départementaux.

La campagne du Maire sortant :

Le Midi Libre participe à la campagne du Maire sortant en multipliant les témoignages de son action sociale :

- les voeux du Maire à la population, aux Arènes,
- l'hommage de la Municipalité aux citoyens les plus courageux
- le Noël des divers foyers sociaux
- la remise officielle de la quête de la messe de minuit en faveur des sinistrés etc...

Le 12 Mars 1989, le Maire sortant est réélu au premier tour. Les journaux locaux titrent :

- "Bousquet Clair et Net ;
- "Bousquet a fait mieux que les plus optimistes des sondages ;
- "L'éclatante victoire de Bousquet".

Dans l'autre camp, la presse attribue l'échec des listes d'opposition à la municipalité sortante, aux dissensions apparues pour la constitution de listes communes.

Pendant toute cette période, une fois encore, le retard des travaux de réhabilitation, les difficultés de la reconstruction du quartier Richelieu et les solutions adoptées pour la prévention des crues apparaissent en contre point d'une actualité dominée par le thème des élections municipales.

#### *. Le premier anniversaire de la Catastrophe*

On est désormais dans le registre de la célébration et de la commémoration, cependant l'effort de reconstruction est à peine commencé.

Le 3 Octobre 1989, l'anniversaire de l'inondation devait avoir lieu solennellement. Nos enquêteurs avaient été expressément invités. Puis il fut décidé de limiter cette célébration. Le Maire souhaitait tourner la page.

Le Midi Libre réalise cependant à nouveau des éditions spéciales renouant à partir des témoignages des victimes les différents aspects de l'inondation dans les quartiers les plus touchés.

Le journal titre :

- "Témoignages stop Souvenirs stop Bilan"
- "Nîmes un an après : limpide expo sur le chaos"



Il s'agit d'une exposition publique ouverte pour quinze jours :

- "Elle détaille la catastrophe mais traite aussi de l'avenir".
- "Elle permet une mise en valeur remarquable des photos, des tableaux, des chiffres et des schémas techniques, avec au sommet de la structure, le détail du plan de réhabilitation du quartier Richelieu. Un avenir positif émergeant de la catastrophe".
- Il y a aussi sur un écran de télévision le mouvement et le son du drame : une cassette vidéo de trente minutes, une compilation des séquences les plus fortes tournées par nos confrères de F.R.3., par des pompiers, des militaires, des particuliers..."
- Il y a également le projet de monument proposé par l'entreprise de marbrerie Sala : une sphère de marbre de carrare en lévitation aquatique, c'est à dire "soulevée de son socle par de l'eau propulsée, l'eau domestiquée, mais tellement puissante".
- Il y a enfin la célébration d'un service oecuménique à la mémoire des victimes. Il ne semble pas qu'une foule très importante y assiste.

Le journal titre :

"Le temps du recueillement :

"La Foi ... expression de la solidarité

"Personnalités et Nîmois anonymes réunis par la prière".

L'analyse de la presse écrite, pour nous, prend fin avec la ré-élection du maire sortant.

Dans la presse nationale, et particulièrement dans le Canard Enchaîné on trouve encore des articles concernant les problèmes du remboursement par l'assurance des sinistrés de Nîmes en juillet et Août 1989.

Libération en Mars 1990 reprend le thème de l'assurance catastrophe naturelle à propos des intempéries des 2 et 3 Mars. Le journal rappelle la difficile gestion de l'indemnisation de la "tempête de Bretagne" :

"Deux ans et demi après "leur tornade" écrit-il, les Bretons font les comptes. Malgré la déclaration de "catastrophe naturelle," ils seraient cent cinquante mille à en être de leur poche".

Il ne parle pas de l'indemnisation des sinistrés de Nîmes. Tous les conflits sont donc réglés ?

## LA RECONSTRUCTION POST-DESASTRE

### LE MODELE AMERICAIN

Depuis deux siècles, en Europe et aux Etats Unis du moins, on constate que la reconstruction post désastre s'effectue presque toujours sur le site antérieur de la ville sinistrée.

Que ce soit après une destruction massive liée à la guerre ou à la suite d'un phénomène naturel catastrophique, les cités se perdurent. Il est extrêmement rare qu'une ville soit déplacée dans la période post désastre. A quelques exceptions près, les réseaux et les infrastructures de la ville seront rétablis et reconstruits sur leur site antérieur. Cet attachement au "site" ne signifie pas que la Communauté s'en trouvera mieux ou moins bien organisée qu'auparavant.

Cependant, le discours des Responsables dans la période suivant immédiatement le désastre anticipe une ville meilleure et plus "sure", pour dynamiser l'effort de reconstruction et faire admettre les modifications structurelles rendues nécessaires par la catastrophe.

Pour les urbanistes, le désastre peut souvent se présenter comme une occasion inespérée de faire aboutir des projets d'aménagement jusque là impensables. Ainsi les responsables tiennent de nombreux discours sur le thème d'une reconstruction qui fera de la ville "une cité meilleure pour tous".

A partir de ces constatations, les chercheurs américains se sont interrogés sur les éléments qui conditionnent l'efficacité de la reconstruction ainsi que sur les conditions favorisant le succès de cet effort de sécurité.

Le modèle américain peut-il s'appliquer à Nîmes et pouvons nous tirer de ce désastre récent des enseignements significatifs au niveau de la France ?

### Le schéma

Le modèle américain décrit la reconstruction à partir d'un schéma que l'on peut résumer ainsi :

- . Un désastre produit une modification brutale des composantes physiques d'une Communauté. S'y ajoutent les morts et blessés éventuels. Il y a rupture du fonctionnement normal de la Cité.

- . Pendant la période d'urgence, les valeurs et les normes de la Communauté entraînent un niveau maximum d'activité et d'altruisme chez les habitants, victimes ou non. Le consensus est fortement élevé, et les besoins immédiats à satisfaire apparaissent évidents.
- . La Restauration est l'étape suivante. Les efforts sont concentrés sur la réparation des structures matérielles et sociales de la Communauté de manière qu'il y ait retour à un semblant de "normalité". Les premiers différends apparaissent dès qu'il devient évident que certaines mesures provisoires auront des conséquences à long terme.
- . Dans la période de Reconstruction qui suit on entreprend des travaux qui sont destinés à durer. On quitte définitivement le domaine du provisoire. Les familles cherchent à se réinstaller durablement, les urbanistes dessinent "leur cité nouvelle et meilleure".
- . Les modifications intervenues dans le tissu social altèrent la forme et la raison d'être des anciennes réglementations : tout, depuis la répartition des impôts jusqu'à l'emplacement des Hôpitaux peut devenir matière à discussion et à manoeuvre.
- . Certaines mesures reçoivent une attention immédiate et sont rapidement mises en oeuvre, d'autres non. Certaines décisions nécessaires passent inaperçues, d'autres sont bien reconnues mais elles sont remises à plus tard ou ne sont pas appliquées.
- . Ces diverses mesures et législations nouvelles ont un large impact. Elles touchent tous les secteurs, la vie familiale, le domaine économique, et la viabilité générale de la nouvelle ville.

### **La dynamique de ces processus**

- . Existe-t-il des forces sous jacentes et internes à la cité qui vont jouer pour redonner forme à la ville et à ses institutions ?
- . Les classes dirigeantes ou les Elus politiques prennent-ils immédiatement des décisions qui auront pour résultat de bloquer toutes autres possibilités et constituent des contraintes formidables pour toutes autres alternatives ?
- . Les urbanistes jouent-ils des rôles prépondérants dans l'effort de reconstruction ?
- . Quelle sera l'influence des Décideurs extérieurs à la ville, mais responsables des aides de l'Etat dans l'élaboration d'un schéma de Reconstruction à l'intérieur duquel les efforts de tous devront fonctionner ?

Les réponses à ce type d'interrogations ne sont ni claires ni évidentes. Mais le suivi des modifications de l'aspect physique de la ville au fur et à mesure que progresse la Reconstruction permet d'en déduire bon nombre de réponses.

Si la cité se restructure, somme toute assez rapidement, ses habitants peuvent s'en trouver affectés de bien des manières : un certain nombre de décisions concernant les infra structures, le tracé des rues, et l'organisation des services publics vont avoir un impact durable sur la viabilité de la ville, d'une façon générale ou vis à vis de certains quartiers, ou de certaines catégories de population.

### **L'amélioration de la sécurité de la ville nouvelle.**

- . Est-ce que dans la réalité, la ville va devenir effectivement moins vulnérable à la suite de l'effort de reconstruction?
- . Quel est le moment optimum pour prendre les décisions clés qui permettront d'y parvenir ?
- . Un plan Directeur élaboré avant le désastre mais en prévision de ce type d'événement entraîne-t-il une reconstruction plus rapide et moins conflictuelle ?
- . Quelles sont les décisions que l'on voit apparaître le plus communément après un désastre et qui apparaissent significatives de cette amélioration de la sécurité de la ville, à long terme et à court terme ?
- . Comment chacune de ces décisions affecte-t-elle les coûts socio-économiques de la reconstruction, la vitesse de la reconstruction, le niveau de vulnérabilité de la commune dans le futur ?
- . Comment le plan de reconstruction modifie-t-il les fonctions de certaines zones, les stratifications sociales et l'accès aux commodités de la vie urbaine?
- . Quelles sont en définitive, les contraintes, les influences, les groupes, qui gouvernent le processus de reconstruction ?

### **Le Modèle**

Le modèle américain a été réalisé à partir de nombreuses études monographiques concernant des catastrophes d'origine naturelle aux Etats-Unis mais aussi dans des pays en voie de développement.

#### **Le principe :**

**La Reconstruction post-désastre s'effectue selon un processus séquentiel, régulier et prévisible.**

Il est clair que toutes les tâches ne peuvent pas être entreprises en même temps. Un choix implicite de priorité va s'imposer aux décideurs, choix qui détermineront les différents paliers de la reconstruction. Ces priorités sont fonction des contextes culturels, sociaux et économiques de la ville. On a constaté cependant que des programmes trop ambitieux sont le plus souvent inopérants, parce qu'impossibles à réaliser.

Les meilleures chances d'améliorer le processus de reconstruction résident dans la prise en compte aussitôt que possible après le désastre de certains problèmes, de certaines catégories de personnes, de certaines zones et des fonctions de ces zones ; de la réduction de l'incertitude vis à vis du futur pour ceux qui vivent et travaillent dans la ville ; et d'un certain niveau de préparation à la reconstruction avant que le désastre ne survienne. C'est pourquoi c'est au niveau local que les décisions doivent être prises.

Le temps nécessaire à la reconstruction est le résultat non seulement du rapport entre l'importance des dégâts et les ressources disponibles, mais aussi des tendances générales de la ville antérieurement au désastre. Des tendances à la croissance ou au déclin tendent à perdurer après le désastre, quoique les mesures de reconstruction post-désastre puissent en accélérer le rythme pour un certain temps.

#### **Ce déroulement est séquentiel :**

- . Il s'effectue donc en fonction des opérations à réaliser selon l'étendue des dommages subis : secours, abris provisoires, réparation des immeubles et des infra structures endommagés et reconstruction de ce qui a été détruit.

- . Il montre une grande régularité en ce qui concerne la durée des différentes étapes.

**Le temps moyen de chaque étape sera dix fois plus long que la durée de l'étape précédente ; un coefficient deux doit être appliqué à la dernière étape.**

- . Ce déroulement séquentiel s'explique à partir d'éléments d'ordre culturel tout autant que d'ordre économique. En particulier, il est fonction de :

- la réponse de la Communauté dans la période d'urgence ;
- de la réduction de l'incertitude quant au futur développement de la ville ;
- des tendances pré-désastres repérables dans la Communauté (économie, démographie, religion, dynamisme etc)
- de l'adéquation entre les dommages subis et les ressources disponibles.

Ce modèle comporte quatre paliers et permet de construire un modèle théorique. Ces paliers correspondent aux différentes actions à mener dans la période post-désastre. On distingue :

**1 - La période d'urgence** : c'est la période qui fait suite à l'impact du désastre. Elle prend fin avec l'arrêt des recherches des victimes ensevelies ou disparues ; la fin des distributions gratuites de nourriture ou de l'hébergement provisoire des sans-abris ; et après le déblaiement des principales artères.

**2 - La période de restauration** : elle est caractérisée par l'inventaire et la remise en marche de tout ce qui peut encore fonctionner. Sa durée est fonction du type industrialisé ou non de la société. Elle prend fin avec le retour des réfugiés qui souhaitent se réinstaller et la fin du nettoyage des sites détruits.

**3 - La reconstruction proprement dite** : on remplace ce qui a été détruit. Les stocks retrouvent leur niveau pré-désastre ; les activités économiques et sociales reprennent leur niveau antérieur. La période prend fin lorsqu'on peut constater le réajustement de la population et des services aux demandes exprimées en matière de logement et d'emplois. Certains objectifs peuvent perdurer, lorsqu'il s'agit de projets importants à long terme.

**4 - Amélioration, Développement et Commémoration.** Il s'agit de trois fonctions différentes mais étroitement dépendantes. Ces activités peuvent se perpétuer sur une période deux fois plus longue que le temps requis pour la période précédente.

Ce modèle constitue un cadre pour l'analyse de situations réelles.

## LA RECONSTRUCTION A NIMES

Si l'on admet que le modèle américain basé sur un nombre important de monographies de catastrophes d'origine naturelle a permis de repérer les sept décisions qui permettront la rapidité, le succès de la reconstruction et une meilleure qualité de la prévention, on doit s'interroger sur les décisions prises à Nîmes dans le cadre de l'effort de reconstruction, la rapidité avec laquelle elles ont été prises, les priorités effectuées etc..

Notre accès aux décisions administratives n'a pas été total ; nous ne pouvons donc que dresser un schéma très rudimentaire de la chronologie de la prise de ces décisions et de leurs avatars.

D'une façon générale, il semble que l'inventaire des décisions nécessaires à la reconstruction ait été réalisé dans la période d'urgence ; les décisions faisant appel à la contribution de l'Etat ou de ses Ministères ont demandé des négociations et du temps ; le rejet par la population concernée des projets de reconstruction du quartier Richelieu a retardé de plus d'un an le début des travaux. Les financements concernant les travaux de prévention des inondations ne sont pas acquis, en 1990.

### **. La période d'urgence : 3 Octobre-10 Octobre 1988**

La période d'urgence a été spécialement brève grâce à une mobilisation locale et nationale hors du commun, liée comme on l'a dit à une médiatisation exceptionnelle de la demande Nîmoise.

La première décision concerne la déclaration de l'état de "Catastrophe Naturelle" pour Nîmes et les 70 Communes sinistrées à la périphérie. La seconde décision prise dans cette période est celle de l'élaboration d'un Plan d'Exposition aux Risques Naturels Majeurs.

### **. La réhabilitation : 10 Octobre -31 Décembre 1988**

L'évaluation des besoins en Octobre 1988 :

Le 14 Octobre, les Services Municipaux ont établi un premier bilan chiffré. Le document s'intitule : "Plan d'accompagnement social et de relogement".

Ce plan définit : "les modalités de mise en oeuvre de la juste réparation des préjudices matériels subis par les particuliers. Il servira de base aux multiples études préliminaires et à la réflexion sur le Nîmes de demain".

Il comprend les chapitres suivant :

1 -Aides aux familles des victimes : Une commission composée d'un représentant de chaque groupe du Conseil Municipal se réunira le 17 Octobre pour examiner la situation des familles des victimes.

2 - Aides aux sinistrés. On considère les situations suivantes :

- Les pertes de revenus
- Les situations d'urgence
- Les problèmes de logement
- Les équipements de la maison
- Le réapprovisionnement en denrées alimentaires
- Les véhicules détruits.

. Un premier Bilan est présenté le 21 Octobre ; il constitue l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 Octobre.

- Bilan sur le Plan d'accompagnement social
- Bilan sur le relogement : 850 demandeurs de logements
- Réhabilitation des quartiers sinistrés
- Engagement d'un programme de constructions neuves
- Aide aux Entreprises

Ce premier bilan permet de chiffrer les principaux besoins ;

Sur le plan des structures, en Décembre 1988, Nîmes a pratiquement retrouvé son visage ordinaire. Pour les sinistrés, particuliers, artisans, entreprises, ce sera plus long et plus lourd.

"Nous attendons la réponse de l'Etat pour programmer nos aides.. Nous avons l'assurance d'une aide pour remettre en place et dans les meilleures conditions les sinistrés considérés comme des cas sociaux. Nous garderons l'esprit des quartiers. Ils seront réhabilités, réaménagés pour que la vie y soit plus convenable, une vie plus dense, tout en gardant la même structuration du quartier. Préservation des bas loyers encore sous la loi de 48".

Les répercussions sur la vie économique : Le Maire, lors d'un interview se veut délibérément optimiste :

"Les assurances ont déversé deux Milliards de francs sur Nîmes qui vont débloquent du travail pour les artisans, pour les demandeurs d'emploi. L'injection d'argent amènera un développement, car tous les gens qui avaient des projets avant la catastrophe les ont maintenus; personne n'arrête ; les travaux seront financés par l'emprunt".

### **. La reconstruction : Décembre 1988-Décembre 1990**

Les résultats obtenus quoique spectaculaires ne sont toutefois pas à la hauteur des programmes envisagés en 1988.

Le schéma américain ne fonctionne pas. Il semble que les raisons majeures en soient d'une part le rejet de la population du premier programme de réhabilitation du quartier Richelieu. Le désir de retour à l'état antérieur, et les affinités de quartier l'ont emporté sur la volonté d'amélioration de l'habitat des Décideurs.



C'est d'autre part l'absence d'études préalables à l'inondation concernant la définition de la zone inondable. Le temps qu'il faudra pour l'adoption du Plan d'Exposition aux Risques renvoie dans un avenir incertain les travaux de prévention envisagés : "un projet de troisième type", disent déjà bien des interviewés.

Enfin les financements qui dépassent, et de beaucoup, les ressources de la collectivité locale ne sont pas acquis en 1990. La sensibilisation sur le risque inondation à Nîmes s'est affaiblie dans les sphères ministérielles. D'autres priorités sont sans doute déjà apparues. Malgré une impressionnante volonté locale d'aboutir, on peut s'interroger sur le succès de la prévention future.

## **TABLE DES MATIERES DE LA RECHERCHE n°3 (2ème partie C. HANSEN)**

### **Introduction**

Pourquoi ...la recherche  
Les rumeurs, objets d'investigations psycho-sociologiques  
Originalité de la rumeur de Nîmes  
Rumeur et gestion de crise dans les "sociétés vulnérables"  
La rumeur, cause de déstabilisation sociale ?

### **I - Nîmes et la Rumeur**

1. Fiche signalétique de la Rumeur :
  - 1.1. "Une" parmi d'autres
  - 1.2. La rumeur des morts
  - 1.3. LA Rumeur
  - 1.4. Variations sur le contenu
  - 1.5. Variations sur le nombre des victimes
  - 1.6. Catégorie des morts dissimulés
  - 1.7. Les lieux cités
  - 1.8. Catégorie de personnes impliquées dans la diffusion
  - 1.9. Les objets
2. Dans l'histoire de Nîmes, les rumeurs
3. Histoires de déluges, d'apocalypses et autres calamités nîmoises
4. Les secrets et la Mort à Nîmes, "Nîmes-la-Mélancolique".

### **II - "Sociétés Vulnérables" et rumeur**

1. Les catastrophes aujourd'hui
2. Voix populaire et discours officiel
3. Rumeur et déstabilisation politique et sociale
4. L'irrationnel dans la rumeur

### **Conclusion**

Plusieurs niveaux d'interprétation  
Défiance, doute et culpabilité.  
La transparence du côté de la vérité ? La rumeur du côté du mensonge ?  
Les habitants dépossédés. Les "spécialistes" venus d'ailleurs.  
Les conceptions matérialistes des gestions de crise  
La riposte au "gavage"  
La "faute" des responsables  
"L'appel" dans la rumeur  
La rumeur, outil de régulation sociale

#### **EXTRAIT SELECTIONNE ET PRESENTE CI-APRES :**

- Chapitre II : "Sociétés vulnérables et rumeur"
  - 3) Rumeur et destabilisation politique et sociale (intégralité)
  - 4) L'irrationnel dans la rumeur (intégralité)

## **Rumeur et déstabilisation politique et sociale**

Contrôler l'information, contrôler la parole est pour tous les représentants de l'Etat synonyme de pouvoir.

Ce qui justifie cette attitude, c'est la croyance en la toute puissance de l'Etat qui en offrant toujours plus de santé, toujours plus de sécurité, toujours plus de providence, se sent de moins en moins autorisé à se tromper.

L'irruption d'une catastrophe vient mettre en défaut cette croyance. Et ce qu'on appelle le retour à la normale, c'est la re-stabilisation du pouvoir étatique au prix de la justification "a posteriori" de comportements qui se sont peut-être avérés inadéquats sinon dangereux.

Cela pousse les responsables à des réparations hâtives, à des décisions qui inciteront tout le monde à refermer le plus rapidement possible le dossier de l'accident.

La rumeur, par son bruit incessant qui manifeste doute et incrédulité oblige, bon gré mal gré, les responsables à se laisser habiter par l'incertitude.

L'ancien Préfet de Nîmes a appelé la rumeur "une catastrophe dans la catastrophe".

Mais quand un désastre s'est développé à l'échelle d'une ville, les citoyens sont des partenaires à part entière, du moins le pensent-ils. Dans les quartiers où les gens ont attendu les secours deux jours, (sans parler des villages avoisinants), ils ont su exprimer qu'ils n'avaient pas attendu les autres pour décider de leur sauvegarde.

Devant ce "savoir-douter" de la population les responsables sont renvoyés à eux-mêmes et c'est peut-être cela qui les vulnérabilise et leur fait redouter une forme d'implosion sociale.

Cette fois-ci, l'effet boomerang s'est trouvé amplifié par l'absence de vrai bouc-émissaire dans cette pluie d'orage dont, même aujourd'hui, l'intensité apparaît aux habitants comme tout à fait exceptionnelle.

### **L'irrationnel dans la rumeur de Nîmes**

Chaque fois que les gens sont interrogés maintenant, et l'enquête du lycée Montaury l'a démontré, ils admettent bien volontiers que c'est illogique de penser qu'on ait pu cacher le nombre exact de morts. Des contrôles au niveau du Procureur ou du Bureau d'Hygiène sont faisables même si c'est un an après. Tout le monde le sait. L'opinion publique donc raisonnablement fait confiance aux communiqués officiels. Et pourtant la rumeur persiste, hier encore, une Nîmoise me disait que son frère restait toujours incrédule quant au nombre des victimes.

René Domergue reste profondément perplexe sur les résultats de son travail. Il était persuadé que son enquête si sérieusement menée et rigoureusement contrôlée allait convaincre, sinon la population du moins les gens et surtout les journalistes qui venaient l'interviewer sur la rumeur. Or non seulement ce n'est pas la vérité que les gens viennent chercher, mais c'est la preuve que la rumeur irrationnelle survit toujours.

Devenu le "chantre de la vérité", il espérait que le message serait entendu, compris et qu'on lui saurait gré de la rigueur scientifique dont il avait su faire preuve avec ses élèves.

Curieusement, ce n'est pas le résultat qu'il obtient. La vérité dans cette histoire ne séduit pas.

Ce qui séduit, c'est qu'elle se maintient contre toute attente.

Que dit-elle donc de si satisfaisant pour les Nîmois comme pour les gens d'ailleurs ?

Peut-être faut-il aller chercher la réponse du côté de Henri Pierre Jeudy.

"C'est à travers la rumeur qu'apparaissent tous les effets de fascination et d'horreur qui sont interdits" (1)

Toute rationalisation des comportements, toute décision limpide de réparation des biens matériels n'ont pas pu répondre à ce besoin puissant de jouissance que le cataclysme a provoqué. Bon nombre d'entretiens évoquent ce plaisir profond, cette érotisation du choc qu'ils ont éprouvé. Ils ne s'attardent pas bien sûr mais ils ne peuvent s'empêcher de les évoquer; hommes et femmes indifféremment :

"La source c'est ce creux matriciel très féminin, on s'y engloutit comme dans le sexe d'une femme" (1)

"La ville a un côté matcho, c'est ce côté arrogant, violent qui s'est retourné contre elle, "Elle s'est fait violer."

"Pour qu'elle soit aussi belle (la catastrophe) il lui fallait des victimes".

"Pendant l'inondation, j'ai vu des gens heureux ; on est aussi allé partager une fête, différente de la Féria.

"Oui, ça a été rapide, en un quart d'heure de temps, tout a été terminé, il y a un peu d'eau qui est arrivée, après la première vague qui est arrivée avec les voitures et après cela n'a fait que monter pendant 20 minutes au moins, ça a monté, monté... et puis les voitures sont passées, elles ont tapé dans les vitrines..."

---

(1) Henry-Pierre Jeudy : **Désastre et Métamorphose des Paysages**. Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement - Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement. 1990.

"J'avais de l'eau jusque là, il n'y avait plus que la tête qui sortait à quelque chose près, oui, parce que la vague lorsqu'elle est entrée, elle a tout emmené, moi je me suis retrouvé au fond là-bas, après je suis pratiquement ressorti avec ...

... "Après ça s'est rabaissé ; ça s'est rabaissé, mais pas tout de suite".

"La ville d'un coup s'est refermée sur sa rumeur comme pour se tenir encore plus chaud".

"Ce sont toujours des émotions fortes dans lesquelles cette ville se retrouve fréquemment... surtout dans ces grands moments autour d'une certaine forme de féminité".

Bien sûr, la joie qu'éprouvent les gens à évoquer la solidarité immense qui s'est manifestée, le coude à coude chaleureux (c'est plutôt "botte à botte" qu'il faudrait dire) est une forme sublimée de ce plaisir qui, elle, peut se dire par les canaux officiels. Mais c'est ce que régule la rumeur, c'est ce qui est socialement inacceptable et qui existe pourtant bien évidemment.

C'est elle qui permet que l'on continue à dire les "Nîmois", et qui en fait des personnes de chair et de sang et non pas seulement des catégories socio-professionnelles ou socio-culturelles. Car ils sont tous sujets et objets de ce plaisir "tous unis" disent-ils. Ils ne sont plus les décideurs, acteurs, experts, victimes, familles, témoins, secouristes, etc... Ils sont et resteront "les Nîmois".

## **Dossiers déjà parus**

- Numéro 1 : Territoires, techniques et Sociétés  
Juin 1987
- Numéro 2 : Flux, Réseaux, Territoires  
Septembre 1987
- Numéro 3 : Les sciences sociales et l'art de la médiation : Le cas du logement  
Décembre 1987
- Numéro 4 : L'aménagement du territoire et la colonie  
Mars 1988
- Numéro 5/6 : Mémoire des lieux : une histoire des taudis  
Décembre 1988
- Numéro 7 : Sécurité, Risques, Insécurité  
Mai 1989
- Numéro 8/9 : Techniques et territoires : Lieux et liens  
Septembre 1989
- Numéro 10 : Les territoires du patrimoine  
Janvier 1990
- Numéro 11/12 : Cultures professionnelles dans l'urbanisme  
Mars 1990
- Numéro 13 : Commerces et commerçants étrangers dans la ville  
Novembre 1990
- Numéro 14 : La production symbolique des lieux exemplaires  
Février 1991
- Numéro 15/16 : L'envers des métiers  
Octobre 1991